

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**LA CONSERVATION DES ÉGLISES HORS DES CENTRES URBAINS AU  
QUÉBEC : RECHERCHE DES VALEURS « INCARNÉES »**

**MÉMOIRE**

**PRÉSENTÉ À**

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

**Comme exigence partielle du programme de**

**Maîtrise en éthique**

**PAR**

**JULIE DUFOUR**

**AOÛT 2007**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI  
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

Car le patrimoine [...] n'est pas un ensemble de monuments morts : il témoigne de la continuité d'un milieu humain, il est le signe d'un habitat fait pour les hommes, il est protestation contre ceux qui voudraient faire l'avenir par-dessus les hommes d'aujourd'hui.

FERNAND DUMONT  
1978

## REMERCIEMENTS

J'aimerais en premier lieu remercier mon directeur de mémoire, Bruno Leclerc, de sa confiance, son encadrement minutieux, son souci du détail, son sens de l'humour, et sa grande générosité. Je le remercie aussi pour l'expérience que j'ai acquise au Groupe de recherche Ethos. Je remercie également ma co-directrice, Karine Hébert, de sa disponibilité, son exigence du travail bien fait et surtout, pour ses corrections minutieuses et constructives. Je la remercie de son intérêt envers mon projet.

Je remercie ensuite mes parents, qui m'ont toujours aidée, encouragée et supportée. C'est en pensant à eux que j'ai trouvé l'énergie nécessaire pour bien mener à terme mon projet. Merci à mon père pour son inconditionnelle générosité, et merci à ma mère pour son écoute téléphonique et sa grande disponibilité. Je remercie également mon grand frère Sylvain, qui m'a accueillie chez lui lorsque je suis arrivée à Rimouski, et avec qui j'ai partagé deux magnifiques années en colocation. Je remercie aussi mon petit frère Luc, pour tous les fous rires que nous avons régulièrement. Je tiens à saluer tous mes proches, mes amis et amies, mes grands-parents, mes oncles et tantes, cousins et cousines (alouette!), et les remercier de leur encouragement constant et de leur intérêt envers mes études. J'aimerais également remercier Marie-Claude Côté de son support lors de mes remises en question et de sa belle amitié.

De sincères remerciements vont aussi à tous les intervenants qui ont participé à mon projet, ainsi qu'à tous ceux et celles qui se sont intéressés à mon sujet. Leurs anecdotes sur les églises ont continuellement alimenté ma réflexion. Je remercie le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour la bourse de recherche octroyée en 2005-2006, ainsi que le Groupe de recherche Ethos pour ses locaux.

J'aimerais finalement remercier Antoine de son support, de sa générosité et de son écoute. Il a enjolivé les derniers milles de mon parcours, et par son esprit vif et travaillant, il m'a démontré qu'avec de la détermination, de l'humour et de l'amour, on arrive à tout!

## RÉSUMÉ

La visée de notre recherche est l'approfondissement de la dimension des valeurs dans la conservation du patrimoine religieux bâti au Québec, et tout particulièrement dans la conservation des églises. Il nous importe de mettre au premier plan les valeurs émanant d'une communauté envers la protection et la gestion d'une église, plus spécifiquement celles situées hors des grands centres au Québec. Notre objectif principal est de constituer un modèle des valeurs phares en cause dans la problématique de la conservation du patrimoine religieux au Québec, en prenant appui sur la philosophie de Charles Taylor ainsi que sur les réflexions d'intervenants directement engagés dans l'action. Dans la première partie de ce mémoire, nous développons une problématique éthique globale de la conservation du patrimoine religieux au Québec. Nous définissons certaines notions de base au centre de la problématique (patrimoine, patrimoine religieux, valeur, éthique), et nous procédons à l'analyse et à la critique des écrits théoriques et des documents d'orientation qui constituent actuellement le discours dominant en matière de conservation du patrimoine religieux au Québec. En fonction de ce discours, nous élaborons une problématique éthique théorique à partir de la philosophie de Charles Taylor. En deuxième partie, nous développons une problématique éthique tournée vers l'action, c'est-à-dire un modèle des valeurs incarnées pouvant guider la réflexion et inspirer des modes de gestion davantage centrés sur les communautés. Nous avons par la suite présenté cette problématique auprès de personnes, instances et groupes concernés afin de contribuer de manière constructive au débat en cours. Finalement, nous proposons un modèle des valeurs « incarnées » enrichi, ainsi que des réflexions et pistes d'action découlant de ce modèle.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	III
RÉSUMÉ .....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
INTRODUCTION .....	9
<b>PARTIE I : ÉLABORATION DE LA PROBLÉMATIQUE ÉTHIQUE</b>	
<b>THÉORIQUE .....</b>	<b>20</b>
<b>CHAPITRE 1: LA SAUVEGARDE DES ÉGLISES AU QUÉBEC.....</b>	<b>21</b>
1. LA NOTION DE PATRIMOINE .....	22
2. ÉVOLUTION DE LA NOTION DE PATRIMOINE AU QUÉBEC .....	24
3. LES ÉGLISES : AU CŒUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS.....	30
3.1 En place depuis le XVII <sup>e</sup> siècle.....	30
3.2 Diverses et symboliques .....	33
3.3 Les causes de la situation actuelle.....	35
3.4 Initiatives entreprises pour la sauvegarde des églises .....	36
3.5 Paramètres du débat actuel sur l'avenir du patrimoine religieux.....	41
<b>CHAPITRE 2: LA DIMENSION DES VALEURS DANS LA CONSERVATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX.....</b>	<b>45</b>
1. PATRIMOINE DE PROXIMITÉ SELON NOPPEN ET MORISSET .....	47
1.1. Valeurs d'existence et valeur d'usage.....	49
2. VISÉE GLOBALE DE NOTRE RECHERCHE.....	55
3. LA NOTION DE VALEUR .....	57
4. UNE PLACE POUR L'ÉTHIQUE : LE PATRIMOINE VALORISÉ .....	58

4.1	Le contexte de cette valorisation.....	59
4.2	L'éthique au service de la gestion du patrimoine?.....	62
5.	PROBLÉMATIQUE ET LIEU DE L'ÉTHIQUE .....	63

### **CHAPITRE 3: L'APPROCHE DES VALEURS PHARES APPLIQUÉE À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX BÂTI : PERTINENCE, PRINCIPES ET VALEURS..... 65**

1.	ARBITRAGE DES VALEURS SOCIÉTALES : L'EXEMPLE DU MODÈLE ANTHROPOLOGIQUE DE MASSÉ .....	66
2.	L'ÉTHIQUE TAYLORIENNE .....	70
3.1	Les malaises de la modernité .....	71
3.2	Les significations intersubjectives et communes .....	73
3.3	L'horizon de sens ou valeurs constitutives.....	75
4.	LA GESTION DU PATRIMOINE : INTERVENANTS ET VALEURS TYPES.....	77
4.1	La gestion par les valeurs .....	78
4.3	Les intervenants .....	79
4.4	Les valeurs.....	80

### **PARTIE II : ÉLABORATION DU MODÈLE ÉTHIQUE PRATIQUE..... 84**

#### **CHAPITRE 4: LE MODÈLE DE VALEURS INCARNÉES. CONCEPTION ET SOUMISSION .....**

1.	CONCEPTION DU MODÈLE .....	85
1.1	Valeurs socioculturelles.....	87
1.2	Valeur économique .....	91
2.	LE MODÈLE ET SON GUIDE D'UTILISATION.....	91
2.	LES INTERVENANTS .....	96
3.	MÉTHODOLOGIE DES ENTRETIENS.....	102

<b>CHAPITRE 5: ANALYSE ET ENRICHISSEMENT .....</b>	<b>103</b>
1. ANALYSE DES COMMENTAIRES RECUEILLIS LORS DES ENTRETIENS .....	103
1.1 Commentaires généraux .....	103
1.1.1 Les noyaux religieux : aller au-delà de l'église .....	103
1.1.2 L'approche communautaire : une nécessité.....	105
1.1.3 L'application du modèle.....	107
1.1.4 L'importance de la sensibilisation.....	108
1.2 Commentaires spécifiques sur le modèle et la démarche.....	109
1.2.1 Des précisions sur les termes utilisés .....	109
1.2.2 Les valeurs, les enjeux et les questionnements du modèle.....	110
1.2.3 D'autres valeurs à ajouter au modèle .....	113
1.2.4 Le guide d'utilisation et la démarche proposée .....	114
2. LE MODÈLE ENRICHI.....	115
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>118</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>125</b>
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>131</b>
<b>ANNEXE II.....</b>	<b>133</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Typologie provisoire des valeurs du patrimoine de Mason.....	81
--	----

## INTRODUCTION

### Le patrimoine

Fernand Dumont, lors d'une intervention au Colloque Place Royale, tenu à Québec en 1978, affirmait ceci :

L'art est un horizon. Il se tient à distance de la vie, qu'il s'agisse du roman, du théâtre, du tableau, de la sculpture, du poème... L'art est distance parce qu'il est interrogation, parce qu'il nous questionne sur notre condition d'homme. Telle est bien aussi la signification première du patrimoine. Nous le mettons à distance (dans des musées, à la place Royale ou ailleurs) parce que l'homme n'est homme qu'en tant qu'être historique. Parce qu'il n'est pas enfermé, englué dans le monde comme un insecte; qu'il a mémoire et avenir. Quand je me promène dans une ville ou un village, je perçois à chaque pas des signes de l'homme : la profondeur d'un passé, la profondeur de moi-même.<sup>1</sup>

Il ajoutait :

[...] Le patrimoine n'est pas un divertissement de culture; il est au commencement de tout apprentissage, la pédagogie la plus élémentaire. [...] Écarté plus ou moins de l'économie, des affaires ou utilisé par celles-ci à leurs fins propres, le patrimoine nous reporterait par contre aux assises les plus concrètes de l'existence personnelle et de la vie en commun.<sup>2</sup>

Les enjeux du patrimoine soulevés par Dumont sont toujours actuels. La réflexion sur le sens anthropologique et la signification collective du patrimoine est toujours aussi pertinente. Les questions de l'identité individuelle et collective, du rapport au passé et à

---

<sup>1</sup> Fernand Dumont. « Le patrimoine : pourquoi faire? », *Les actes du Colloque Place Royale*, Québec, Publication du centre de documentation, Direction de l'Inventaire des biens culturels, 1979, p. 36.

<sup>2</sup> *Idem.*

la mémoire, et celle de la place occupée par le patrimoine dans notre société font l'objet de débats publics aussi intenses qu'à la fin des années 1970.

Au cours des deux derniers siècles, le Québec a entrepris de sauvegarder de nombreux monuments, biens symboliques et vestiges de son passé : il s'est constitué un patrimoine culturel. Bien que ce dernier soit maintenant reconnu et valorisé, il fait l'objet de débats publics autour d'enjeux liés au contexte culturel, social, économique et politique actuel. C'est notamment le cas du patrimoine religieux qui, depuis quelques années, fait souvent la manchette des journaux et l'objet d'émissions d'affaires publiques. De manière récurrente, la principale question débattue porte sur l'avenir de ce patrimoine.

### **Le patrimoine religieux**

Notre recherche porte sur la problématique de la conservation des églises, qui constituent le cœur du patrimoine religieux québécois. Dans la province, on retrouve près de 3000 lieux de culte, dont 2537 églises construites entre 1671 et 1981. Ces églises sont de diverses traditions religieuses (1845 catholiques, 238 anglicanes, 181 de l'Église Unie, 49 presbytériennes, 32 orthodoxes, et autres<sup>3</sup>). Depuis quelques décennies, plusieurs d'entre elles sont considérées comme étant en danger en raison de la désaffection du culte, de la faible relève dans le clergé et les communautés religieuses et du manque de ressources financières. La question de l'avenir de ces lieux de culte se

---

<sup>3</sup> Selon l'*Inventaire des lieux de culte du Québec*, réalisé par la Fondation du patrimoine religieux du Québec, (pages consultées le 1<sup>er</sup> septembre 2005), adresse URL : [http://www.lieuxdeculte.qc.ca/rech\\_long.php](http://www.lieuxdeculte.qc.ca/rech_long.php).

pose dès lors dans les termes suivants : lesquelles faut-il sauvegarder? Comment les sélectionner et au nom de quoi? Qui les sauvegardera et avec quelles ressources?

Plusieurs actions et initiatives ont été entreprises depuis quelques années pour trouver des solutions. En 1995, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a mis en œuvre la Fondation du patrimoine religieux, un organisme à but non lucratif qui « a pour mission d'aider les représentants de communautés et de traditions religieuses, propriétaires d'édifices, de biens mobiliers et d'œuvres d'art d'intérêt patrimonial, à assurer la conservation et la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux par la restauration et l'entretien préventif.<sup>4</sup> » Plusieurs centaines d'édifices religieux ont jusqu'à présent bénéficié de ce programme pour leur restauration complète ou partielle. Jusqu'à aujourd'hui, le ministère a investi près de 147 millions de dollars dans cette Fondation. Mais peut-on encore demander à l'État d'assumer la majeure partie de la charge financière nécessaire à la préservation et la mise en valeur des églises?

En novembre 2004, lors du colloque *Le patrimoine religieux du Québec, de l'objet cultuel à l'objet culturel* organisé par l'Université Laval, Luc Noppen et Lucie K. Morisset affirment qu'on ne peut pas tout conserver<sup>5</sup>. Selon eux, il faudrait conserver les églises les plus intéressantes et assurer leur survie en leur trouvant un usage (usage communautaire, commercial, résidentiel, etc.). Dans un récent ouvrage intitulé *Les*

---

<sup>4</sup> «Mission», site de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec* (page consultée le 15 juillet 2005), adresse URL : [http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fondation/mission\\_f.htm](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fondation/mission_f.htm).

<sup>5</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, «Le patrimoine religieux : contours et enjeux», dans Laurier Turgeon (sous la dir.), *Le patrimoine religieux du Québec: de l'objet cultuel à l'objet culturel*, Sainte-Foy. Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 73-88.

*églises du Québec, un patrimoine à réinventer*<sup>6</sup>, paru en mars 2005, les chercheurs confirment leur approche. Ils tendent à définir le concept de patrimoine appliqué à la conservation des églises au Québec sous l'angle du patrimoine de proximité, c'est-à-dire choisi par les citoyens, mais orienté dans la perspective d'un « projet actualisant<sup>7</sup> ». Un tel projet s'articule, à leur avis, autour de la valeur d'usage de ces bâtiments, valeur qui consacre l'église comme étant fonctionnelle, pratique, voire utile<sup>8</sup>.

Dans leur ouvrage, ces auteurs critiquent également l'orientation prise par la Fondation du patrimoine religieux et par certaines municipalités (la ville de Québec et la municipalité de Portneuf par exemple), qui développent des approches quantitatives et utilisent des critères pour juger, sélectionner et hiérarchiser le patrimoine. Ce type d'évaluation patrimoniale se conclut généralement par un « total » ou une « cote ». Pour Noppen et Morisset, ces méthodes d'attribution d'une « cote » en fonction de critères prédéterminés n'apportent pas de solution à long terme.

Aloïs Riegl, un historien de l'art du XIX<sup>e</sup> siècle, développe dans un petit ouvrage intitulé *Le culte des monuments modernes*, une typologie des valeurs de conservation toujours pertinente dans le contexte actuel. Aux simples valeurs esthétiques attribuables aux monuments historiques, il ajoute les valeurs d'ancienneté, d'historicité, d'usage, de nouveauté et de commémoration<sup>9</sup>. Noppen et Morisset

---

<sup>6</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 2005 p. 364.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. XI.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 321-322.

<sup>9</sup> Aloïs Riegl. *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, p. 32.

affirment, à l'instar de Riegl, que l'utilisation de « valeurs » dans le projet de conservation des églises au Québec est plus légitime que l'utilisation de « critères »<sup>10</sup>.

Une ou des valeurs peuvent donc être attribuées à une église et orienter la prise de décision concernant sa sauvegarde, en lui attribuant une finalité exprimée en termes de valeurs. Mais comment choisir et définir ces valeurs? Cette question fait l'objet de notre recherche et nous l'abordons résolument dans une perspective communautaire. De plus en plus, en effet, on parle du patrimoine en tant que représentation<sup>11</sup>. Produire le patrimoine implique une action collective, car elle engage un groupe d'êtres humains vivant ensemble dans un même espace<sup>12</sup>: « la relation au patrimoine peut être considérée comme une traduction, dans le droit comme dans les pratiques sociales dites " culturelles ", du rapport qu'entretient le sujet au collectif. <sup>13</sup> » Ainsi, choisir les valeurs engagées dans la sauvegarde des églises demande la participation de la communauté. La valeur d'usage mise en relief par Noppen et Morisset n'est certainement pas la seule à devoir être privilégiée dans la sauvegarde des églises, d'autres valeurs peuvent également être prises en compte.

Dans cette perspective, la valeur se définit comme un déterminant culturel de l'agir. Plus précisément, la valeur exprime en un concept l'évaluation du fondement des

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 294.

<sup>11</sup> Lucie K. Morisset. «Le patrimoine ne doit pas être un tombeau», *Le Devoir*. IDÉES, 12 mai 2004, p. A7

<sup>12</sup> Pascal Ory. *L'histoire culturelle*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection «Que sais-je?», 2004, p. 12.

<sup>13</sup> Roland Schaer. «Patrimoine», dans Monique Canto-Sperber, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*. Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 1153.

préférences et des choix devant l'action, elle désigne le sens, la finalité de l'action.

L'anthropologue Raymond Massé conçoit ainsi les valeurs :

Nous entendons [...] par valeurs des conceptions fondamentales de ce qui devrait être, des construits socioculturels partagés (à des degrés divers) par les membres d'une communauté. Elles déterminent des types de comportements ou de décisions distincts de ceux qui ne seraient orientés que par [...] le seul souci d'atteindre des objectifs prédéterminés<sup>14</sup>.

À l'opposé, le critère, au sens où nous l'avons évoqué précédemment, est un caractère ou un principe déterminé permettant de distinguer une chose et de lui attribuer un jugement d'appréciation, qui souvent implique un classement ou une hiérarchisation<sup>15</sup>.

### **Hypothèse de recherche**

Notre hypothèse de recherche prend source dans le regard critique que nous posons sur les discours actuels concernant la sauvegarde (et l'avenir) des églises au Québec. Chercheurs, experts, professionnels et citoyens proposent idées et pistes qui légitiment ou non la conservation et la protection des églises de la province. Les principaux leaders, Noppen et Morisset, parlent de « projet » actualisant autour de l'usage et de la fonctionnalité des églises.

---

<sup>14</sup> Raymond Massé. *Éthique et santé publique. Enjeux, valeurs et normativité*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 48.

<sup>15</sup> «Critère». dans *Le Petit Robert*, Paris, Éditions Dictionnaires Le Robert, 2006, p. 425.

Mais le « projet » de conservation des églises de ces deux experts prend principalement appui sur une analyse de la situation des grands centres urbains<sup>16</sup>. Si l'on aborde la problématique hors de ces centres, soit en milieu rural, dans des villes de plus petite taille ou même dans un quartier donné d'un grand centre, les variables risquent fort de ne plus être les mêmes. On peut supposer que la valeur d'usage du patrimoine religieux reçoit des définitions différentes selon les représentations du patrimoine que se font les communautés<sup>17</sup> concernées, et selon les possibilités offertes par le contexte rural ou urbain.

On peut en effet s'interroger sur la valeur d'usage comme référent central des évaluations et des décisions dans ces communautés. Nous avons déjà noté qu'en plus de la valeur d'usage, Riegl propose d'autres valeurs (telles l'ancienneté, l'historicité, la commémoration, la nouveauté); d'autres typologies de valeurs ont également été proposées depuis quelques décennies (Lipe, 1984, Charte de Burra, 1999<sup>18</sup>). La documentation spécialisée nous met donc en présence de plusieurs autres valeurs applicables à la conservation des églises en Occident et sans doute aussi au Québec.

Sur la base de ces réflexions et interrogations, nous faisons l'hypothèse que la problématique de la conservation du patrimoine religieux dépasse largement la seule valeur d'usage et que d'autres valeurs émanant des communautés peuvent contribuer à

---

<sup>16</sup> Ces centres (plus de 100 000 habitants) étant Montréal, Québec, Laval, Longueuil, Sherbrooke, Gatineau, Saguenay, Lévis, Trois-Rivières. Données recueillies en 2004 par l'Institut de la statistique du Québec, (page consultée le 1<sup>er</sup> septembre 2005), adresse URL : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons\\_regnl/regional/mun\\_15000.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/mun_15000.htm).

<sup>17</sup> Nous définissons la notion de communauté ainsi : groupe de personnes vivant ensemble et ayant des biens et des intérêts communs.

<sup>18</sup> *La gestion par les valeurs*. Commission des biens culturels du Québec, Juin 2004, p. 5-6.

élargir l'horizon de sens des projets de conservation, qui prennent dès lors une dimension proprement éthique. Dans notre perspective, l'éthique se veut une réflexion sur le « projet » de sujets moraux, sur ce qui les met en relation, et sur le sens et la finalité de l'action exprimée en termes de valeurs.

Cette recherche a une visée à la fois théorique et pratique. Sur le plan théorique, elle vise à développer une problématique éthique globale de la conservation du patrimoine religieux au Québec; sur le plan pratique, elle vise à diffuser cette problématique sous forme de modèle de discussion auprès des personnes, des instances et des groupes concernés afin de contribuer de manière constructive au débat en cours.

Notre objectif principal est de constituer un modèle des valeurs phares ressortant de la problématique de la conservation du patrimoine religieux au Québec, en prenant appui sur la philosophie de Charles Taylor, ainsi que sur les réflexions d'intervenants directement engagés dans l'action.

### **Méthodologie**

Notre démarche s'effectue en quatre étapes. La première, phase initiale de toute recherche en éthique, consiste en une description du contexte socioculturel et des différents aspects du problème. Nous définissons notamment certaines notions de base au centre de la problématique, dont *patrimoine*, *patrimoine religieux*, *valeur*, etc., et nous procédons à l'analyse et à la critique des écrits théoriques et des documents d'orientation qui constituent actuellement le discours dominant en matière de conservation du patrimoine religieux au Québec.

La seconde étape consiste en premier lieu en une analyse d'une référence principale, la philosophie de Taylor. L'accent analytique est mis sur les concepts proposés dans les écrits théoriques et les développements argumentatifs de Taylor. En prenant appui sur la philosophie taylorienne, nous élaborons un modèle de valeurs « incarnées » selon l'approche des valeurs phares que Raymond Massé<sup>19</sup> a développée afin de faciliter l'analyse des enjeux éthiques des interventions en santé publique et de favoriser l'arbitrage des valeurs en vue de la décision. Cette approche principiste, fondée sur un pluralisme de valeurs, suppose un cadre d'analyse d'enjeux défini par des valeurs fondamentales justifiées sur le plan théorique, mais également choisies et endossées par les membres d'une communauté. Ces valeurs deviennent alors des « points de repère orientant l'action<sup>20</sup> ». Adaptée à la problématique de la conservation des églises en région hors centres, l'approche des valeurs phares de Massé servira en quelque sorte de matrice pour la construction de notre modèle, qui proposera des pistes d'actions et des orientations en matière de gestion des églises. La philosophie de Taylor, quant à elle, intervient comme source ou référent théorique du canevas de valeurs partagées que nous élaborons.

Les troisième et quatrième étapes de la démarche s'effectuent de manière pratique à partir dudit modèle. Ce dernier est d'abord constitué, puis présenté à des intervenants qui sont invités à l'analyser et à le commenter, dans une visée de validation

---

<sup>19</sup> Raymond Massé. *Éthique et santé publique...*, p. 109-115.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 113.

et de bonification. Ces intervenants ont été sélectionnés selon certains critères qui sont expliqués plus loin.

Compte tenu du fait que notre projet est à la fois théorique et pratique, notre mémoire est structuré en deux grandes parties, subdivisées en cinq chapitres. Dans la première partie, nous élaborons une problématique éthique théorique de la conservation du patrimoine religieux au Québec. Le premier chapitre constitue une mise en situation de cette problématique. Nous explorons la notion de patrimoine, ainsi que son évolution dans le contexte québécois. Le deuxième chapitre nous permet, à partir de l'approche de Noppen et Morisset, de mettre en relief les enjeux initiaux de notre questionnement et d'établir notre problématique de recherche. Nous y développons notre approche éthique et abordons la notion de valeur. Le troisième chapitre, quant à lui, nous permet de légitimer notre approche éthique au sein du débat sur l'avenir du patrimoine religieux. Le modèle de Massé y est présenté, de même que l'éthique de Charles Taylor. Nous abordons également la dynamique générale de la protection patrimoniale ainsi que les intervenants et les valeurs impliqués.

La deuxième partie de ce mémoire a une visée davantage pratique. Le quatrième chapitre est le lieu de présentation du modèle et des valeurs qui le composent. Nous présentons également les intervenants participant au projet. Finalement, le cinquième chapitre se veut un espace d'analyse et d'enrichissement du modèle. Les commentaires généraux et spécifiques des intervenants sont divulgués, et une discussion sur ces commentaires est aussi présentée. Le modèle initial est finalement enrichi et présenté.

### **Pertinence et actualité de notre recherche**

Notre réflexion s'inscrit dans le cadre du débat actuel concernant la sauvegarde du patrimoine religieux bâti au Québec. Comme nous l'avons établi précédemment, ce débat a, jusqu'à maintenant, surtout pris place dans les centres urbains, et il est particulièrement centré sur les questions *Qui?*, *Quoi?* et *comment sauvegarder?*, selon le document de consultation de la Commission des biens culturels du Québec au sujet du mandat sur la situation du patrimoine religieux du Québec<sup>21</sup>, ou encore, selon la « valeur d'usage » préconisée par Noppen et Morisset. Nous pensons que de soulever la question des valeurs « incarnées » dans la problématique de conservation du patrimoine religieux bâti au Québec, en tenant compte de témoignages d'intervenants directement engagés dans le dossier hors des grands centres, est de nature à élargir le débat, à le rendre plus présent dans toutes les communautés et à poser la problématique de la conservation dans toute sa richesse et sa complexité. Bref, nous croyons que le fait d'approcher la question sous l'angle éthique peut favoriser une prise en main du dossier par les communautés.

---

<sup>21</sup> Commission des biens culturels du Québec (CBCQ), *Document de consultation. Mandat entrepris à l'initiative de la CBCQ*, Juin 2005.

**PARTIE I : ÉLABORATION DE LA PROBLÉMATIQUE ÉTHIQUE**  
**THÉORIQUE**

## CHAPITRE 1

### LA SAUVEGARDE DES ÉGLISES AU QUÉBEC

Avant d'entamer notre réflexion sur la question des valeurs accordées aux églises hors des centres urbains, nous procédons à une identification des concepts et des faits, ainsi qu'à une description de la situation. Le présent chapitre se veut donc une contextualisation de notre problématique, ainsi qu'une assise à notre démarche théorique.

Le chapitre est divisé en trois parties. Les deux premières portent sur la notion de patrimoine : nous y présentons l'évolution de cette notion, ainsi que son développement dans le contexte québécois, particulièrement au XX<sup>e</sup> siècle. Nous discutons également des notions d'*identité* et de *patrimoine*, ainsi que des liens qui se tissent entre ces concepts.

La troisième partie porte sur les églises, sur leur place historique dans la société québécoise et sur les initiatives qui ont été prises au cours ces dernières décennies pour tenter de les sauvegarder. Une courte présentation des églises au Québec est alors proposée afin d'introduire notre propos; sont par la suite examinées les principales initiatives de sauvegarde et de conservation, ainsi que les principaux discours portant sur l'avenir des églises.

## 1. La notion de patrimoine

Le terme « patrimoine » existe depuis très longtemps. Il référait jadis à la transmission de biens patrimoniaux familiaux (terres, maisons, etc.). L'acception moderne du terme se développe plus tard, à la Renaissance italienne, au moment où le courant humaniste invite à la sauvegarde et à la restauration des vestiges de l'Antiquité. La beauté et l'exemplarité de ces vestiges sont alors valorisées et considérées pour leur valeur canonique et absolue. À cette époque, deux événements liés à la conservation de biens patrimoniaux témoignent déjà d'un désir de définition identitaire. En 1471, le pape Sixte IV installe des bronzes antiques au Capitole, centre de la vie romaine, en guise d'hommage à la grandeur de la civilisation romaine ainsi qu'aux mythes de ses origines. La *Louve* fait d'ailleurs partie de ces bronzes. L'intérêt des Médicis pour l'archéologie étrusque témoigne également du désir d'identification toscane. Une conception identitaire du patrimoine commence dès lors à se dessiner. Pour les trois siècles suivants, la notion de patrimoine se partagera en fait entre la définition d'une identité particulière et la recherche d'un modèle universel<sup>1</sup>.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement le XIX<sup>e</sup> siècle, sont marqués par le développement de la notion d'État-Nation dans laquelle s'inscrit un désir d'affirmation nationale, culturelle et territoriale. Le patrimoine devient alors essentiel au développement de ces États, en leur permettant de se justifier par l'affirmation d'un

---

<sup>1</sup> Roland Schaer. «Patrimoine», dans Monique Canto-Sperber, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 1152.

passé. Les premiers musées et expositions d'œuvres d'art, créés d'abord dans le but d'enseigner et de montrer la technique de la représentation aux jeunes artistes, encouragent également la valorisation du patrimoine. On désire que ces jeunes se rattachent et se réfèrent à tel ou tel objet symbolique, et qu'éventuellement, ils le transmettent à leurs successeurs. L'objet patrimonial s'inscrit finalement dans un processus de transmission entre générations, en dépassant le groupe familial pour embrasser la nation. On mise alors sur l'intégrité d'une nation et sur l'inaliénabilité de ses biens.

Au XX<sup>e</sup> siècle, le patrimoine endosse un rôle d'ancrage historique : l'ère industrielle ayant favorisé une rupture avec le passé, il est désormais nécessaire de reconstituer et de maintenir une mémoire affective par la valorisation des bâtiments anciens et des œuvres humaines locales<sup>2</sup>. Cette conservation de biens du passé découle également du désir d'appartenance et de constitution identitaire d'une société. Le rapport au passé s'établit ici dans le sens d'une non-reproductibilité. Le désir de la conservation d'une mémoire se concrétise enfin et se traduit par une « dilatation du patrimoine<sup>3</sup> » caractérisée par la conservation d'éléments non plus seulement anciens, mais également contemporains, naturels ou encore traditionnels (patrimoine naturel, patrimoine culinaire, patrimoine archivistique, patrimoine immatériel, etc.). Nous reparlerons de ce rôle d'ancrage au deuxième chapitre de ce mémoire, lorsque nous aborderons le contexte de valorisation du patrimoine<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 1153.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> Voir Chapitre 2, section 4.1.

De façon générale, le patrimoine implique la transmission de biens appartenant à une société donnée. Cette transmission se fait d'une génération passée à une génération future, et ce, par la génération actuelle. La reconnaissance d'un bien patrimonial résulte d'une prise de conscience sociale d'éléments significatifs rattachés à cet objet, ces éléments étant souvent révélateurs d'une identité commune.

## 2. Évolution de la notion de patrimoine au Québec

Au Québec, l'éveil face à la question du patrimoine se manifeste graduellement à partir du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon Paul-Louis Martin, les débuts de la reconnaissance de l'héritage culturel s'établissent en étroite relation avec le développement d'une conscience historique : « [...] la reconnaissance de notre héritage culturel est probablement une partie, sinon une manifestation de cette conscience. À tout le moins, il y a une coïncidence dans le temps [...] <sup>5</sup> ». De nombreux événements politiques, dont les Rébellions de 1837-1838, le rapport Durham, l'Acte d'Union de 1840, ainsi que la publication de *Histoire du Canada* par François-Xavier Garneau, accompagnés de la volonté d'autonomie de la population, contribuent au développement d'un sentiment nationaliste et d'une identité distincte, autant sur le plan politique que culturel.

C'est en 1862 que surviennent au Québec les premières manifestations concrètes de conservation de bâtiments : les religieuses hospitalières de Québec décident de

---

<sup>5</sup> Paul-Louis Martin. «La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution», dans *Les chemins de la mémoire. Tome 1. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 1.

conserver et de protéger le moulin à vent de l'Hôpital Général, même si ce dernier n'est plus et ne sera plus utilisé. À la même époque, des projets de mise en valeur du Vieux-Québec contribuent aussi à la définition d'un nationalisme identitaire<sup>6</sup>. La proximité des États-Unis, qui utilisent grandement la commémoration et valorisent leur histoire, encourage également la mise en valeur d'un héritage collectif au Québec<sup>7</sup>.

Les vingt premières années du XX<sup>e</sup> siècle sont marquées par un intérêt nouveau envers l'« héritage concret » de la belle province : les fêtes commémoratives de la ville de Québec en 1908 permettent de découvrir et de célébrer les événements marquants et les personnages célèbres du passé de la province de Québec. C'est l'époque d'une quête d'identité collective qui mène, au début des années 1920, à l'établissement d'une commission qui aura des retombées au travers du temps, la Commission des monuments historiques (1922). Pendant les années qui suivent sa création, la Commission réalise un certain nombre de projets d'inventaire (croix de chemin, chapelles, forts et autres monuments), et procède au classement de quelques monuments historiques grâce à une loi instaurée en 1922, la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique*<sup>8</sup>.

Le Québec du début du XX<sup>e</sup> siècle est caractérisé par une phase de croissance et de développement : « la période qui va jusqu'en 1929 est caractérisée par une forte poussée industrielle, s'appuyant en particulier sur l'exploitation des richesses naturelles et la production d'électricité, par l'accélération de l'urbanisation et la réduction sensible

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>8</sup> Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan. *La passion du patrimoine, La Commission des biens culturels du Québec 1922-1994*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1995, p. 20-21.

de l'importance du monde rural, par la concentration du pouvoir économique et par une croissance démographique significative.<sup>9</sup> » Le mode de vie traditionnel est par conséquent progressivement remplacé par un nouveau mode de vie encourageant la consommation, le rendement et l'utilité. L'État, influencé par des élites traditionnelles conscientes de ces changements, est alors porté vers la mise en valeur d'une identité nationale, catholique et francophone. Il vise à protéger un passé par la conservation et la protection de l'héritage culturel et matériel de la province<sup>10</sup>.

Mais plusieurs événements viennent ralentir les activités de la Commission, dont la crise économique de 1929 et la Deuxième Guerre mondiale. Le manque de ressources financières empêche aussi la Commission, pendant près de vingt ans, d'atteindre ses objectifs, notamment celui de procéder au classement des immeubles jugés à protéger. Ce retard est par ailleurs accentué par l'impossibilité de la Commission de classer les bâtiments sans l'accord de leurs propriétaires<sup>11</sup>. Finalement, afin d'offrir au gouvernement la possibilité d'acquérir des immeubles jugés patrimoniaux et d'établir des classements sans l'accord des propriétaires, on modifie la loi de 1922 (d'abord en 1952 et ensuite en 1963) ; un budget de fonctionnement plus adéquat est alors alloué à la Commission.

Au début des années 1950, la Commission est confrontée à un grand défi : la conservation d'ensembles et de quartiers historiques urbains. Un réveil collectif survient

---

<sup>9</sup> Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert. *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867 à 1929)*, Montréal, Les Éditions du Boréal, nouvelle édition refondue et mise à jour, 1989, p. 399.

<sup>10</sup> Paul-Louis Martin. «La conservation du patrimoine culturel ...», p. 4 à 8.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 11.

en 1955, lorsque l'on construit la Tour de l'Hôtel-Dieu au centre du Vieux-Québec. Citoyens, associations historiques et urbanistes désirent assurer la protection de ce quartier historique et réfléchissent à une fusion cohérente et respectueuse de cet héritage collectif avec les nouvelles réalités urbaines contemporaines. Les années qui suivent témoignent de l'acharnement et des efforts de ces groupes pour assurer la protection de ce patrimoine bâti, et amènent la Commission à considérer l'aménagement d'autres ensembles urbains historiques, notamment dans les vieux quartiers de Montréal, Trois-Rivières, Beauport, Sillery et autres<sup>12</sup>.

À partir 1961, la gestion du patrimoine culturel est désormais prise en charge par le ministère des Affaires culturelles. L'année 1972 marque une étape décisive dans le développement de la conservation du patrimoine au Québec. La ministre des Affaires culturelles de l'époque, Claire Kirkland-Casgrain, dépose une refonte de certaines lois (*Loi concernant l'île d'Orléans (1935)*, *Loi des monuments historiques (1963)*, et *Loi relative à la Place Royale (1966-1967)*) dans le but de constituer une loi unique portant sur les biens culturels. La notion de patrimoine engloberait désormais des biens jusqu'alors moins considérés, soit les archives audiovisuelles, le patrimoine naturel, les biens liés à des traditions spécifiques, etc.<sup>13</sup> La ministre considère également que, face au bouleversement des valeurs traditionnelles, les biens culturels doivent devenir des points de référence pour l'État dans le processus de création d'une culture et d'une identité nouvelle; elle considère que les protéger contribue au développement de la société<sup>14</sup>. Elle affirme aussi que la sauvegarde patrimoniale est essentielle à la

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 14-15.

<sup>13</sup> *Idem.*

<sup>14</sup> Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan. *La passion du patrimoine...*, p. 185.

protection de la production artistique et artisanale du Québec. La *Loi sur les biens culturels* s'inscrit donc comme le commencement d'un processus de valorisation des biens culturels au Québec : « Tous nos concitoyens peuvent et doivent avoir la possibilité de profiter des valeurs scientifiques, esthétiques, éducatives et de récréation que les biens culturels représentent. C'est l'esprit de la loi.<sup>15</sup> » De la protection des bâtiments dits historiques, on passe désormais à la protection de l'ensemble des biens culturels du Québec, qu'ils soient matériels, immatériels, mobiliers ou immobiliers. Et comme l'indique Martin Drouin, « [...] en consommant le mariage entre identité et culture, [...], le gouvernement québécois a tenté de légitimer l'existence d'une nation. Le patrimoine en devenait ainsi une preuve matérielle, à protéger et à exposer.<sup>16</sup> »

C'est au cours des années 1970 que le patrimoine atteint un « point culminant », note également Drouin : « l'État québécois soutient, depuis les années 1970, que l'affirmation de l' "identité québécoise" a été au cœur des politiques patrimoniales et que la consécration des biens culturels en serait l'émanation.<sup>17</sup> » Les biens culturels s'inscrivent dès lors comme les symboles d'une mémoire collective, autour de laquelle s'articule l'existence d'une nouvelle identité québécoise marquée par la pluralité de la population et par les développements sociaux et politiques du présent siècle.

Comme le remarque Paul-Louis Martin, « [...] de 1972 à aujourd'hui, la mission de conservation et de mise en valeur du patrimoine se développe de façon irréversible;

---

<sup>15</sup> «Projet de loi no 2. Deuxième lecture». *Journal des débats de l'Assemblée nationale*. Québec, 4 juillet 1972, p. 1844; tiré de Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan, *La passion du patrimoine...*, p. 185.

<sup>16</sup> Martin Drouin. *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, Coll. « Patrimoine urbain», 2005, p. 11.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 12.

elle accède au rang des tâches obligatoires, sinon systématiques de l'État.<sup>18</sup> » Des intervenants à différents niveaux de l'appareil gouvernemental encouragent désormais la sauvegarde, la mise en valeur et l'intégration du patrimoine. Mais cela n'indique pas que tous les héritages culturels du Québec sont à jamais protégés : une présence constante et des rappels réguliers provenant de divers groupes civiques et institutionnels sont encore nécessaires aujourd'hui. Des politiques de décentralisation et de régionalisation ont eu des impacts notables, notamment la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de 1979. Cette loi engendra la création des municipalités régionales de comté (MRC) qui depuis, ont un schéma d'aménagement permettant aux municipalités d'effectuer leurs plans et leurs règlements d'urbanisme selon les intérêts historique, esthétique, culturel et écologique de leurs territoires. Selon Euchariste Morin, diplômé de la maîtrise en développement régional de l'UQAR :

[...] c'est véritablement à partir de ce moment que le patrimoine a commencé à être intégré au cœur du processus d'aménagement et a été défini comme un enjeu de développement. Par les inventaires et les études menées par les MRC afin de connaître leur patrimoine pour pouvoir l'inscrire au schéma et par les démarches de consultation prévues par la Loi, le patrimoine s'est peu à peu démocratisé<sup>19</sup>.

Cette décentralisation des pouvoirs patrimoniaux vers les municipalités dénote donc une réelle volonté de rapprocher le patrimoine des communautés.

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>19</sup> Euchariste Morin. *Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions. Étude de cas de trois municipalités du Bas Saint-Laurent*, mémoire de maîtrise (développement régional), UQAR, 2006, p. 27.

### 3. Les églises : au cœur du patrimoine religieux québécois

Le patrimoine religieux du Québec regroupe églises et chapelles, presbytères, couvents et monastères, croix de chemin, calvaires, vitraux, sanctuaires, tableaux, vêtements et objets liturgiques, archives, orgues, cimetières, ainsi que savoir-faire et traditions immatérielles détenues par le clergé séculier et les communautés religieuses<sup>20</sup>.

Nous ciblons, dans le cadre de cette recherche, l'église en tant qu'objet patrimonial. Les églises sont en fait le cœur du patrimoine religieux du Québec, et leur place dans le développement social, culturel, politique et géographique du Québec est considérable. En raison leur spécificité, leur originalité et leur emplacement sur le territoire québécois, elles sont un symbole caractéristique de l'essor et de l'évolution de la société québécoise depuis plus de trois siècles.

#### 3.1 En place depuis le XVII<sup>e</sup> siècle

Bien que les églises du Québec soient issues de diverses traditions religieuses, la très grande majorité d'entre elles appartient aux catholiques (1845 catholiques, 238 anglicanes, 181 de l'Église Unie, 49 presbytériennes, 32 orthodoxes, et autres)<sup>21</sup>. Il en est ainsi depuis le début de la Nouvelle-France : durant un temps, aucun protestant n'était en effet autorisé à immigrer dans la nouvelle colonie, et ce, sur ordre du roi. C'est donc une population relativement homogène qui s'installa sur le territoire et

---

<sup>20</sup> Commission des biens culturels du Québec, *Document de consultation. Mandat entrepris à l'initiative de la CBCQ*, Juin 2005, p. 13.

<sup>21</sup> Selon l'*Inventaire des lieux de culte du Québec*, réalisé par la Fondation du patrimoine religieux du Québec, (page consultée le 29 novembre 2005),  
adresse URL : [http://www.lieuxdeculte.qc.ca/rech\\_long.php](http://www.lieuxdeculte.qc.ca/rech_long.php).

érigea les premières églises. Ces bâtiments étaient de taille modeste, faits de bois et bâtis sur les rives du fleuve. En quelques années, plusieurs furent démolis et reculés dans les terres, en raison de l'érosion des rivages et de nombreuses inondations qui les abîmèrent rapidement. Ces premières églises étaient peu coûteuses et de construction rapide. Avec les années, les fidèles et les prêtres s'établirent à long terme sur le territoire et s'engagèrent dans la construction d'églises permanentes. Ces dernières étaient en pierre; quelques-unes d'entre elles subsistent encore aujourd'hui<sup>22</sup>.

Les biens d'Église sont dès le début de la colonie régis par des fabriques paroissiales établies selon les juridictions françaises de l'époque. Lors du Traité de Paris de 1763, la Nouvelle-France devient possession d'Angleterre, et la religion catholique cesse d'être la religion d'État; plus aucune loi n'oblige désormais les catholiques à entretenir et construire leurs églises. Avec l'Acte de Québec en 1774, la majorité des limites imposées à la liberté religieuse sont levées; on redonne alors le droit de dîme et on permet aux fabriques de demeurer gestionnaires des biens de l'Église catholique. Ces fabriques deviennent néanmoins privées et ne retrouveront pas tous leurs droits et pouvoirs. En 1791, on instaure la Loi des fabriques qui attribue la responsabilité des coûts aux personnes qui font l'usage des lieux de culte catholiques. Tous les catholiques d'une paroisse sont par conséquent propriétaires de l'église; ils en assurent l'entretien, ainsi que celui des autres bâtiments religieux de la place (presbytère, cimetière, etc.). Ils

---

<sup>22</sup> Raymonde Gauthier. *Construire une église au Québec. L'architecture religieuse avant 1939*, Montréal, Éditions Libre Expression, 1994, p. 17-20.

s'engagent également à la reconstruction des lieux si un incendie survient. Un comité formé de civils s'assure que chaque citoyen paie la dîme<sup>23</sup>.

La Loi des fabriques est encore en vigueur de nos jours. Les fabriques paroissiales sont composées du curé (nommé par l'évêque) et de six marguilliers (élus par les paroissiens et dont le mandat est renouvelable)<sup>24</sup>. Depuis son implantation, cette législation a engendré la construction de la majorité des églises catholiques qui subsistent encore aujourd'hui au Québec. L'autorité première sur la gestion des églises catholiques (vente ou fermeture) ne revient toutefois pas aux conseils de fabrique, mais bien à l'évêque de chaque diocèse.

La Loi des fabriques est d'ailleurs au cœur d'une polémique très actuelle : certains chercheurs et experts en patrimoine religieux affirment que dans une société laïcisée, telle la nôtre, cette loi ne devrait plus faire office. Ceux-ci affirment que la décision de vendre ou de fermer une église devrait être prise par les citoyens. La situation actuelle est à leur avis inadéquate, car les églises du Québec représentent selon eux des biens communs dont l'avenir doit faire l'objet d'une décision collective<sup>25</sup>. Nous ne discuterons pas de ce point dans ce mémoire, mais nous croyons qu'il est intéressant de le souligner afin de donner un aperçu des enjeux actuels de propriété concernant la gestion des églises.

---

<sup>23</sup> Yvon Marcoux. *L'histoire des fabriques paroissiales*, (page consultée le 29 novembre 2005), [en ligne], adresse URL : <http://www.gaudium-et-spes.net/droit/fabrique.html>.

<sup>24</sup> Cahier du participant, colloque *Quel avenir pour quelles églises?*, Université du Québec à Montréal, 19-22 octobre 2005, p. 17-18.

<sup>25</sup> Cette idée a été présentée par Lucie K. Morisset lors du colloque *Quel avenir pour quelles églises*, tenu à l'UQAM du 19 au 22 octobre 2005, dans une conférence intitulée *Qui possède les églises?*

### 3.2 Diverses et symboliques

L'architecture québécoise est particulièrement marquée par les influences françaises et anglaises, mais également par différentes modes occidentales et certaines influences artistiques des États-Unis. Nous retrouvons sur le territoire québécois des églises dites traditionnelles, néoclassiques, néogothiques et victoriennes, ainsi que plusieurs églises de transition et de style moderne<sup>26</sup>.

La plupart des églises construites à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup> ont des caractéristiques semblables : les travaux de construction étaient dirigés par des architectes français récemment immigrés en Nouvelle-France, ou encore par des architectes formés ici par ces Français. Les plans sont généralement simples, le plus commun au début du XVIII<sup>e</sup> étant le « plan Maillou » (cœur et nef, sans transept<sup>27</sup>). La plupart des églises construites durant cette période sont situées en région agricole, où la population croissante est francophone et catholique. Les églises protestantes, dont la plupart sont situées en Estrie et dans les centres urbains, sont quant à elles construites sous la direction d'architectes anglais et sont de bons témoins des mouvements architecturaux foisonnant en Angleterre à cette époque. Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles sources inspirent les artisans de l'architecture religieuse au Québec : l'architecture domestique et religieuse grandissante aux États-Unis et le renouvellement des modèles européens. Certains architectes retournent même sur le vieux continent afin d'enrichir

---

<sup>26</sup> Gaétane Dufour. *La modernité devient patrimoine. L'église Saint-Thomas-d'Aquin de Saint-Lambert*, Outremont, Les Éditions Carte blanche, 2004, p. 34.

<sup>27</sup> Raymonde Gauthier. *Construire une église au Québec...*, p. 59.

leurs connaissances et de renouveler les modèles assidûment utilisés jusqu'alors sur le territoire québécois.

Au moment fort de l'industrialisation, d'importantes vagues de francophones catholiques quittent la campagne pour s'installer en ville, obligeant l'édification de nouveaux temples à Montréal, Trois-Rivières, Québec, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, etc. En même temps, un important développement des arrières-régions de la vallée du Saint-Laurent s'effectue, contribuant à la création de près de 300 paroisses, entraînant du coup l'érection de plusieurs églises. De très grandes et imposantes églises ont été conçues à cette époque, particulièrement grâce à l'amélioration des techniques de construction et à l'arrivée de nouveaux matériaux. Ces immenses églises devaient désormais réunir hebdomadairement tous les membres d'une même paroisse, surtout dans les quartiers urbains. Les temples protestants situés en milieu urbain sont plus modestes dans leurs dimensions, mais possèdent une architecture davantage variée. Cette période de construction massive d'églises, s'étendant jusqu'à la crise économique de 1929, est la plus importante de l'histoire de l'architecture religieuse au Québec. Après la Deuxième Guerre mondiale, la vague d'architecture moderne, caractérisée entre autres par l'usage du béton, se manifeste partout en Amérique du Nord et ne manque pas de toucher l'architecture religieuse québécoise, terminant ainsi son évolution. Après 1960, le déclin de la pratique religieuse chez les catholiques, tout particulièrement, freine tout mouvement de construction et entraîne même une désaffection continue des lieux de culte<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Paul Trépanier. «L'éclectisme dans l'architecture des églises catholiques québécoises», site de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec* (page consultée le 16 novembre 2005), [En ligne], adresse URL : [http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/eclectisme1\\_f.htm](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/eclectisme1_f.htm).

### 3.3 Les causes de la situation actuelle

De manière générale, les experts en patrimoine religieux au Québec s'entendent assez bien sur le diagnostic préoccupant de la situation actuelle. Jean Simard, ethnologue spécialiste dans les champs de l'art et de la religion populaires et du patrimoine religieux, constate deux raisons majeures à la menace qui plane actuellement sur le patrimoine religieux québécois. D'abord, il invoque la chute dramatique de la pratique religieuse au Québec, événement grandement tributaire de la Révolution tranquille, qui entraîna une baisse de la contribution financière des fidèles. Deuxièmement, il identifie l'exode rural qui entraîna l'accroissement de la population des villes et des banlieues et contribua « [...] à la désarticulation et au dépeuplement des quartiers centraux<sup>29</sup> ». Simard ajoute que « la situation est telle maintenant qu'il faut prévoir à moyen terme le départ des gardiens traditionnels et la transmission de ces biens, soit en partie, soit même en totalité, à de nouveaux utilisateurs.<sup>30</sup> » Selon Simard, nous sommes en train de « liquider » notre héritage collectif, particulièrement lorsque les propriétaires actuels vendent ou lèguent les églises à de nouveaux utilisateurs qui, presque à chaque fois, privatisent ces bâtiments.

De leur côté, Luc Noppen et Lucie K. Morisset ont identifié trois causes à la situation actuelle. Comme Simard, ils présentent la baisse de la clientèle dans les lieux de culte comme la raison principale de la vente et de la fermeture des églises. Ils

---

<sup>29</sup> Jean Simard. *Le Québec pour terrain. Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 155.

<sup>30</sup> *Idem.*

soulignent également l'existence d'un « complexe religieux » dans la population québécoise actuelle, complexe provoquant un « attachement ambivalent » des Québécois envers le patrimoine religieux de la province<sup>31</sup>. L'insuffisance des fonds pour la conservation et la restauration des églises est également une menace concrète selon les auteurs.

### **3.4 Initiatives entreprises pour la sauvegarde des églises**

Malgré un diagnostic assez sombre, plusieurs actions et initiatives sont néanmoins entreprises depuis quelques années pour essayer de sauvegarder ce patrimoine. Les premières démarches émanent des Églises elles-mêmes; ces dernières désirent trouver un nouvel usage pour leurs bâtiments religieux ayant une valeur patrimoniale reconnue. Dans la ville de Québec, diverses communautés religieuses contribuent, dès le milieu des années 1980, à la mise en valeur touristique du patrimoine religieux. En 1988, la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec se donne la mission de mettre en valeur le patrimoine religieux de diverses confessions dont l'histoire est étroitement liée au développement historique de Québec. L'organisme Living Stones/Pierres vivantes, mis sur pied à Montréal en 1992, s'est donné un mandat similaire, celui de valoriser l'histoire et l'architecture religieuse, autant pour les Montréalais que pour l'industrie touristique<sup>32</sup>. En 1995, différentes communautés religieuses catholiques décident aussi d'offrir des services de conservation,

---

<sup>31</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 2005 p. 52.

<sup>32</sup> Jean Simard. *Le Québec pour terrain...* p. 156-157.

d'interprétation, de diffusion et de promotion de leur patrimoine. Ainsi est né l'organisme Mission patrimoine religieux<sup>33</sup>.

Depuis une vingtaine d'années, la Commission des biens culturels se penche également sur la question du patrimoine religieux. De nombreux rapports faisant état de la situation et suggérant des recommandations sur la gestion et la reconnaissance du patrimoine religieux ont été publiés. La majorité de leurs recommandations préconisent un agir concerté, responsable et collectif face à la protection de l'ensemble du patrimoine religieux du Québec<sup>34</sup>. Le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, présidé par Roland Arpin, alors directeur général du Musée de la civilisation, a notamment publié une proposition pour une politique du patrimoine culturel, *Notre patrimoine, un présent du passé*. En ce qui concerne le patrimoine religieux, il a été principalement recommandé que le ministère de la Culture et des Communications continue de prendre des engagements financiers à l'endroit du patrimoine religieux, qu'il soutienne l'accroissement des connaissances, la formation des intervenants, la mise en valeur, la promotion et l'accessibilité du patrimoine, et qu'il participe à sensibiliser le public à la conservation du patrimoine paysager religieux<sup>35</sup>. Cela dit, aucune recommandation n'a mené à de nouveaux engagements fermes de la part du gouvernement.

---

<sup>33</sup> *Bulletin patrimoine*, Commission des biens culturels du Québec, hiver 2002, p. 5

<sup>34</sup> *Bulletin patrimoine*, Commission des biens culturels du Québec, hiver 2004, p. 12-2.

<sup>35</sup> *Notre patrimoine, un présent du passé*, rapport publié en novembre 2000 par le Groupe-conseil de la Politique du patrimoine culturel du Québec, sur le site *Notre patrimoine, un présent du passé* (page consultée le 17 novembre 2005) [En ligne], adresse URL : <http://www.politique-patrimoine.org/>

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec avait mis en œuvre, en 1995, la Fondation du patrimoine religieux, un organisme à but non lucratif qui « a pour mission d'aider les représentants de communautés et de traditions religieuses, propriétaires d'édifices, de biens mobiliers et d'œuvres d'art d'intérêt patrimonial, à assurer la conservation et la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux par la restauration et l'entretien préventif.<sup>36</sup> » À ce jour, le Ministère a investi près de 147 millions de dollars dans cette corporation<sup>37</sup>. Quelques 800 édifices religieux ont bénéficié de ce programme pour leur restauration complète ou partielle. La Fondation du patrimoine religieux a également recensé tous les lieux de culte construits au Québec avant 1975 sous l'*Inventaire des lieux de culte du Québec*<sup>38</sup>. Cet inventaire inclut les églises paroissiales, les lieux de culte de traditions autres que catholiques, les chapelles conventuelles et de desserte, les oratoires, les sanctuaires et les lieux de pèlerinage. La phase 1 de l'inventaire a été réalisée en 2003 par quarante agents de recherche qui ont travaillé à la récolte des données sur les lieux de culte; la phase 2 a permis l'évaluation patrimoniale et la hiérarchisation régionale; et la phase 3, à venir, aura pour objectif la hiérarchisation nationale des lieux de culte évalués<sup>39</sup>.

La Commission de la culture, l'une des onze commissions permanentes de l'Assemblée nationale du Québec, a également tenu une consultation publique sur

---

<sup>36</sup> «Mission», site de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec* (page consultée le 15 juillet 2005), [En ligne], adresse URL : [http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fondation/mission\\_f.htm](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fondation/mission_f.htm).

<sup>37</sup> «Historique», site de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec* (page consultée le 15 juillet 2005), [En ligne], adresse URL : [http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fondation/histo\\_f.htm](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fondation/histo_f.htm). En novembre 2005, la ministre Line Beauchamp accordait une enveloppe supplémentaire de 11,9 millions qui s'additionne aux 135 millions déjà versés depuis 1995. Aucune autre subvention n'a été accordée au cours de l'année 2006.

<sup>38</sup> *Inventaire des lieux de culte du Québec*, (page consultée le 29 novembre 2005), [en ligne ], adresse URL : <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/index.htm>.

<sup>39</sup> *Bulletin d'information*, Fondation du patrimoine religieux, automne 2005.

l'avenir du patrimoine religieux. En novembre 2004, ses membres ont convenu d'examiner la situation dans l'ensemble du Québec, ce qui comprend le patrimoine religieux bâti, immatériel et mobilier de toutes traditions religieuses confondues<sup>40</sup>. Des auditions publiques ont été tenues à l'automne 2005 et à l'hiver 2006 dans toute la province<sup>41</sup>. En juin 2006, les membres de Commission de la culture remettaient leur rapport comportant 33 recommandations à la Ministre de la Culture et des Communications du Québec, madame Line Beauchamp. Ce rapport préconise une prise en charge responsable de l'ensemble du patrimoine religieux par l'intensification du dialogue entre les autorités religieuses, l'État et les intervenants. Ce dialogue encouragerait et permettrait d'ouvrir quatre chantiers du patrimoine religieux, soit la connaissance, la protection, la transmission et la gestion. Comme la publication de ce rapport est survenue au moment où nos recherches étaient complétées et nos travaux de rédaction avancés, nous ne l'étudions ni le considérons davantage dans le cadre de ce mémoire.

Certaines paroisses et municipalités ont également participé à la mise en valeur des églises sur leur territoire, notamment par leur adhésion au réseau Villes et Villages d'art et de patrimoine. Ce réseau soutient plusieurs projets afin de « promouvoir et mettre en valeur les arts, la culture et le patrimoine selon une optique de développement

---

<sup>40</sup> CBCQ, *Document de consultation. Mandat entrepris à l'initiative de la CBCQ*, Juin 2005, p. 7.

<sup>41</sup> La Commission était à Rimouski le 3 novembre 2005. Elle y a entendu l'Institut de pastorale de l'Archidiocèse de Rimouski, la Ville de Rivière-du-Loup, la Table de concertation du Bas Saint-Laurent de la Fondation du patrimoine religieux, M. Yvan Thériault, économiste diocésain du Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le CLD et la MRC de la Mitis, la Fabrique de Les Méchins et M. Stéphane Pineault, étudiant à la maîtrise en développement régional à l'UQAR.

du tourisme culturel dans toutes les régions du Québec.<sup>42</sup> » Il a été mis sur pied en 1998 par le ministère de la Culture et des Communications.

Plusieurs événements universitaires se sont également tenus dans la province au cours de la dernière décennie : des colloques ont permis de faire quelques constats sur la situation et sur les enjeux de la problématique dans son ensemble. En 1997 se tenait le premier colloque international sur *L'avenir des biens d'églises*, organisé par la Ville de Québec et le Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord (CÉLAT) de l'Université Laval; en novembre 2004, un autre colloque, *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet culturel à l'objet culturel*, était tenu à Québec, celui-ci organisé par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'Université Laval et le Musée des Ursulines de Québec; en octobre 2005 eut lieu à l'UQÀM le colloque *Quel avenir pour quelles églises?*, à l'initiative de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQÀM, la Fondation du patrimoine religieux, le Conseil du patrimoine de Montréal et l'Université Concordia; et en novembre 2006 se tenait à l'Université de Montréal un colloque intitulé *Le patrimoine religieux du Québec : éducation et transmission du sens*, initié par la Fondation du patrimoine religieux du Québec et la Chaire religion, culture et société de l'Université de Montréal.

---

<sup>42</sup> «À propos du VVAP», site du réseau de *Villes et villages d'art et de patrimoine* (page consultée le 15 juillet 2005), [En ligne], adresse URL : [http://www.vvap.ulaval.ca/a\\_propos\\_de\\_vvap/mission/](http://www.vvap.ulaval.ca/a_propos_de_vvap/mission/)

### 3.5 Paramètres du débat actuel sur l'avenir du patrimoine religieux

L'année 2005 a été une année importante sur le plan de la conservation du patrimoine religieux au Québec. Elle a favorisé la mise en branle d'une réflexion publique sur l'avenir de ce patrimoine et sur un éventuel plan d'action. De nombreuses interventions médiatiques ont notamment eu lieu dans la presse écrite ainsi que dans plusieurs émissions télévisées et radiophoniques. Divers ouvrages traitant de la question ont également été publiés au cours de l'année, notamment celui de Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*. Mais le projet de la Commission de la culture d'examiner la situation du patrimoine religieux du Québec en procédant à des auditions publiques tenues partout dans la province demeure certainement l'événement le plus significatif de cette réflexion. Plus de 140 intervenants (organismes, chercheurs, experts, praticiens, individus<sup>43</sup>) ont répondu à l'appel de la Commission en soumettant un mémoire ou en répondant à un questionnaire en ligne. L'année 2005 a donc permis à plusieurs intervenants de sortir de l'ombre et d'apporter de sérieuses pistes de réflexion pour l'élaboration d'un plan d'action.

À ce jour, la Fondation du patrimoine religieux est probablement l'intervenant le plus dynamique dans la cause du patrimoine religieux, car elle aide directement les représentants des communautés et des traditions religieuses, ainsi que les propriétaires de biens mobiliers et immobiliers à entretenir leurs biens patrimoniaux. Elle regroupe onze tables régionales composées d'architectes, d'historiens de l'art, d'experts en art sacré et de représentants laïcs, cléricaux et ministériels. Un des principaux outils de la

---

<sup>43</sup> Québec, Commission de la culture. *Journal des débats*, le mardi 20 septembre 2005, vol. 38, n° 50.

Fondation est l'*Inventaire des lieux de culte du Québec*, qui a permis de répertorier et de classer, en 2003-2004, plus de 2500 lieux de culte de toutes les traditions religieuses du Québec.

Cet outil, accessible sur le site de la Fondation, a été largement critiqué depuis sa mise en service. Certains experts et universitaires jugent l'objectif de ce programme adéquat et justifié – approfondissement des connaissances sur le patrimoine religieux dans le but de prendre des décisions avisées quant à sa conservation et sa protection – mais ils considèrent que la méthode utilisée par la Fondation n'a permis et ne permettra pas la réalisation de cet objectif. Par exemple, Raymonde Gauthier, historienne de l'architecture, et Jean-Claude Marsan, professeur à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, critiquent ce qu'ils considèrent être une méthode d'évaluation non éprouvée, la hiérarchisation non nuancée et l'emploi d'évaluateurs non experts<sup>44</sup>. D'autres chercheurs, dont Noppen et Morisset, remettent surtout en question le choix de la Fondation et de certaines municipalités d'utiliser des approches quantitatives et des critères prédéfinis pour juger du caractère patrimonial du bâtiment. Noppen et Morisset discutent largement de ce point dans leur dernier ouvrage. Voici concrètement ce qui est remis en question par ces auteurs. Les évaluations patrimoniales privilégiées par la Fondation du patrimoine religieux se concluent généralement par un « total » ou une « cote ». La méthode du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) en est un exemple. Cette méthode permet d'examiner et d'évaluer un bâtiment en mesurant l'illustration qu'il fait d'un thème historique canadien, son identification à

---

<sup>44</sup> Raymonde Gauthier et Jean-Claude Marsan. «L'avenir du patrimoine religieux au Québec – Les déficiences de l'Inventaire», *Le Devoir*, IDÉES, 20 septembre 2005, p. A7.

la collectivité ou encore la qualité de sa réalisation et de l'utilisation des matériaux. On procède alors à l'évaluation en fonction d'un barème quantitatif : « excellent », qui donne 10 points, « très bon », qui donne 6 points, « bon », qui donne 4 points, et ainsi de suite<sup>45</sup>. La Fondation du patrimoine religieux s'est inspirée de cette méthode lors de la réalisation de la deuxième phase de son inventaire. Le *Guide explicatif à l'intention des agents de recherche et des comités régionaux* propose une méthode comparative et hiérarchique qui permet d'attribuer des « cotes » aux bâtiments selon leur « valeur d'art et d'architecture de l'extérieur », leur « valeur d'art et d'architecture de l'intérieur » et leur « valeur historique et symbolique ». Cette dernière valeur peut être, selon le cas, « d'importance nationale » (cote A), « d'importance régionale », (cote B) ou encore « d'importance locale » (cote C), tout dépendant de son « ancienneté » et du « phénomène, événement ou personnage historique lié<sup>46</sup> ». La valeur d'art et d'architecture de l'extérieur et de l'intérieur d'un bâtiment est également divisée en sous-critères, comme « la renommée de son concepteur » et la « qualité de sa conception ». Elle est cotée « A », si on lui attache un « intérêt exceptionnel », « B », « un intérêt supérieur », et « C », « un intérêt moyen et significatif<sup>47</sup> ». Parmi d'autres, Noppen et Morisset croient que ces méthodes de « cotes » n'apporteront pas de solution à long terme. Ce qu'il faudrait, selon eux, c'est « discuter de la valeur d'usage, puisque c'est de projet qu'il s'agit, valeur qui sous-entend la proposition d'évaluation du potentiel monumental [...]»<sup>48</sup>.

---

<sup>45</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec...*, p. 288.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>47</sup> Fondation du patrimoine religieux, n.d, *Guide explicatif à l'intention des agents de recherche et de comités régionaux*, p. 5.

<sup>48</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec...*, p. 294.

Noppen et Morisset n'en sont pas à leurs premières armes sur la scène du patrimoine religieux au Québec : leur travail est reconnu depuis plusieurs années, leurs nombreuses recherches et leur engagement dans le domaine ont contribué à la connaissance et à la reconnaissance des églises dans notre société. Leur discours actuel concernant la sauvegarde des lieux de culte est élaboré autour de l'idée qu'on ne pourra pas conserver toutes les églises du Québec. Selon eux, il faut conserver les bâtiments les plus intéressants, et assurer leur survie en leur trouvant un usage. Notre recherche, qui porte précisément sur l'avenir des églises hors des centres urbains au Québec, prend assise sur le discours spécifique de Noppen et Morisset sur la question des valeurs en cause dans la conservation des églises. Leur propos est le point de départ de notre réflexion en matière de valeurs et de patrimoine.

Notre recherche repose sur la question *pourquoi sauvegarder les églises?* et veut faire ressortir l'ensemble des valeurs pouvant se dégager d'une telle réflexion. Conserve-t-on une église pour sauvegarder le matériel, ou encore pour maintenir les valeurs endossées par la communauté qui légitime ce patrimoine? Car la problématique de la conservation des églises varie grandement selon le lieu où elle est posée : dans les grands centres urbains et en milieu rural, où les villes sont de plus petite taille, les variables ne sont pas les mêmes. Peut-on convertir une église située en milieu rural de la même manière qu'on le ferait pour une église située en milieu urbain? Peut-on lui attribuer un nouvel usage? Est-ce que les églises situées hors des grands centres urbains au Québec, souvent plus récentes et d'architecture moins élaborée, doivent être conservées et restaurées? Quelle place occupe une église au centre d'une petite communauté dans ces régions?

## CHAPITRE 2

### LA DIMENSION DES VALEURS DANS LA CONSERVATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Sur bien des plans, particulièrement sur le plan religieux, le Québec d'après la Deuxième Guerre mondiale connaît de profonds changements. Selon l'historien de l'art Claude Bergeron, cette période, se terminant à la fin du concile du Vatican II (1962-1969), témoigne d'une transformation majeure de l'art d'église des paroisses catholiques du Québec. En fait, les changements survenus pendant ces quelques décennies seraient plus éloquents que tous ceux advenus au cours des quatre précédents siècles.<sup>1</sup> Richard Gauthier démontre, dans sa thèse de doctorat intitulée *Le devenir de l'art d'église des paroisses catholiques du Québec. Architecture, arts, pratiques, patrimoine (1965-2000)*, que cette métamorphose de l'art d'église se poursuit toujours, notamment avec les initiatives entreprises depuis les vingt dernières années en matière de gestion du patrimoine, mais aussi grâce aux innovations architecturales liées à la réutilisation ou la conversion de ces églises<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Claude Bergeron. *L'architecture des églises du Québec : 1940-1985*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1987, p. 31.

<sup>2</sup> Richard Gauthier. *Le devenir de l'art d'église des paroisses catholiques du Québec. Architecture, arts, pratiques, patrimoine (1965-2000)*, (page consultée le 23 mars 2006), thèse de doctorat interuniversitaire en histoire de l'art, Faculté des Lettres de l'Université Laval, 2004, [en ligne], adresse URL : <http://www.theses.ulaval.ca/2004/22008/ch03.html>, [s.p.]

Depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le culte n'est plus la fonction primordiale des églises; d'autres fonctions sociales, culturelles et même économiques depuis longtemps associées à ces lieux prennent de plus en plus d'importance. Ces nouvelles valeurs se rattachent surtout aux bâtiments et à l'espace environnant, et non plus à l'espace consacré à la prière et au culte. Dans un rapport rendu public en 1998, Jean Simard, alors commissaire à la Commission des biens culturels du Québec, suggérait que les églises deviennent des lieux « multifonctionnels », pour ainsi promouvoir des activités culturelles diverses en plus des activités cultuelles d'origine.<sup>3</sup> Gauthier partage aussi cette position. À ce sujet, il affirme que :

[...] les activités autres que cultuelles sont légitimes parce que sur le plan symbolique, les églises, et *a fortiori* les églises paroissiales, sont au centre de la vie des communautés humaines. En l'occurrence, puisque les églises des paroisses catholiques sont destinées au rassemblement de citoyens, elles doivent le faire le plus adéquatement possible et non pas favoriser indûment ceux qui fréquentent le seul culte<sup>4</sup>.

Ainsi s'orientait la réflexion sur l'avenir des églises à la fin des années 1990. Depuis, le débat s'est évidemment enrichi et propose différentes pistes de réflexion sur le devenir de ces bâtiments. Notons que la valeur économique a pris une place prédominante dans le discours, notamment au sujet de la propriété de ces lieux, des responsabilités d'entretien qui en découlent et des enjeux touristiques qui s'y rattachent. Noppen et Morisset suggèrent aujourd'hui une reprise des églises guidée par la mise en avant-plan de la valeur d'usage de ces dernières. Leur approche sous-entend la prise en charge par l'État des églises les plus fonctionnelles, pratiques et utiles. Mais d'un lieu

---

<sup>3</sup> Jean Simard. *Le patrimoine religieux au Québec : Exposé de la situation et orientations*, Québec, Publications du Québec, 1998, p. 52.

<sup>4</sup> Richard Gauthier. *Le devenir de l'art d'église...* [s.p.]

de culte émanent certainement plusieurs valeurs symboliques, affectives, matérielles, etc. Celles-ci ne pourraient-elles pas être également prises en considération pour éclairer la gestion des églises du Québec?

La problématique des valeurs pouvant orienter les choix d'actions concernant le devenir des églises est abordée dans ce présent chapitre. Outre la valeur d'usage mise ici en relief, quelles peuvent être les différentes valeurs ressortant de cette problématique? Au nom de quoi sauvegarder ces églises? Ce chapitre nous permettra donc, à partir de l'approche de Noppen et Morisset, de mettre en relief les enjeux initiaux de notre questionnement et d'approfondir notre problématique de recherche. La notion de valeur y sera également abordée et expliquée dans la perspective de l'approche éthique que nous avons choisie.

### **1. Patrimoine de proximité selon Noppen et Morisset**

Au départ de leur réflexion sur le devenir des églises, Noppen et Morisset introduisent la notion de « patrimoine de proximité<sup>5</sup> ». Cette appellation présente le patrimoine en tant qu'incarnation des représentations culturelles et sociales d'une collectivité. Les individus faisant partie de cette collectivité choisissent de conserver et de mettre en valeur tel ou tel objet patrimonial selon ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent

---

<sup>5</sup> Notamment dans les pages 270 à 295 dans Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 2005 p. 364.

préserver pour les générations futures<sup>6</sup>. Le patrimoine de proximité définit la collectivité en tant que « sujet » du patrimoine<sup>7</sup>. Voici ce que les auteurs affirment :

[...] le patrimoine de proximité, fondé sur les représentations culturelles dont des groupes de résidants se dotent, inverse ainsi les mécanismes traditionnels de la patrimonialisation : tandis que les précédents patrimoines que nous avons exposés imposent l'autorité du "haut" (le politique, les experts) sur le "bas" (les citoyens éventuellement "informés" du patrimoine), le patrimoine de proximité renverse la pyramide, à la base de laquelle des citoyens manifestent leur intérêt auprès des autorités locales d'abord, régionales ensuite, nationales enfin<sup>8</sup>.

Selon Noppen et Morisset, le patrimoine de proximité tiendrait sa principale valeur « d'avoir été choisi » par les citoyens. Pour ce faire, il implique qu'il soit directement inscrit dans un cadre de vie sociétal, qu'il soit l'objet d'échanges dynamiques entre les individus, qu'il s'inscrive dans l'imaginaire, et qu'il soit mis en relief et valorisé par la communauté.

Dans cette perspective, Noppen et Morisset croient que le patrimoine de proximité serait « moins une solution qu'un tremplin<sup>9</sup> » pour la prise en charge des églises. Une évaluation patrimoniale par les experts, pour évaluer le potentiel monumental des bâtiments, permettrait en fait de mieux encadrer le choix des églises à préserver. Cette évaluation, selon les auteurs, ne servirait « [...] qu'à apporter des arguments et de l'information de sorte que, localement, les citoyens se forment une

---

<sup>6</sup> Lucie K. Morisset et Luc Noppen. «De l'avenir (civil) des églises au Québec», dans *Quel avenir pour nos églises? Actes du colloque Bretagne-Québec*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2005, p. 133-134.

<sup>7</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Les églises du Québec...* p. 295.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 286.

opinion.<sup>10</sup> » L'évaluation serait basée sur des valeurs d'existence (âge, art, position, matérialité et usage) conjuguées à l'attachement des citoyens envers leur église, ce qui permettrait une sélection des églises par des citoyens avertis.

Noppen et Morisset affirment qu'il faut néanmoins faire attention à ce type d'évaluation par les experts, car

[...] elle conduit alors directement à une réflexion sur la pertinence de conserver, d'autant plus que la patrimonialisation qui « invente » le monument introduit une rupture dans le continuum temporel du bâtiment, qui n'est plus « utile » que comme témoin (de l'art, de l'histoire); en d'autres mots, la patrimonialisation convertit le bâtiment en monument, dont l'utilisateur est, non plus un habitant, un pratiquant ou un travailleur, mais un « visiteur »<sup>11</sup>.

Dans une telle situation, l'église risque de devenir monument touristique, similaire à tout autre bâtiment visité et faisant partie de l'industrie touristique d'une ville ou d'une région.

### **1.1. Valeurs d'existence et valeur d'usage**

Avant de poursuivre, voyons d'abord ce que les auteurs entendent par le mot « valeur ». L'utilisation du concept de « valeurs » au lieu de la notion de critères pour qualifier les « monuments historiques » s'inspire en premier lieu d'un ouvrage d'Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments*, publié en allemand en 1903 et traduit en français en 1984. Dans cet ouvrage, Riegl suppose en fait que le monument historique

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 320.

n'est pas qu'un « monument historique », mais qu'il possède une signification particulière pour la collectivité dans laquelle il est situé, signification qui indique s'il faut le restaurer ou pas. Riegl présente dans son ouvrage des exemples de valeurs attribuées aux bâtiments architecturaux ainsi qu'aux œuvres d'art : aux simples valeurs esthétiques, il ajoute les valeurs d'ancienneté, d'historicité, d'usage, de nouveauté et de commémoration<sup>12</sup>. Noppen et Morisset affirment, à l'instar de Riegl, que l'utilisation de « valeurs » dans le projet de conservation des églises au Québec est plus légitime que l'emploi convenu de « critères »<sup>13</sup>. D'autres chartes de valeurs ont aussi été établies au cours du XX<sup>e</sup> siècle, notamment celle W.D. Lipe (1984), sur les valeurs du patrimoine archéologique<sup>14</sup>, ainsi que la Charte de Burra (ICOMOS Australie, 1981), qui introduit la notion de signification culturelle<sup>15</sup>.

Noppen et Morisset, inspirés de Xavier Greffe<sup>16</sup>, regroupent sous l'appellation *valeurs d'existence* les valeurs d'âge, d'art, de position et de matérialité. Pour Greffe, si un monument ou un bâtiment symbolise, par exemple, l'unité historique d'une nation, sa préservation doit s'effectuer au nom de la valeur d'existence. Par contre, protéger un monument ou un bâtiment ayant une valeur d'existence dans le but de récolter des fonds

---

<sup>12</sup> Aloïs Riegl. *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, p. 32.

<sup>13</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec...*, p. 294.

<sup>14</sup> W.D. Lipe, « Value and meaning in cultural resources », dans *Approaches to the archaeological heritage*, H.F. Cleere. Cambridge, 1984, p. 1-11.

<sup>15</sup> Cette notion « [...] englobe l'ensemble des valeurs pouvant être attribuées à un site. Ces multiples valeurs sont regroupées en fonction des catégories (esthétiques, historiques, historiographiques, commémoratives...) ». Tiré de *La gestion par les valeurs*. Commission des biens culturels du Québec, Juin 2004, p. 8.

<sup>16</sup> Xavier Greffe est professeur de sciences économiques (économie des arts et des médias) à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), où il dirige le DESS d'économie et de gestion des produits culturels. Son ouvrage *La valorisation économique du patrimoine* (Questions de culture, Ministère de la culture, Département des Études de la Prospective et des Statistiques, France, 2003) a été utilisé comme référence par Noppen et Morisset. Dans cet ouvrage, Greffe montre dans quelles conditions les efforts de mise en valeur du patrimoine peuvent se coordonner pour susciter développement et emplois.

nécessaires à l'entretien ou les services se fait d'abord au nom de la valeur d'usage<sup>17</sup>. Greffe affirme que différents types de valeurs, considérées comme un ensemble, forment l'« écosystème » patrimonial : « la spécificité du système patrimonial repose en effet sur l'interdépendance des valeurs d'existence et d'usage et des comportements [...]»<sup>18</sup> ». En ce sens, toute action entreprise au nom des valeurs d'existence aura des effets sur l'usage d'un objet patrimonial, et inversement.

Pour Noppen et Morisset, la prise en considération de la valeur d'usage dans l'avenir des églises au Québec est « cruciale » : selon eux, la préoccupation première de la collectivité au sujet du devenir de leur église devrait s'inscrire autour de la valeur d'usage. Voici deux extraits, provenant de deux textes différents, explicitant leur propos :

[...] il est impensable de conserver, disons 1000 églises, pour leurs seules valeurs d'existence, c'est-à-dire qu'elles ne serviraient à rien d'autre qu'à être des monuments : c'est en effet précisément leur désaffectation qui pose problème. Économiquement aussi bien que symboliquement, on peut donc penser que, au cœur de tout processus de sélection d'églises, l'utilisation projetée soit le premier intervenant discriminant. Il y va, au demeurant, de l'intérêt de la collectivité, envers un lieu identitaire actif ou envers une « vieille relique » abandonnée<sup>19</sup>.

[...] Si le patrimoine de proximité peut articuler la qualité d'un cadre de vie, la capacité de celui-ci, à l'échelle de la proximité, d'absorber des monuments « en soi » (qualifiés en vertu des seules valeurs d'existence) reste assez limitée. Mais que faire des églises?<sup>20</sup>

---

<sup>17</sup> Xavier Greffe. *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, La Documentation française, p. 14.

<sup>18</sup> *Idem*.

<sup>19</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Cap sur 2010*, Mémoire soumis à la Commission de la culture. Assemblée nationale du Québec, Montréal, Août 2005, p. 12.

<sup>20</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Les églises du Québec...*, p. 320.

Face à l'avenir des églises au Québec, Noppen et Morisset proposent d'agir dans la perspective d'un « projet actualisant<sup>21</sup> » basé sur une *reprise* civile des églises de la province. Ce projet mettrait en priorité la valeur d'usage des bâtiments, valeur qui les consacre comme étant fonctionnels, pratiques et utiles<sup>22</sup>. Ainsi, toute autre valeur ressortant de la dynamique de la patrimonialisation des églises se situerait en amont de la valeur d'usage, plus adéquate pour guider les prochaines mesures légales de sauvegarde et de conservation. « Si la notoriété et les valeurs fondamentales doivent fonder *a priori* la reconnaissance, les mesures légales ne peuvent – démocratie oblige – faire abstraction de cette pertinence qui doit, dans tous les cas, guider les gestes gouvernementaux.<sup>23</sup> » Dans cette perspective, le patrimoine de proximité serait mis de côté au profit de la seule valeur d'usage.

Le projet suggéré par les auteurs viserait d'abord une « reprise » symbolique et civile des églises : « c'est "définir un projet et tendre vers lui", certes, mais c'est d'abord, au premier chef, une prise de possession physique et imaginaire de nos églises.<sup>24</sup> » Les auteurs proposent en fait une reprise collective (à l'échelle provinciale) de ces bâtiments, ou encore une appropriation, sous forme peut-être de fiducie<sup>25</sup>, dans le

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. XI.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 321-322.

<sup>23</sup> Noppen et Morisset, «De la production de monuments...», p. 49

<sup>24</sup> Lucie K. Morisset et Luc Noppen, «De l'avenir (civil) des églises au Québec...», p. 135.

<sup>25</sup> Noppen et Morisset ont été parmi les premiers à proposer l'idée d'une fiducie liée au gouvernement provincial : ils croient qu'il est inévitable qu'une instance publique entreprenne la gestion des biens d'Église afin d'en assurer la survie. Voici ce qu'ils ont écrit à ce sujet : « La fiducie a pour mission d'accompagner et d'étayer la réalisation du projet collectif de désacralisation et de reprise des églises, dans une perspective consensuelle qui, incluant les usagers actuels des lieux de culte mais détachée du passé, prend plutôt l'avenir pour horizon. Elle aura donc, pour double mandat, d'encadrer la reprise des églises (et la disposition d'autres), en insufflant par exemple quelque inspiration à la réingénierie des fonctions communautaires qui s'imposent, et de veiller à la mise en cocon. » *Les églises du Québec...*, p. 370. Leur idée est partagée par plusieurs, mais également contestée par d'autres, notamment par la Fondation du patrimoine religieux. Voir à ce sujet son *Bulletin patrimoine* de mai 2005.

but de permettre une gestion stable, centralisatrice et économique de ces biens communs. Car actuellement, les églises encore utilisées pour le culte appartiennent aux confessions religieuses, et les autres, à des particuliers, à des entrepreneurs ou à des institutions qui les ont acquises au cours des trois dernières décennies alors qu'elles étaient vides et destinées à la vente. L'idée d'une reprise s'explique donc aussi, selon les auteurs, par le renouvellement de l'usage attribué aux églises sur le territoire québécois<sup>26</sup>.

Nous croyons que la mise en relief de la valeur d'usage puisse dissimuler les autres valeurs pouvant ressortir de la dynamique de conservation – valeurs d'existence et autres – et qui sont à notre sens aussi nécessaires à la discussion, à la concertation et à la prise de décisions face à l'avenir des églises. À partir de la définition du patrimoine que nous avons établie antérieurement, une démarche patrimoniale suppose une volonté de transmission de biens d'une génération à une autre; ces biens devraient donc être choisis selon ce qu'ils incarnent pour une collectivité, et selon le sens qu'ils ont pour cette collectivité. « Le patrimoine est avant tout une idée qui prend forme dans le discours et qui existe par lui<sup>27</sup> », affirme Martin Drouin. Cela signifie que le patrimoine est créé par un groupe de personnes qui affirme que tel ou tel objet possède une signification particulière pour lui, et que c'est pour cette raison qu'il désire conserver cet objet. Si l'on conserve un objet patrimonial selon des critères ou des valeurs sélectionnés et hiérarchisés dans le cadre d'une intervention légale (dans le cas présent, la valeur d'usage étant prioritairement mise en relief), que devient alors le sens de la

---

<sup>26</sup> Lucie K. Morisset et Luc Noppen, «De l'avenir (civil) des églises au Québec... », p. 136.

<sup>27</sup> Martin Drouin. *Le combat du patrimoine à Montréal*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, Coll. Patrimoine Urbain, 2005, p. 21.

« valeur incarnée » par l'objet, c'est-à-dire des valeurs représentatives d'un individu ou d'un groupe d'individus et reconnues comme telles? Que transmettrons-nous aux générations futures? Que fait-on de la mémoire portée par l'objet?

Depuis l'avènement de la modernité, le patrimoine prend sens dans un rapport au passé de non-reproductibilité : cette relation au temps encourage un devoir de mémoire de la génération actuelle envers celles qui suivront. Cette réappropriation de la mémoire s'inscrit dans le travail d'une pensée qui se reconnaît et qui se définit en établissant des filiations avec le passé :

L'élaboration du patrimoine est une manière de construire des identités à l'intérieur d'un temps qui ne produit que du divers, un montage tourné contre l'irréversibilité : il s'agit de dessiner des filiations qui rétablissent les liens avec ce qui est irrémédiablement disparu, avec du passé définitivement tenu à distance dans le passé.<sup>28</sup>

En ce sens, les valeurs rattachées au patrimoine peuvent être porteuses d'un sens identitaire, symbolique ou essentiel. L'identification et la définition des valeurs portées par la communauté peuvent seules permettre d'établir le sens incarné par un objet patrimonial, et d'orienter en conséquence les actions qui seront prises en matière de conservation.

Nous croyons donc que le patrimoine de proximité, tel que défini par Noppen et Morisset, mais parfois délaissé au profit de la seule valeur d'usage, constitue le concept clé de la problématique de l'avenir des églises. D'abord parce qu'il encourage une

---

<sup>28</sup> Roland Schaer. «Patrimoine», dans Monique Canto-Sperber, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 1153.

appropriation de ce patrimoine par les communautés, mais aussi parce qu'il en favorise la gestion décentralisée. L'avenir des églises en centres urbains et en région ne peut évidemment pas être abordé de la même façon : par exemple, la valeur d'usage n'est pas toujours facile à définir et à identifier en région faiblement peuplée. C'est pourquoi nous croyons qu'il est important d'orienter l'appréciation du patrimoine religieux et la prise de décision concernant son avenir vers les communautés, comme le suggère la notion de patrimoine de proximité.

## **2. Visée globale de notre recherche**

Au premier chef, la finalité de notre recherche est l'approfondissement de la dimension des valeurs dans la conservation du patrimoine. Il importe donc de légitimer sur le plan conceptuel le travail de mise en relief des valeurs émanant d'une communauté quant à la protection et à la gestion des églises, particulièrement celles situées hors des grands centres au Québec.

Pour ce faire, nous nous inspirons de l'approche de conservation par les valeurs élaborée par le Getty Conservation Institute de Los Angeles. Un rapport de ce centre de recherche, *Values and Heritage Conservation*, explore la question de la conservation d'un objet patrimonial sous un angle de gestion arbitrée par les valeurs choisies par la communauté. Cette approche définit le patrimoine comme une construction sociale, c'est-à-dire « [...] un moyen par lequel les sociétés confirment ou construisent leur

identité.<sup>29</sup> » La Commission des biens culturels du Québec a publié en juin 2004 un document synthèse de ce rapport, *La gestion par les valeurs*, portant sur la description de l'approche et sur son adaptabilité à la société québécoise. La notion de valeur y est décrite comme : « [...] un ensemble de caractéristiques ou qualités positives perçues dans des objets ou sites culturels par des individus ou groupes d'individus.<sup>30</sup> » Dans cette perspective, une valeur est déterminée par la reconnaissance sociale;

[...] on reconnaît aujourd'hui que les différents sites dits " historiques " qui composent le corpus patrimonial ne sont pas donnés *a priori*, mais résultent au contraire d'une convention : ils ne peuvent légitimement acquérir leur qualité de sites patrimoniaux que comme suite à un processus conscient de sélection exclusive, processus fondé sur la base de jugements de valeur particuliers à des groupes donnés.<sup>31</sup>

Fondamentalement, la conservation du patrimoine ne vise donc pas que la protection matérielle d'un lieu ou d'un site : elle incarne ce qu'une communauté est dans le moment présent, mais surtout ce qu'elle désire laisser en mémoire aux générations qui suivront. L'attribution des valeurs doit donc se faire subjectivement, puisqu'il s'agit d'un acte de définition identitaire conscient qui, effectué localement et collectivement, engage l'ensemble d'une communauté. Le document *La gestion par les valeurs* souligne bien que « la "fabrication" du patrimoine est intimement liée à la manière dont les individus se souviennent, organisent leurs souvenirs, y réfléchissent et souhaitent les utiliser.<sup>32</sup> » C'est cette piste que nous explorons dans notre recherche.

---

<sup>29</sup> Commission des biens culturels du Québec, *La gestion par les valeurs*. Juin 2004, Avant-propos.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>31</sup> *Idem.*

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 6.

### 3. La notion de valeur

Raymond Massé affirme que les valeurs « [...] servent de critères permettant d'évaluer le bien-fondé de préférences et de choix face à l'action. Il s'agit donc de critères utilisés pour justifier des actions ou des états d'être. Les valeurs font donc partie de l'univers des déterminants culturels des actions sélectives qui incluent les devoirs, les intérêts, les obligations morales, les aversions, les tabous, etc.<sup>33</sup> » Les valeurs sont perçues comme des construits partagés par un ensemble d'individus pouvant guider leurs gestes et leurs décisions, « [...] elles englobent et influencent autant les comportements que les conceptions du sens et de la finalité de la vie humaine [...]»<sup>34</sup>.

De là l'importance de rechercher et de présenter toutes les valeurs pouvant entrer dans la protection et la gestion des églises. Ces valeurs, dans le processus de protection du patrimoine, sont très diverses et d'autant plus symboliques qu'elles incarnent ce qu'un individu ou un groupe d'individus est. Henri Declève affirme, en parlant de l'environnement comme d'un patrimoine, que « [...] défendre un patrimoine ne se limite pas à la protection matérielle des choses : leurs valeurs les plus diverses – affectives, culturelles, esthétiques, historiques, économiques – peuvent s'inclure dans ce tout et doivent faire l'objet de nos sollicitudes. Plus exactement, les valeurs – ou le symbolique – ne sont pas seulement des aspects plus ou moins subjectifs de

---

<sup>33</sup> Raymond Massé. *Éthique et santé publique...*, p. 47.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 49.

l'environnement, elles en forment l'unité.<sup>35</sup> » Nous croyons que cette réflexion s'applique également aux préceptes du patrimoine culturel.

#### **4. Une place pour l'éthique : le patrimoine valorisé**

Comme nous l'avons déjà affirmé, le patrimoine n'a pas de valeur en soi : il n'a de valeur que celle que lui donne un groupe d'individus à un moment donné dans le temps. Le fait d'accorder de la valeur à un objet patrimonial témoigne du sens qu'il a pour une société.

L'importante croissance du patrimoine au Québec, depuis les vingt dernières années, témoigne d'un changement de mentalité en ce sens. Comme nous l'avons signalé au chapitre précédent, le Québec a reconnu historiquement le patrimoine en tant que repère identitaire et a pris conscience des valeurs qu'il pouvait incarner. Les programmes de reconnaissance et de protection mis en place au cours des dernières décennies vont d'ailleurs en partie dans ce sens. Mais qu'est-ce qui explique ce phénomène, cet intérêt plus marqué et cette mise en valeur du patrimoine? Pour quelles raisons la société québécoise, comme d'autres sociétés occidentales, accorde-t-elle une place de plus en plus significative à certains témoins de son passé?

Nous avons déjà partiellement répondu à ces questions lorsque nous avons abordé l'histoire de la conservation du patrimoine au Québec. D'abord, certains

---

<sup>35</sup> Henri Declève. «Le droit, voix de la nature?», dans Gérard, P. Ost, F., et Van De Kerchove, M. (dir.), *Images et usages de la nature en droit*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires de Saint-Louis, 1993, p. 658.

événements, comme les lois sur les bâtiments historiques, ont progressivement encouragé une prise de conscience populaire face à la protection de ses biens et monuments historiques. De plus, le contexte de redéfinition des valeurs collectives dans lequel nous vivons, depuis les années 1960, y est pour quelque chose.

#### 4.1 Le contexte de cette valorisation

Pour expliquer ce contexte, nous avons décidé de présenter la vision de quelques philosophes sur cette question. Selon certains, nous sommes en contexte de postmodernité. Lipovetsky inscrit la postmodernité dans le prolongement de la modernité, où l'individualisme s'est radicalisé en recherche de plaisir. En résulterait une perte des repères référentiels collectifs. La dissolution des horizons moraux traditionnels ayant entraîné un changement dans la nature de l'individu, la seule vérité qui prévaut alors est celle qu'il puise en lui-même. Il aurait désormais le loisir de choisir lui-même des critères de vérité pour orienter sa destinée<sup>36</sup>.

Selon Lipovetsky, la postmodernité succède à l'effondrement des idéologies et des autorités. Il y a vingt ans, il décrivait l'individu postmoderne comme étant tourné vers lui-même et le figurait en Narcisse obsédé par sa propre personne<sup>37</sup>. Aujourd'hui, Lipovetsky écrit que ce n'est plus uniquement une recherche de jouissance qui caractérise l'individu postmoderne, mais aussi une peur de la quotidienneté<sup>38</sup>. Cette

---

<sup>36</sup> Yves Boisvert. *Le monde post-moderne*, Montréal, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 1996, p. 90 à 94.

<sup>37</sup> Gilles Lipovetsky. *L'ère du vide*, Paris, Éditions Gallimard, collection Folio/Essai, 1983.

<sup>38</sup> Gilles Lipovetsky. «Narcisse au piège de la modernité?», dans *Métamorphoses de la culture libérale*, Montréal, Éditions Liber, 2002, p. 25.

nouvelle interprétation redéfinit l'individualisme : « Le néo-individualisme ne se réduit pas à l'hédonisme et au psychologisme, il implique de plus en plus un travail de construction de soi, de prise de possession de son corps et de sa vie.<sup>39</sup> » L'individu postmoderne, centré sur lui-même, engendre une redéfinition de la dynamique sociale d'une communauté. Selon lui, le néo-individualisme s'impose donc comme l'assise de l'état postmoderne : « c'est cet idéal de prise souveraine sur soi et ce combat sans fin contre le donné et le reçu qui commandent l'état social postmoderne.<sup>40</sup> »

Cela provoque non pas un abandon complet des valeurs traditionnelles ou anciennes, mais bien leur métamorphose. L'éthique, la « nouvelle religion » ou la « morale » de notre temps, devient donc de plus en plus significative et engendre même une nouvelle régulation sociale : « Partout, la déstabilisation individualiste se déploie sur fond d'un tronc commun de valeurs minimales et s'accompagne de nouvelles exigences éthiques.<sup>41</sup> » L'éthique tendrait donc à s'imposer comme processus de régulation autonome « local ».

Selon Yves Boisvert, les premières manifestations du postmodernisme ont été perceptibles dans l'architecture italienne des années 1940 et 1950, alors que les architectes de cette époque s'opposèrent à la froideur et la rigidité du courant moderne précédent<sup>42</sup>. On observa dans cette architecture un certain retour vers les formes artistiques du passé, sans pour autant prôner un retour vers « l'historique » :

---

<sup>39</sup> *Idem.*

<sup>40</sup> *Idem.*

<sup>41</sup> Gilles Lipovetsky. *Métamorphoses de la culture libérale...*, p. 45.

<sup>42</sup> Yves Boisvert. *Le postmodernisme*, Montréal, Les Éditions du Boréal, Collection Boréal Express, 1995, p. 15.

[...] l'architecture postmoderne voulait représenter les nouvelles attentes individuelles et collectives des sociétés postindustrielles en devenir. Les architectes ont donc mis un frein à l'emballement moderniste, ont brisé la barrière entre le passé et le présent, et ont remis l'humain au centre de leurs préoccupations<sup>43</sup>.

Mais de manière générale, les penseurs ne voient pas la postmodernité comme la négation totale de la modernité, mais plutôt comme sa suite. Par exemple, pour Lipovetsky, la postmodernité est « [...] un passage lent et complexe à un nouveau type de société, de culture et d'individu naissant dans le prolongement de la modernité.<sup>44</sup> »

Boisvert fait aussi un rapprochement entre la période postmoderne et la Renaissance : « Tout comme cette dernière, la postmodernité semble être un passage entre deux grandes périodes culturelles, sociales et politiques, un ressourcement (rappelons que la Renaissance a été marquée par un retour aux sources philosophiques helléniques), une remise en question, une ouverture, mais aussi un deuil.<sup>45</sup> » Cette analogie est intéressante, car si l'on se reporte à la définition du concept de patrimoine établie au premier chapitre, on note que la notion de patrimoine culturel s'est développée à cette période, dans un processus de mise en valeur des vestiges du passé et de définition identitaire. Annick Germain, professeure-chercheuse à l'INRS-Urbanisation du Québec, affirme que la mise en valeur du patrimoine s'explique aussi par un retour vers les courants antérieurs : « le retour de l'attrait des formes anciennes auprès d'habitants désenchantés par l'asocialité de l'architecture et de l'urbanisme moderne, tout comme la redécouverte par les bâtisseurs des vertus inspiratrices du

---

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 15-16.

<sup>44</sup> Gilles Lipovetsky. *L'ère du vide*, p. 163.

<sup>45</sup> Yves Boisvert. *Le postmodernisme*, p. 18.

répertoire des styles historiques, sont des acquis incontestables de la mouvance postmoderne.<sup>46</sup> »

#### 4.2 L'éthique au service de la gestion du patrimoine?

Au Québec, les années qui suivent la Révolution tranquille sont propices à l'identification du patrimoine culturel en tant qu'élément collectif de définition identitaire. Le contexte sociopolitique de l'époque, marqué d'une forte affirmation nationale, encourage en fait la mise en valeur des biens culturels en tant que symboles identitaires. Le patrimoine est désormais grandement considéré dans la société québécoise. Il provient maintenant de tous les milieux et est accessible à tous. Les églises et les bâtiments de la Nouvelle-France sont encore les objets patrimoniaux les plus protégés. Toutefois, il est très difficile de gérer leur conservation sur le plan institutionnel et à l'échelle de la province, surtout dans le cas des églises, notamment parce qu'elles sont des lieux de culte et qu'elles sont souvent symboliques pour la population en général.

Le pluralisme, la divergence des valeurs au sein de notre société, et divers éléments sociohistoriques marquants font en sorte que la place des églises au sein de notre société a engendré un débat social considérable au Québec, notamment au sujet de leur usage et de leur avenir. Nous croyons donc que d'offrir un espace de dialogue et de délibération éthique pourrait s'avérer une solution avantageuse autant pour les

---

<sup>46</sup> Annick Germain. «Le patrimoine en contexte post-moderne : des demandes sociales ambiguës», communication présentée au 65<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, tenu à l'Université du Québec à Trois-Rivières, les 14-15 mai 1997, p. 6.

décideurs, les professionnels de ce domaine que pour la population en général, car cela permettrait la mise en lumière des valeurs fondamentales des communautés concernées.

## **5. Problématique et lieu de l'éthique**

Le patrimoine religieux bâti du Québec est immense. De nombreuses églises, la majorité catholiques, sont ou seront en perdition d'ici quelques années, conséquence d'une baisse de la pratique religieuse et d'une baisse des ressources financières et humaines pour assurer leur protection et leur conservation. En haut lieu du débat, une approche proposant la reprise des églises par un projet misant sur la valeur d'usage des bâtiments. Cette valeur, prédominant sur toute autre, orienterait ainsi la normalisation des gestes et des actions posés pour la sauvegarde, la destruction ou la conversion des églises.

Nous inscrivant en faux contre cette approche à tendance hégémonique, nous croyons que la problématique de la conservation des églises du Québec se doit d'être étudiée en tenant compte de toutes les valeurs entrant dans la dynamique patrimoniale. Plusieurs valeurs émanant des communautés doivent être considérées car elles pourraient contribuer à élargir l'horizon des projets de conservation. Ces projets prendraient dès lors une signification proprement éthique.

L'éthique est un lieu d'arbitrage dynamique de l'agir humain. À la question « que devrait-on faire? », l'éthique met en avant les valeurs personnelles et collectives dans le but d'orienter et donner un sens à l'agir. Comme Massé l'affirme, « plutôt

qu'une démarche d'enfermement dans des normes et règles données dès le départ, [l'éthique] est le lieu de la découverte, de la mise à jour des valeurs en conflit, et donc des systèmes de légitimation des agissements. L'éthique est donc de l'ordre du discernement, de l'évaluation, de l'effort critique, voire de la dénonciation.<sup>47</sup> » C'est à cette fonction de l'éthique que nous référerons dans la présente étude. Dans une perspective patrimoniale telle nous la concevons, au moment de la prise de décisions face à l'avenir d'une église, nous croyons que déplacer le questionnement initial vers le lieu de l'éthique contribuerait à faire ressortir toutes les valeurs pouvant ajouter un sens aux décisions et aux orientations.

Un tel déplacement nécessiterait toutefois un arbitrage adéquat de ces valeurs, qui impliquerait aussi l'établissement des enjeux et principes associés, et qui s'inscrirait dans une éthique de la discussion. Raymond Massé, en collaboration avec Jocelyne St-Arnaud, propose une approche intéressante et respectueuse de ces obligations, élaborée surtout afin de débattre de certaines interventions en santé publique. Elle est présentée dans le chapitre suivant.

---

<sup>47</sup> Raymond Massé. *Éthique et santé publique...*, p. 104.

## **CHAPITRE 3**

### **L'APPROCHE DES VALEURS PHARES APPLIQUÉE À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX BÂTI : PERTINENCE, PRINCIPES ET VALEURS**

Appliquée et adaptée à la problématique de la conservation des églises en région hors des centres urbains, l'approche des valeurs phares de Massé se veut le canevas du modèle qui proposerait des pistes d'actions et des orientations en matière de gestion des églises. En premier lieu, il nous importe de situer notre approche communautaire à une source théorique et philosophique, celle de Charles Taylor. La théorie de la reconnaissance et de l'horizon de sens de Taylor est l'appui de notre argumentaire : l'horizon de sens, selon Taylor, est porteur de valeurs significatives pour une communauté et contribue à la définition identitaire de cette dernière, en plus de donner un sens à la vie individuelle et collective. Les valeurs ressortant de cette dynamique sont à considérer et peuvent entrer, ou du moins être signalées, dans les projets de conservation des églises, principalement en région hors des grands centres.

Ce chapitre nous permettra de légitimer notre approche éthique au sein du débat sur l'avenir du patrimoine religieux. En première partie, nous présenterons le modèle de Massé pour ensuite l'appliquer à la problématique de la conservation des églises. Nous

aborderons également l'éthique de Charles Taylor. Finalement, nous présentons la dynamique générale de la protection patrimoniale ainsi que les intervenants et les valeurs impliqués.

## **1. Arbitrage des valeurs sociétales : l'exemple du modèle anthropologique de Massé**

De manière générale, l'ouvrage de Massé propose une éthique appliquée à la santé publique. Il présente d'abord les principaux enjeux éthiques ressortant de la pratique quotidienne de la santé publique, mais aussi les principes et valeurs pouvant orienter la gestion de ces enjeux. L'objectif principal de l'ouvrage est d'« [...] outiller les intervenants et les décideurs afin qu'ils puissent assumer une responsabilité désormais incontournable : celle d'une justification structurée des finalités et des moyens sous-jacents aux interventions de santé publique.<sup>1</sup> » L'approche suppose un cadre d'analyse des enjeux définis par des valeurs fondamentales justifiées sur le plan théorique, mais aussi choisies et endossées par les membres d'une communauté : « Plutôt que de fonder le contenu moral sur la raison pure, des lois naturelles ou des valeurs transcendantes, le principisme s'ouvre à des valeurs partagées par la communauté.<sup>2</sup> » Il s'agit en fait d'une démarche flexible, ouverte, normative mais non impérative : selon Massé, il s'agit d'une « [...] éthique appliquée dans la mesure où elle

---

<sup>1</sup> Raymond Massé. *Éthique et santé publique. Enjeux, valeurs et normativité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 8.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 109.

adapte ces guides pour l'action à un domaine spécifique, soit celui des pratiques de prévention et de promotion de la santé.<sup>3</sup> »

L'approche de Massé se divise en deux parties. La première se veut une définition des outils conceptuels permettant de fonder une éthique appliquée à la santé publique; la deuxième propose l'identification et l'analyse des principaux enjeux éthiques des professionnels de la santé publique, enjeux ressortis lors d'une enquête menée par les auteurs dans le cadre d'un projet mené entre 1997 et 2000<sup>4</sup>. Nous nous inspirons de la première partie de cet ouvrage pour constituer le cadre conceptuel du modèle des valeurs pouvant être liées à la conservation des églises en dehors des grands centres urbains.

À la question « au nom de quoi sauvegarder notre patrimoine religieux bâti? », plusieurs valeurs partagées par la société peuvent apporter des éléments de réponse. Mais laquelle ou lesquelles choisir, et comment les classer? L'approche des valeurs phares de Massé suggère une réponse à cette demande de classification des valeurs. Il s'agit en fait d'une démarche éthique proposant d'arbitrer des valeurs sociétales. Pour faire partie du modèle anthropologique suggéré par Massé, ces valeurs doivent être justifiées théoriquement, mais doivent aussi être endossées par la communauté. Cette approche s'inscrit comme éthique appliquée, car elle propose des guides pour l'action dans un domaine spécifique. Elle se présente sous forme de modèle d'analyse fonctionnel et opératoire.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 11.

Le modèle de Massé a comme objectif principal d'outiller les professionnels et les décideurs en santé publique pour analyser et pour définir les limites éthiquement acceptables de leurs interventions. Le modèle propose un certain nombre de balises, nommées valeurs phares, pouvant faciliter cette analyse. Il s'appuie sur un principisme nuancé (le principisme étant une approche généralement utilisée en bioéthique, et basée sur des principes telles l'autonomie, la justice, la bienfaisance et la non-malfaisance) qui, selon Massé, est en mesure d'offrir un cadre d'analyse qui servira à promouvoir la santé, à condition qu'il soit souple et adapté à la conception normative de la santé endossée par la société.

La version nuancée du principisme à laquelle se réfère Massé s'ouvre au pluralisme des valeurs. Les valeurs phares, plutôt que d'être considérées comme des fondements de l'action, sont perçues comme des points de repère orientant l'action. Certes, ces valeurs doivent également être justifiées théoriquement. En santé publique, les valeurs phares proposées par Massé proviennent de principes éthiques qui prennent sens dans une ou plusieurs théories éthiques. Le principisme souple de Massé est basé sur les postulats suivants :

[...] les conflits entre des valeurs et des normes irréconciliables ne peuvent être arbitrés que par le recours à une grille d'analyse construite autour d'un ensemble de valeurs fondamentales traitées comme des principes non absolus.

[...] ces principes représenteront, dans le respect du pluralisme social, ethno-culturel ou religieux, des valeurs fondamentales autour desquelles existe un minimum de consensus social.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 85.

Dans son ouvrage, Massé présente les principales critiques adressées au principisme et y répond. Nous ne reprendrons pas cette démarche dans le cadre de notre recherche; cela dit, nous croyons néanmoins qu'il est important d'aborder au moins une de ces critiques, la question de la normativité du modèle.

Massé affirme que « toute grille d'analyse éthique est fondamentalement normative<sup>6</sup> », d'abord parce que « [...] dès que des principes sont formulés dans une grille d'analyse, ils acquièrent un caractère potentiellement formel et normatif<sup>7</sup> », et surtout parce que toute analyse éthique est influencée par des valeurs et des principes, qu'ils soient implicites ou non. Le modèle des valeurs phares se veut donc une façon d'arbitrer ces valeurs et ces principes parfois incompatibles dans une société pluraliste, à condition que les valeurs fondamentales, sur lesquelles repose le modèle, soient traitées comme des principes autour desquels il existera un minimum de consensus social. Par exemple, le principe d'autonomie, autour duquel gravitent les valeurs d'autodétermination et de respect de la vie privée, fait généralement consensus au sein de la société québécoise. Du fait qu'ils réfèrent à la théorie du droit, ce principe et ces valeurs font partie d'un ethos québécois qui permet de les élever au titre de guides pouvant orienter l'action, même s'ils ne sont pas partagés par certains sous-groupes sociaux<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>7</sup> *Idem.*

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 115.

L'objectif du modèle des valeurs phares de Massé est de fournir à des intervenants et des décideurs des outils (principes et valeurs) ainsi qu'un cadre d'analyse (modèle) pour gérer des enjeux éthiques. Nous utiliserons le canevas de ce modèle pour aider les communautés à réfléchir sur les enjeux liés à la conservation de leur église, et pour les aider à orienter et légitimer leurs décisions.

## **2. L'éthique taylorienne**

Nous avons fait le choix d'utiliser l'éthique de Charles Taylor pour justifier théoriquement les valeurs phares qui constitueront notre modèle. Nous avons d'abord étudié les concepts d'identité et de communauté dans le but de faire ressortir les valeurs fondamentales pouvant être associées à la conservation d'un patrimoine culturel tel une église. Ensuite, nous avons pris appui sur les études de Randall Masson, un anthropologue chercheur au Getty Research Institute de Los Angeles, qui aborde la conservation du patrimoine sous l'angle des valeurs. Nous étudierons donc dans cette section certains concepts de la philosophie de Taylor et nous tenterons de faire ressortir les valeurs qui en sont constitutives.

L'éthique de Charles Taylor ne questionne pas directement le bien ou le juste : elle questionne surtout le « comment faire » pour mieux vivre ensemble, pour devenir une meilleure personne, pour réaliser notre monde, collectivement.

Pour Taylor, la culture et la société contemporaines sont caractérisées par trois « malaises » présentés dans *Grandeur et misère de la modernité*. L'individualisme, la primauté de la raison instrumentale et la perte de liberté seraient les trois thèmes dominants de la société contemporaine.

### 3.1 Les malaises de la modernité

À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, l'homme acquiert de nouveaux droits : l'époque moderne a donné à l'individu la possibilité d'agir selon ses convictions, ses désirs et ses propres valeurs, et de juger lui-même de sa participation à l'ordre plutôt que de se le faire imposer. Ces droits et la liberté de les exercer ont entraîné au fil du temps la désacralisation des rites, normes et horizons moraux sociétaux, la mise en retrait des structures familiales et des hiérarchies traditionnelles prévalant jusqu'alors. Même si pour certains, la conquête de l'individualité n'est pas encore tout à fait terminée, elle a, selon Taylor, déjà encouragé plusieurs excès. À ses yeux, « [...] la face sombre de l'individualisme tient à un repliement sur soi, qui aplatit et rétrécit nos vies, qui en appauvrit le sens et nous éloigne du souci des autres et de la société.<sup>9</sup> » Cette perte de sens et ce « vide » chez l'individu constitue le premier malaise de la modernité.

La « primauté de la raison instrumentale » est un autre élément caractéristique de l'époque moderne. Pour Taylor, la raison instrumentale se manifeste dans le « prestige qui auréole la technologie<sup>10</sup> » et dans la productivité, la rentabilité et l'efficacité, au

---

<sup>9</sup> Charles Taylor. *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Éditions Bellarmin, Coll. « L'essentiel », 1992, p. 15.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 17.

détriment d'autres finalités qui devraient être essentiellement vouées au bien-être de l'humain. Cependant, Taylor ne croit pas que cette situation soit fatale, car pour lui, il est encore temps de « [...] réfléchir sur ce que devraient être nos fins et de nous demander si la raison instrumentale ne devrait pas jouer un moindre rôle dans nos vies.<sup>11</sup> » Selon lui, ce changement devrait engager autant les individus que les institutions.

La perte de liberté est le troisième malaise de la modernité. Elle découle partiellement des malaises précédents : elle est engendrée par la raison instrumentale qui façonne l'individu et ses choix, et par l'individualisme qui centre l'individu sur lui-même et l'empêche de participer à la vie politique et associative. La perte de liberté agit donc autant sur le plan politique, que sur les plans individuel et collectif.

L'éthique de Taylor veut en quelque sorte donner réponse à la modernité. La communauté fait partie de cette réponse : elle est la référence sociale et politique sur laquelle s'appuie l'existence de l'individu, elle est source de sens face aux trois malaises. Dans l'éthique taylorienne, le « moi » est situé dans la communauté; il y fonde son existence. L'engagement communautaire s'inscrit donc comme « un horizon critique à partir duquel peuvent être redéfinies nos pratiques et nos institutions sociales.<sup>12</sup> »

Lorsque nous cherchons à comprendre ce qu'est se définir soi-même, et à déterminer ce en quoi consiste notre originalité, nous comprenons aussitôt que nous ne pouvons le faire que par rapport à ce qui est significatif. Me définir

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>12</sup> Bernard Gagnon. *La philosophie morale et politique de Charles Taylor*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 215.

consiste à chercher ce qui est significatif dans ma différence avec les autres. Je peux bien être la seule personne à avoir exactement 3732 cheveux sur la tête ou la même taille précisément qu'un arbre des plaines de Sibérie, mais qu'est-ce que ça fait? Si j'essaie, par contre, de me définir par mes aptitudes à formuler des vérités importantes, à jouer du piano en virtuose, ou encore à faire revivre les traditions de mes ancêtres, je me situe alors dans le domaine des définitions de soi qui font sens<sup>13</sup>.

La dimension éthique de la communauté s'incarne par un lien social défini tant par « la quête d'identités collectives qui lui est implicite que par ses représentations historiques ou sociales.<sup>14</sup> » D'après l'interprétation de Bernard Gagnon, Taylor conçoit la communauté comme un concept *moral* : le « nous » devient un moteur de la démocratie et suppose « non seulement un attachement collectif à un projet commun, mais aussi le sens du partage entre les gens.<sup>15</sup> » Pour Taylor, le sens « commun » de la communauté lui fournit une dimension historique et sociale; la source de sa validité morale provient de la place du « moi » au sein du « nous ».

### 3.2 Les significations intersubjectives et communes

Nous abordons ici deux concepts de la théorie morale de Taylor afin de bien définir cette place qu'occupe l'individu au sein de la communauté. Pour Taylor, il existe différents niveaux de significations au sein d'un groupe d'individus vivant ensemble : les significations intersubjectives et les significations communes. Les premières sont définies comme des règles interreliées aux actions sociales<sup>16</sup>. Gagnon les explique :

---

<sup>13</sup> Charles Taylor. *Grandeur et misère de la modernité*, p. 52.

<sup>14</sup> Bernard Gagnon. *La philosophie morale...*, p. 219.

<sup>15</sup> *Idem.*

<sup>16</sup> Bernard Gagnon. *La philosophie morale...*, p. 223.

[...] au même titre qu'il peut exister des règles constitutives d'une expérience individuelle, c'est-à-dire des règles qui font que le comportement qu'elles gouvernent ne peut exister sans elles, il y a d'inscrit, dans les pratiques et les institutions, des distinctions constitutives, c'est-à-dire des règles (normes, valeurs) qui sont, de façon similaire aux règles de l'expérience, inéluctables au sens où certaines pratiques n'existent pas sans elles<sup>17</sup>.

Ces significations intersubjectives s'expriment à travers les pratiques sociales (principes et normes) d'une société. Selon Taylor, leur contenu n'est pas critiquable, parce qu'il provient d'échanges entre les agents d'une même société, et qu'il n'a pas de rapport fondamental et direct avec le « nous » commun.

Les significations communes, quant à elles, établissent ce rapport direct avec le « nous ». Elles proposent davantage que le « simple partage d'idées<sup>18</sup> » entre les individus; elles supposent, en fait, un sentiment d'appartenance commun au « nous ». Taylor croit même qu'elles sont les bases d'une société. Cet extrait explique bien la différence entre les deux significations :

Les significations intersubjectives donnent aux gens un langage commun pour parler de la réalité sociale et une compréhension commune de certaines normes, mais ce n'est que par les significations communes que ce monde commun auquel chacun se réfère contient des actions, des célébrations, des émotions communes significatives. Ce sont les objets du monde que tout le monde partage. C'est ce qui fait la communauté<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> *Idem.*

<sup>18</sup> Bernard Gagnon. *La philosophie morale...*, p. 226.

<sup>19</sup> Charles Taylor. «L'interprétation et les sciences de l'homme», dans Philippe de Lara (dir.), *La liberté des modernes*, Paris, PUF, 1997; cité dans Bernard Gagnon, *La philosophie morale...*, p. 227.

### 3.3 L'horizon de sens ou valeurs constitutives

Les significations communes sont donc ce qui permet à l'individu de se rattacher à la communauté. Cette dernière se définit comme un groupe de personnes vivant ensemble et partageant des caractères et des points communs. On peut même affirmer que la communauté incarne l'aspect éthique de l'existence collective, car y prend forme la conscience d'une identité<sup>20</sup>. Elle fournit un support aux significations communes. Taylor nomme ce support de valeurs *horizon de sens*. Cet horizon est l'espace où s'établit le dialogue avec l'autre. La recherche identitaire s'effectue nécessairement dans cet horizon de « questions essentielles »<sup>21</sup>.

Pour Taylor, il existe dans des significations communes des fondements ou valeurs ultimes qui permettent de juger de la portée de ce qui peut être considéré essentiel dans la définition identitaire. Il nomme ces éléments les hyperbiens, « [...] c'est-à-dire des biens qui ne sont pas seulement incomparablement plus importants que d'autres, mais encore qui déterminent le point de vue à partir duquel ces biens doivent être pesés, jugés et faire l'objet d'une décision.<sup>22</sup> » Selon lui, les fondements de l'identité moderne reposent sur trois principaux hyperbiens : Raison, Nature, Dieu. En fait, ces hyperbiens sont, comme l'explique Bernard Gagnon,

[...] trois dimensions – rationalité, spiritualité, naturalité – comme fondamentales pour l'auto compréhension de l'identité moderne. [...] Ils se manifestent chez les sujets non dans un rapport d'extériorité, mais comme des

<sup>20</sup> Bernard Gagnon. *La philosophie morale...*, p. 228.

<sup>21</sup> Charles Taylor. *Grandeur et misère de la modernité...*, p. 57.

<sup>22</sup> Charles Taylor. *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal, 1998, p. 93.

exigences morales qui s'appuient sur les identités. Les hyperbiens ne sont pas, en premier lieu, quelque chose qui est pensé, mais quelque chose qui est vécu<sup>23</sup>.

Selon Taylor, les hyperbiens ne sont valides que lorsqu'ils sont reconnus par l'agent, c'est-à-dire que lorsque ce dernier est conscient qu'ils constituent son identité, et qu'il ressent une exigence morale de les reconnaître comme fondamentaux pour lui.

L'horizon de sens commun à tous les agents d'une même société est composé de significations communes sous-jacentes aux pratiques sociales d'un groupe d'individus, incarnées par des valeurs qui permettent aux individus de se reconnaître et de se définir. Les significations communes, ou valeurs, sont nécessaires à la quête et la reconnaissance identitaire. Ces valeurs se situent au niveau de l'histoire, des traditions, des coutumes, habitudes, ou modes de vie. Voici un extrait significatif de Taylor abordant la question de la définition identitaire :

[...] je ne peux définir mon identité qu'en me situant par rapport à des questions qui comptent. Éliminer l'histoire, la nature, la société, les exigences de la solidarité, tout sauf ce qui se retrouve en moi, revient à éliminer tout ce qui pourrait compter. Je pourrai me définir une identité qui ne sera pas futile seulement si j'existe dans un monde dans lequel l'histoire, les exigences de la nature, les besoins de mes frères humains ou mes devoirs de citoyen, l'appel de Dieu, ou toute autre question de cet ordre-là, existent vraiment. L'authenticité ne s'oppose pas aux exigences qui transcendent le moi : elle les appelle<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> Bernard Gagnon. *La philosophie morale...*, p. 244-245.

<sup>24</sup> Charles Taylor. *Grandeur et misère de la modernité...*, p. 58.

#### 4. La gestion du patrimoine : intervenants et valeurs types

Nous n'approfondirons pas davantage ces aspects de la théorie taylorienne, ni n'aborderons les limites et les critiques qui s'y rattachent. En exposant et en définissant les concepts de significations communes et d'hyperbiens, nous désirons surtout établir une base à notre approche communautaire basée sur les valeurs incarnées par la communauté. Orienter la gestion de la conservation du patrimoine religieux sur les valeurs significatives (significations communes) d'une communauté apporterait donc, en se basant sur cette théorie, un sens à la pratique et encouragerait une définition identitaire collective.

Les modes d'expression qui traduisent l'horizon de sens constituent le reflet d'une société, de ce qu'elle désire être, suggère et endosse comme collectivité. Ils sont des plus valides, car ils sont liés au « nous » que la collectivité incarne dans le monde<sup>25</sup>. Une église pourrait donc être considérée comme un mode d'expression rattaché à une communauté. Le choix et la définition du patrimoine, basés sur les valeurs incarnées par une communauté, s'inscriraient donc comme éléments du développement identitaire de cette collectivité.

---

<sup>25</sup> Bernard Gagnon. *La philosophie morale...*, p. 231.

#### 4.1 La gestion par les valeurs

Dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel, les valeurs sont de plus en plus considérées dans le choix des objets patrimoniaux : nous avons étudié ce thème au chapitre précédent lorsque nous avons discuté de la notion de patrimoine de proximité. Produire le patrimoine implique en fait une sélection d'objets significatifs incarnant des valeurs qui définissent une communauté. Plusieurs rapports de recherche publiés par le Getty Research Institute vont d'ailleurs en ce sens. Marta de la Torre et Erica Avrami, dans le rapport « Values and Heritage Conservation », abordent la question de l'identité selon un point de vue similaire à celui de Charles Taylor. De la Torre et Avrami proposent une nouvelle acception du terme « conservation » qui doit désormais être compris comme un processus social de définition de la culture matérielle impliquant les intervenants d'une même communauté. Les auteures expliquent que la conservation plus « traditionnelle », faite par des experts, est surtout orientée vers la protection d'objets canoniques de grande valeur historique et artistique, et ne s'inscrit plus dans les sociétés actuelles. Deux facteurs, la démocratisation du patrimoine ainsi que l'élargissement de la notion de patrimoine, qui inclut désormais de nouveaux éléments tels les paysages naturels ou le patrimoine immatériel, ont orienté la conservation vers une nouvelle avenue : celle de la mise en valeur du patrimoine par la communauté selon les valeurs qui la définissent.<sup>26</sup> Cette transformation fondamentale résulte surtout de transformations sociétales qui ont encouragé la prise en charge citoyenne des biens patrimoniaux.

---

<sup>26</sup> Marta de la Torre et Erica Avrami. *Values and Heritage Conservation*, Research Report, Los Angeles, The Getty Conservation Institute, 2000, p. 68.

### 4.3 Les intervenants

De la Torre et Avrami ont établi une nouvelle définition de la conservation patrimoniale, basée sur une démocratisation du patrimoine et une plus grande participation citoyenne. Leur thèse soutient que plusieurs acteurs participent à la dynamique de la protection du patrimoine. Randall Mason discute de cette approche dans un article intitulé « Assessing Values in Conservation Planning : Methodological Issues and Choices ». Il y explore le phénomène de l'évaluation ou d'attribution<sup>27</sup> des valeurs dans les plans de gestion patrimoniale, en posant d'entrée de jeu la question suivante :

How can a wide range of heritage values be identified and characterized in a way that informs policies and planning decisions, and is relevant to all the disciplines and stakeholders involved?<sup>28</sup>

Ce que Mason soulève par cette question devrait s'inscrire à la base de toute conservation d'éléments culturels : comment, d'abord, identifier les valeurs importantes à la conservation de tel ou tel objet, et comment, ensuite, considérer et gérer toutes ces valeurs? Il existe en effet plusieurs valeurs inhérentes à la protection du patrimoine, du simple fait que la construction du patrimoine engage beaucoup d'intervenants. Ces intervenants, Mason les divise en deux groupes engagés dans la pratique : les *insiders* et les *outsiders*.

---

<sup>27</sup> Dans le texte original, le mot *assessing* est employé.

<sup>28</sup> Randall Mason. «Assessing Values in Conservation Planning : Methodological Issues and Choices», dans *Assessing the Values of Culture Heritage*, Research Report, The Getty Conservation Institute, Los Angeles, 2002, p. 8.

Les *insiders* agissent par droit ou par autorité : ce sont les fonctionnaires et les agents publics, ainsi que leurs gouvernements (sur le plan provincial au Québec par le biais du ministère de la Culture et des Communications et le Conseil des biens culturels du Québec). Font également partie de ce groupe les experts et les conservateurs invités à participer à tout processus décisionnel établi par les *insiders*. Les *outsiders* sont d'autres intervenants sociaux pour qui la conservation du patrimoine constitue un enjeu important, mais qui ne possèdent pas le pouvoir des intervenants *insiders*.<sup>29</sup>

#### 4.4 Les valeurs

Tous ces intervenants, peu importe le groupe auquel ils appartiennent, sont au premier plan du processus d'évaluation du patrimoine, c'est-à-dire qu'ils participent à la définition, à la protection et éventuellement à la mise en valeur du patrimoine. Chaque groupe d'intervenants a un rôle à jouer dans ce processus, et tous doivent participer à la première étape de la dynamique de l'acte de conservation du patrimoine<sup>30</sup>.

Plusieurs valeurs peuvent ressortir de cette étape. Tous les intervenants accordent différentes valeurs à la conservation d'un objet patrimonial, selon la conception qu'ils ont du patrimoine et l'idée qu'ils se font de la conservation. Mason a donc établi une typologie provisoire des valeurs de conservation dans le but de fournir un langage uniforme pour tous les intervenants, et de permettre ainsi une articulation

---

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 18.

conforme des valeurs et de ce qu'elles représentent aux yeux de chaque groupe. Les objectifs premiers de cette typologie sont de faciliter la discussion entre les groupes et de fournir un outil pratique et conceptuel commun, permettant aussi d'analyser et de comparer divers projets patrimoniaux. Cet outil se veut donc un facteur de motivation de la participation des groupes aux projets de conservation<sup>31</sup>. Les valeurs identifiées par Mason sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1** : Typologie provisoire des valeurs du patrimoine de Mason<sup>32</sup>

<b>Valeurs socioculturelles</b>	<b>Valeurs économiques</b>
Historique	Usage (attribution d'une valeur monétaire)
Culturelle/symbolique	Non-usage (difficilement exprimée en terme de valeur monétaire)
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• valeur d'existence</li> </ul>
Spirituelle/religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• valeur d'option (option de préserver ou non)</li> </ul>
Esthétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• valeur de legs</li> </ul>

Selon Mason, les valeurs socioculturelles se rattachent à un objet, un bâtiment ou une chose et sont significatives pour un individu ou un groupe d'individus. La valeur historique est à la base de la notion de patrimoine. Elle peut être associée à la matérialité d'un objet, à sa rareté ou son unicité, à son potentiel ou à ses qualités technologiques, ou encore être associée à d'importants personnages ou événements historiques. La valeur culturelle ou symbolique est aussi à la base de la notion de patrimoine. Elle réfère à

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 10.

différents aspects culturels d'un objet patrimonial, que ce soit au niveau politique, artistique, civil, des traditions ou encore du savoir-faire. La valeur sociale, quant à elle, réfère à la dimension communautaire d'un groupe d'individus (famille, réseaux, réunions, organismes, etc.). Elle traduit également l'attachement d'un individu ou d'un groupe envers un objet patrimonial, que ce soit pour ses spécificités sociales (favorisant la cohésion et l'affiliation sociales) ou pour ses caractéristiques environnementales et territoriales (ce qui le caractérise en tant que « demeure »). La valeur spirituelle ou religieuse traduit tout objet ou expérience sacrée, religieuse ou séculière. Elle intègre également les valeurs de béatitude ou de merveilleux. Finalement, la valeur esthétique exprime surtout les qualités visuelles et formelles d'un objet<sup>33</sup>.

Les valeurs économiques, quant à elles, se divisent en deux catégories : la valeur d'usage et les valeurs de non-usage. La valeur d'usage, selon Mason, traduit les biens et les services rattachés au patrimoine. Elle inclut tout ce qui s'exprime en termes de prix (valeur du terrain, entretien, etc.). Les valeurs de non-usage ne se définissent pas nécessairement par une valeur monétaire. La plupart des valeurs socioculturelles sont en fait des valeurs économiques de non-usage, elles sont des façons différentes de traduire ce que représente l'objet<sup>34</sup>.

Pour Mason, les valeurs réfèrent à des « [...] qualities and characteristics seen in things, in particular the positive characteristics (actual and potential).<sup>35</sup> » Son approche

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 7.

est surtout anthropologique, car elle s'inscrit dans une démarche de compréhension du processus d'évaluation des valeurs accordées au patrimoine au sein d'une société.

Cette position ressemble à celle que nous désirons adopter dans notre démarche. Mais plutôt que de considérer les valeurs comme des qualités ou des caractéristiques perçues dans les objets patrimoniaux, nous les considérerons comme des guides pouvant orienter l'action, donc pouvant orienter la gestion de conservation des églises. Le chapitre qui suit nous permettra maintenant d'appliquer ce que nous venons de décrire au contexte de conservation des églises au Bas Saint-Laurent.

## **PARTIE II : ÉLABORATION DU MODÈLE ÉTHIQUE**

## **CHAPITRE 4**

### **LE MODÈLE DE VALEURS INCARNÉES. CONCEPTION ET SOUMISSION**

Nous avons choisi deux principales sources pour constituer notre modèle. D'abord, nous nous référons à la philosophie de Taylor, au sein de laquelle nous puisons les principes d'identité, de traditions, de responsabilité, d'autonomie et de spiritualité. Nous utilisons également l'approche anthropologique de Randall Mason de conservation du patrimoine culturel, de laquelle ressortent les valeurs plus traditionnelles de conservation. Ce chapitre présente donc en premier lieu le modèle et les valeurs qui le composent. Nous présentons ensuite les intervenants qui ont accepté de participer au projet.

#### **1. Conception du modèle**

Le modèle de valeurs incarnées est un outil pour favoriser la réflexion sur les enjeux éthiques liés à la conservation et à la gestion des églises en milieu communautaire. Il s'adresse principalement aux professionnels et aux bénévoles qui réfléchissent à l'avenir de leur église, mais peut être également utilisé par quiconque est intéressé au domaine patrimonial. Ce modèle a comme premier objectif d'éclairer la

réflexion et de proposer un agir responsable et avisé. Il veut également encourager des modes de gestion davantage centrés sur les communautés.

D'autres objectifs sont également visés par l'utilisation de ce modèle : encourager la communauté à participer à la dynamique patrimoniale et la faire participer à la « fabrication » de son patrimoine; mettre en lumière toutes les valeurs pouvant ressortir de la conservation des églises, qu'elles soient symboliques, affectives, économiques et autres; encourager l'utilisation des valeurs propres à chaque communauté plutôt que des critères présélectionnés et hiérarchisés, dans l'orientation des décisions et des interventions de conservation des églises; favoriser la communication et la discussion au sein de la communauté et avec les intervenants du patrimoine.

Le modèle des valeurs propose deux catégories de valeurs : les valeurs socioculturelles et les valeurs économiques. Cette distinction se retrouve dans plusieurs approches patrimoniales. Par exemple, pour Mason, il est même impossible d'exclure l'économie de la culture, car ce sont deux sphères sociales qui s'influencent et se complètent :

« Economic behaviour cannot be beyond, or separate from, culture, which by definition is "ways of living together" or attitudes and behaviours passed on. Indeed, economics is one of the most dominant (sub)cultures – ways of living together – in many societies.<sup>1</sup> »

---

<sup>1</sup> Randall Mason. «Assessing Values in Conservation Planning : Methodological Issues and Choices», dans *Assesing the Values of Culture Heritage*, Research Report, The Getty Conservation Institute, Los Angeles, 2002, p. 10.

Pour Mason, ces deux catégories ne font que proposer deux façons différentes de comprendre les valeurs. Dans notre modèle, cette distinction est néanmoins importante pour analyser le choix des valeurs, car elle suggère deux attitudes différentes d'attribution : l'une reliée au marché et à la valeur d'usage, l'autre reliée à des valeurs plus traditionnelles de conservation et à l'identité.

### 1.1 Valeurs socioculturelles

La catégorie des valeurs socioculturelles regroupe les valeurs rattachées à un objet ou un bâtiment patrimonial pour la signification qu'il possède au sein d'une communauté. Dans notre modèle, plusieurs valeurs de cette catégorie sont des valeurs traditionnelles de conservation du patrimoine, soit la valeur historique, culturelle, sociale, esthétique et spirituelle ou religieuse. Les autres valeurs du modèle prennent source dans les principes de responsabilité, d'autonomie et d'identité.

Le modèle contient donc huit valeurs socioculturelles : la responsabilité, la tradition, l'identité, l'autonomie, l'histoire, la transcendance, le bien-être et l'esthétisme. Pour chacune d'entre elles, nous avons souligné les principaux enjeux et questionnements qui, à notre sens, doivent ressortir de la réflexion relativement à l'avenir d'une église. Elles sont présentées et brièvement expliquées dans ce qui suit.

**Responsabilité.** La notion de responsabilité s'inscrit au cœur de l'éthique. Dans un contexte patrimonial, elle fait référence à la transmission aux générations futures

d'un héritage du passé. La responsabilité à l'égard des générations futures est fondée sur le devoir d'exister (dans la perspective d'Hans Jonas<sup>2</sup>) : cette responsabilité se doit d'être collective et politique, dans la mesure où elle fait référence au devoir de préserver des symboles identitaires collectifs. Elle est intrinsèquement liée à la valeur d'autonomie, de liberté, de tradition et d'identité. Elle soulève l'importance de tenir compte des conséquences de l'agir sur les générations futures. La valeur de responsabilité interroge aussi le devoir de léguer : que léguerons-nous à ceux qui nous suivront sur le plan de l'imaginaire régional et sur le plan de l'imaginaire collectif du Québec?

**Tradition.** La valeur de tradition incarne en premier lieu le passage d'un objet culturel à travers l'histoire. Le mot tradition provient du latin *traditio*, de *tradere*, qui signifie « remettre, transmettre<sup>3</sup> ». Dans notre modèle, la valeur de tradition interroge la transmission de l'héritage matériel et immatériel d'une communauté, c'est-à-dire les savoir-faire, les coutumes et les mœurs d'un peuple<sup>4</sup>. La tradition est visible dans les sphères économique, sociale, politique, culturelle et religieuse. Elle peut être considérée comme un vecteur d'identité, et elle fait donc partie de l'horizon de sens d'une communauté. Cette valeur questionne l'importance de la transmission des savoir-faire et de la mémoire immatérielle et matérielle d'une communauté.

---

<sup>2</sup> Hans Jonas. *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, 3<sup>e</sup> éd., Éditions Champs Flammarion, Coll. «Passage». 1995, 470 p. À la fin des années 1970, ce philosophe allemand présente dans le cadre de cet ouvrage une nouvelle éthique basée sur la préservation de l'essence de l'être humain à la suite des développements de la technoscience et des conséquences qui en découlent (notamment les impacts environnementaux).

<sup>3</sup> «Tradition», dans *Le Petit Robert*, Paris, Éditions Dictionnaires Le Robert, 2006, p. 2650.

<sup>4</sup> Otfried Höffe. «Morales et mœurs», dans le *Petit Dictionnaire d'Éthique*, Suisse, Éditions Universitaires de Fribourg, Paris, Éditions du Cerf, 1993, p. 221.

**Identité.** La valeur d'identité se fonde sur des principes d'authenticité, d'appartenance et de fidélité. Selon Taylor, parmi d'autres, l'identité est un construit, le fruit du dialogue avec l'autre. Selon l'éthique de Taylor, l'identité fondamentale de l'homme est intrinsèquement liée à sa culture. C'est par la reconnaissance de cette identité que l'homme découvre qui il est et forge son identité. D'un point de vue patrimonial, la valeur d'identité questionne la place de l'église au sein d'une communauté : que représente ce bâtiment? Est-il important pour nous? Est-il un point de repère pour notre communauté? Que serait notre environnement sans cette église?

**Autonomie.** La valeur d'autonomie conduit l'être humain à choisir et à agir selon sa propre loi. De manière générale, le principe d'autonomie se fonde sur la reconnaissance des droits et des libertés des individus, et sur le respect de leur dignité<sup>5</sup>. En contexte patrimonial et dans une perspective éthique, la valeur d'autonomie suppose la prise de décision autonome et le respect des obligations que la communauté se donne elle-même : qui décidera du sort de cette église? Quels devoirs sont liés à cette autonomie décisionnelle? Quelles autres instances (politiques, légales, religieuses) interviennent pour moduler cette autonomie décisionnelle? Quel lien établir entre cette autonomie et la propriété effective des biens patrimoniaux?

**Histoire.** Cette valeur est à la base de la notion de patrimoine. Dans le cas qui nous préoccupe, elle se fonde sur la matérialité d'un objet, son unicité, sur son histoire

---

<sup>5</sup> Raymond Massé. *Éthique et santé publique. Enjeux, valeurs et normativité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 152-153.

et sur celle de l'endroit où il est situé. Elle peut également être associée à d'importants personnages ou événements qui ont marqué le cheminement collectif.

**Transcendance.** La valeur de transcendance est liée à la dimension sacrée de l'existence humaine que les religions traduisent dans des enseignements moraux et des activités communautaires de recueillement, de prière et autres activités du culte. Malgré la baisse notable de la pratique religieuse traditionnelle, on observe que l'église continue d'être un lieu de méditation et de réflexion sur la dimension symbolique de l'existence humaine et sur la destinée humaine, notamment à l'occasion des funérailles.

**Bien-être.** La valeur de bien-être incarne l'expérience personnelle rattachée au lieu et à la visite du lieu. Pour définir cette valeur, Mason utilise l'expression « secular experience of wonder<sup>6</sup> », que nous traduisons par l'expérience de l'esprit des lieux. Elle symbolise les sentiments de bonheur, de bien-être et de quiétude ressentis face à l'église. La valeur de bien-être interroge ces sentiments et leurs liens avec le bâtiment : ce bâtiment apporte-t-il du bien-être, est-il agréable d'y être?

**Esthétique.** L'esthétique réfère principalement aux qualités visuelles de l'église. Elle englobe les qualités formelles de l'œuvre, ses caractéristiques architecturales et artistiques. L'esthétique peut également référer à l'expérience sensorielle (odeur et son) et évoquer des sentiments de merveilleux et de plénitude. La valeur d'esthétique questionne la beauté de l'église, l'importance de cette qualité et son impact dans le paysage, dans l'habitat de la communauté.

---

<sup>6</sup> Randall Mason. «Assessing Values in Conservation ...», p. 12.

## 1.2 Valeur économique

Dans les sociétés occidentales, les valeurs économiques orientent souvent les actions et les décisions sociétales. Pour Mason, il existe deux principales catégories de valeurs économiques : les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage.

**Valeur d'usage.** Nous avons décidé de n'inclure que la valeur d'usage dans notre modèle, puisque la plupart des valeurs de non-usage se retrouvent dans les valeurs socioculturelles du modèle. La valeur d'usage se définit en termes de prix et de valeur marchande. Elle soulève donc plusieurs enjeux, dont ceux d'utilité, de rentabilité et d'efficacité. La valeur d'usage englobe aussi les biens et services rattachés à l'église, les coûts d'entrée pour les visiteurs, s'il y a lieu, la valeur du terrain, la valeur de l'immeuble, les coûts d'entretien, etc. La valeur d'usage questionne l'église en tant que lieu utile et pratique. Elle interroge également la survie de l'église, sa réutilisation ou reconversion. Notons que la définition que nous lui donnons ici ne réfère pas directement à celle de Noppen et Morisset.

## 2. Le modèle et son guide d'utilisation

Voici le modèle des valeurs incarnées présenté aux intervenants :

## Modèle des valeurs incarnées

Valeurs incarnées, enjeux et questionnements face à l'avenir des églises

### Valeurs socioculturelles

#### Responsabilité

Principal enjeu : la responsabilité vis-à-vis les générations futures

Questionnement : *Que léguerons-nous aux générations qui suivront ?*

#### Tradition

Principal enjeu : la préservation de la mémoire matérielle et culturelle

Questionnement : *Est-ce que notre mémoire collective est importante pour nous ? Désirons-nous conserver ces églises, ces savoir-faire, ces paysages ?*

#### Identité

Principaux enjeux : la protection du rapport au collectif et la définition de l'identité (fidélité et appartenance au bâtiment)

Questionnement : *Est-ce que cette église est un point de repère identitaire pour nous ? Que serait notre village/quartier sans ce bâtiment ?*

#### Autonomie

Principaux enjeux : le respect de soi et de la liberté de choix

Questionnement : *Qui doit décider du sort de cette église ?*

#### Histoire

Principal enjeu : l'histoire du bâtiment

(événements et personnages historiques associés)

Questionnement : *Est-ce que l'histoire de cette église est significative ?*

#### Transcendance

Principal enjeu : la protection d'un lieu de prières et de recueillement

Questionnement : *Est-il important de préserver ce lieu pour l'expérience sacrée et le recueillement ?*

#### Bien-être

Principal enjeu : l'esprit des lieux

Questionnement : *Ce bâtiment nous apporte-t-il une certaine quiétude, du bien-être ? Est-il agréable de le regarder, d'y être ?*

#### Esthétique

Principal enjeu : la plénitude et le merveilleux ressentis devant la beauté des lieux

Questionnement : *Est-il important de conserver ce bâtiment pour sa beauté ? Que ressentons-nous devant cette église ?*

### Valeur économique

#### Usage

Principaux enjeux : la question de l'utilité, de l'efficacité et de la rentabilité d'une église désaffectée ou en voie de l'être, et sa valeur monétaire

Questionnement : *Est-ce que ce lieu est utile et rentable ? Comment en assurer la survie ?*

Le guide d'utilisation du modèle est également présenté ci-bas. En premier lieu, le document présente les objectifs du modèle ainsi que les notions de patrimoine et de valeur incarnée. En deuxième lieu sont expliquées les étapes à suivre pour l'utilisation du modèle. Nous nous sommes inspirée de la démarche d'application du modèle des valeurs phares de Massé pour définir ces étapes. Cette démarche comporte cinq étapes. La première consiste à recueillir toutes les informations relatives à la nature et à la portée de l'intervention, c'est-à-dire le contexte, les conséquences et les enjeux ressortant. La deuxième est celle de la mise à jour des valeurs explicites et implicites pouvant ressortir de chacune des étapes de l'intervention. Cette étape permet d'identifier la position de la population face à ces valeurs et de mettre en évidence les conflits de valeurs possibles dans la mise en œuvre d'une intervention<sup>7</sup>. Puisque dans le cadre de notre projet, nous recherchons des valeurs incarnées au sein d'une communauté, et non pas des valeurs devant faire consensus dans l'ensemble de la société, nous ne la conservons pas. La troisième étape de la démarche de Massé est celle de l'identification des principales valeurs susceptibles d'orienter l'intervention. L'étape suivante nécessite de spécifier ces valeurs pour finalement les soumettre à la discussion éthique avec toutes les personnes concernées et intéressées à participer au processus d'arbitrage des valeurs, afin de faire ressortir les valeurs définitives qui orienteront la gestion du bâtiment.

Voici donc le guide d'utilisation :

---

<sup>7</sup> Raymond Massé. *Éthique et santé publique*..., p. 200-203.

## Guide d'utilisation du modèle

Le modèle de valeurs incarnées est un outil pour favoriser la réflexion sur les enjeux éthiques de la conservation et de la gestion des églises en milieu communautaire. Il s'adresse principalement aux professionnels et aux bénévoles qui réfléchissent à l'avenir de leur église, mais peut être également utilisé par quiconque est intéressé au domaine patrimonial. Ce modèle a comme premier objectif d'éclairer la réflexion et de proposer un agir responsable et avisé. Il veut également encourager des modes de gestion davantage centrés sur les communautés.

D'autres objectifs sont également visés par l'utilisation de ce modèle :

- Encourager la communauté à participer à la dynamique patrimoniale (la faire participer à la «fabrication» de son patrimoine);
- Mettre en lumière toutes les valeurs pouvant ressortir de la conservation des églises, qu'elles soient symboliques, affectives, économiques, etc.;
- Encourager l'utilisation des valeurs propres à chaque communauté plutôt que des critères pré-sélectionnés et hiérarchisés, dans l'orientation des décisions et des interventions de conservation des églises;
- Favoriser la communication et la discussion au sein de la communauté et avec les intervenants du patrimoine.

---

### Mais qu'est-ce que le patrimoine?

---

Le patrimoine existe parce qu'un individu ou un groupe d'individus lui reconnaît certaines valeurs significatives. Le patrimoine est une construction sociale : il est un moyen par lequel les communautés construisent leur identité.

Fondamentalement, la conservation du patrimoine se veut un acte de définition identitaire : il engage l'ensemble d'une communauté et la sensibilise à l'importance de léguer des objets symboliques et mémoriels aux générations qui suivront.

---

### Que veut dire «valeur incarnée» ?

---

Le modèle est constitué de valeurs «incarnées», c'est-à-dire de valeurs représentatives d'un individu ou d'un groupe d'individus et reconnues par celui-ci. Les valeurs qui constituent le modèle sont tirées de la théorie de l'«horizon de sens» du philosophe Charles Taylor. Ces valeurs sont, selon Taylor, essentielles à chaque communauté dans sa définition identitaire. Elles donnent un sens à la vie individuelle et collective ( histoire, sentiment d'appartenance, sentiment de responsabilité, etc.)

Pour faire partie du modèle, ces valeurs doivent également être majoritairement choisies et endossées par les membres d'une communauté. Elles doivent être déterminées par la reconnaissance sociale : afin d'entrer dans la dynamique patrimoniale, elles doivent être reconnues comme fondamentales à leur définition identitaire.

---

### Comment utiliser le modèle?

---

Le modèle des valeurs incarnées se veut donc un guide pour l'action. Son application dans le domaine du patrimoine est inspirée d'une démarche procédurale suggérée par l'anthropologue Raymond Massé pour intervenir en santé publique. Cette démarche a ici été adaptée pour intervenir et aider à la gestion des églises, mais les principales étapes de la démarche originale demeurent. Les voici :

1. **Étude du cas : recueillir toutes les informations relatives à la nature et à la portée de l'intervention ( nature du problème, contexte, conséquences, enjeux);**
  - *Dans quel état est notre église?*
  - *Quelles sont nos ressources financières? Nos ressources humaines?*
  - *Que se passerait-il si notre église fermait ses portes? Si elle accueillait un projet communautaire? Quels sont nos besoins en matière d'infrastructure communautaire?*

2. À l'aide du modèle, identifier les principales valeurs incarnées par la communauté et susceptibles d'orienter l'intervention:

- *Quelles valeurs sont importantes pour nous? L'histoire, la fidélité, l'appartenance, et autres?*
- *Parmi ces valeurs, lesquelles peuvent apporter réponse à la question suivante: Au nom de quoi sauvegarder notre église?*

3. Spécifier ces valeurs;

- *En considérant ce que nous avons répondu aux étapes 1 et 2, quelles valeurs correspondent le mieux à nos aspirations et à nos moyens?*

4. Soumettre ces valeurs à la discussion éthique avec toutes les personnes concernées et intéressées à participer au processus d'arbitrage des valeurs, pour ainsi identifier les valeurs centrales pouvant orienter la gestion du bâtiment;

- *Est-ce que toutes les valeurs ont été considérées?*
- *Est-ce que toutes les personnes intéressées à participer ont pu intervenir et donner leur point de vue?*
- *Est-ce que les valeurs centrales identifiées répondent bien à ce que nous sommes, à ce que nous désirons comme communauté?*
- *Avons-nous bien répondu à la question Au nom de quoi sauvegarder notre église?*

Il est important de se rappeler que le modèle des valeurs incarnées n'est pas exhaustif, et que la démarche qui l'accompagne ne se veut pas mécanique ou procédurale. Le but de l'exercice est d'identifier toutes les valeurs pouvant éclairer la réflexion sur la gestion des églises, de circonscrire celles qui incarnent le mieux la communauté, et d'encourager ainsi un agir éclairé pour l'avenir de ces bâtiments. Il est donc important, à l'étape de la discussion éthique, d'assurer le respect de la pluralité des valeurs et des interprétations de ces valeurs.

## 2. Les intervenants

Nous avons présenté le modèle et son guide d'utilisation à des intervenants en patrimoine afin qu'il soit analysé et validé par chacun d'eux. Nous avons interrogé neuf intervenants. Puisque nous ne voulions pas faire un échantillon représentatif avec ces entretiens, nous avons décidé d'interroger dix intervenants, croyant que leur propos

serait suffisant pour enrichir notre modèle. L'un d'entre eux n'était pas disponible durant la période où nous avons fait nos entretiens.

Les intervenants ont donc été sélectionnés selon les critères suivants. Ils doivent d'abord posséder une certaine expertise dans les domaines de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de préférence du patrimoine religieux. Ils doivent aussi travailler ou avoir travaillé à des projets de conservation en patrimoine religieux ou autre au Bas Saint-Laurent ou dans des villes et villages limitrophes. Nous avons choisi cette région car il s'agit d'un territoire propice et intéressant pour notre projet, en raison des nombreuses vagues de colonisation qui ont marqué son histoire et du caractère homogène des lieux de culte qui s'y trouvent. Les intervenants doivent également œuvrer dans un milieu sociopolitique, être consultant, agent de développement, bénévole ou encore chercheur. Voici, par ordre alphabétique, les intervenants qui ont accepté de participer à notre projet.

**Stève Dionne** est résident de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies. Il est membre fondateur du comité bénévole de mise en place du *Café du Bon Dieu*, situé dans le presbytère qui sied à côté de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies. Le *Café du Bon Dieu* est une entreprise d'économie sociale poursuivant les objectifs suivants : augmenter l'offre touristique à Saint-Roch-des-Aulnaies afin de retenir les visiteurs plus longtemps (visite à la Seigneurie, havre du Quai, visite de l'église); offrir à la communauté aulnoise un lieu de socialisation et d'animation locale; générer des revenus autonomes pour la Fabrique par le versement d'un loyer en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise. Le *Café du Bon Dieu* est donc un organisme à but non lucratif

dont les bénéfices sont versés à la Fabrique pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine paroissial de Saint-Roch-des-Aulnaies<sup>8</sup>. Le café est ouvert depuis juin 2006. Stève Dionne a travaillé sur ce projet dès les tous débuts et est très actif au sein du comité.

**Danielle Dufresne** est coordonnatrice à la culture et au patrimoine à la Municipalité régionale de comté (MRC) Rimouski-Neigette. Elle est également animatrice-coordonnatrice rattachée au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine. Depuis 1999, elle a travaillé sur différents projets de sensibilisation au patrimoine, dont *Patrimoine 2000*<sup>9</sup>, un projet de reconnaissance et de valorisation d'objets et de sites patrimoniaux sélectionnés par les municipalités de la MRC. Elle a également mis sur pied un projet d'inventaire du patrimoine bâti pour plusieurs municipalités du territoire, *Nos maisons, une histoire de vie*.

**Nadia Fillion** est coordonnatrice à la culture et au patrimoine de la MRC de la Mitis. Elle est aussi animatrice-coordonnatrice rattachée au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine. Dans le cadre de ses fonctions, elle a travaillé à l'Inventaire du patrimoine bâti du territoire, regroupant plus de 500 éléments, et elle participe actuellement à un projet de reconnaissance et de protection des tours de guet situées en bordure du fleuve à l'est et à l'ouest de Sainte-Flavie, sur le territoire de la Mitis.

---

<sup>8</sup> Tiré du communiqué de presse annonçant l'ouverture du *Café du Bon Dieu*, Saint-Roch-des-Aulnaies, 6 juin 2006.

<sup>9</sup> Site de *Patrimoine 2000*, (page consultée le 4 décembre 2006), [En ligne], adresse URL : <http://www.libertel.org/patrimoine2000>.

**Dominique Lalande** est directrice générale de Ruralys<sup>10</sup>, une entreprise d'économie sociale à but non lucratif favorisant la connaissance du patrimoine rural par le biais d'outils d'intervention, d'actions de sensibilisation, de recherche et d'innovation. Les champs d'intervention principaux de Ruralys sont l'architecture ancienne, les paysages naturels et humanisés, le patrimoine génétique végétal (horticulture fruitière), les savoir-faire techniques et traditionnels et l'archéologie. Ruralys a participé à la réalisation du *Guide d'intervention en patrimoine bâti* lancé dans la région du Bas Saint-Laurent en 2006. Les bureaux de Ruralys sont situés à La Pocatière.

**Michel L. Saint-Pierre** est professeur au Département de technologie de l'architecture du Cégep de Rimouski. Il est l'un des pionniers dans la défense du patrimoine bâti à Rimouski, notamment au sein du comité Patrimoine de la Société d'Histoire du Bas Saint-Laurent et de la Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine (qui devient en 2004 la Société rimouskoise du patrimoine). Il est l'auteur du guide d'excursion et d'interprétation *Les promenades historiques de Rimouski*<sup>11</sup>.

**Paul-Louis Martin** est ethnologue et historien, professeur retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières où il enseignait l'histoire de la culture matérielle. Au cours de sa carrière, il a publié de nombreux ouvrages sur la culture matérielle et le patrimoine : *Les chemins de la mémoire*<sup>12</sup> (directeur des deux premiers

---

<sup>10</sup> Site de *Ruralys*, (page consultée le 4 décembre 2006). [En ligne], adresse URL : [www.ruralys.org](http://www.ruralys.org)

<sup>11</sup> Michel L. Saint-Pierre (sous la dir.). *Les promenades historiques de Rimouski*, Rimouski, Office du tourisme et des congrès de Rimouski, Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine, 1993, 86 p.

<sup>12</sup> Paul-Louis Martin et Jean Lavoie. *Les chemins de la mémoire*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, tomes 1,2,3.

tomes), *À la façon du temps présent. Trois siècles d'architecture populaire au Québec*<sup>13</sup>, et *Les fruits du Québec. Histoire et traditions des douceurs de la table*<sup>14</sup>. Il a aussi été fondateur du Musée du Bas Saint-Laurent (autrefois Musée d'archéologie de l'Est du Québec), commissaire à la Commission des biens culturels du Québec, et président de l'organisme de 1983 à 1988. Il est aujourd'hui membre de la Table de concertation du Bas Saint-Laurent de la Fondation du patrimoine religieux du Québec et maire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, où est située la plus vieille église de la région, datant de 1806. En 2006, il a été lauréat du prix Gérard-Morisset, décerné à un individu pour l'ensemble de sa carrière consacrée au patrimoine<sup>15</sup>.

**Euchariste Morin** est agent de recherche et de planification socioéconomique<sup>16</sup> à la Direction du Bas Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications du Québec depuis 1998. Il est également membre de la Table de concertation du Bas Saint-Laurent de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il est l'auteur de nombreux articles sur le patrimoine au Bas Saint-Laurent et a présenté à Rimouski à l'automne 2006 une conférence intitulée *La valorisation du patrimoine : un nouveau défi pour les intervenants locaux*. Il est également diplômé de la maîtrise en développement régional de l'UQAR, et son mémoire portait sur le patrimoine comme outil de développement social, économique et culturel pour les régions.

<sup>13</sup> Paul-Louis Martin. *À la façon du temps présent. Trois siècles d'architecture populaire au Québec*, Sainte-Foy. Les Presses de l'Université Laval, 1999, 378 p.

<sup>14</sup> Paul-Louis Martin. *Les fruits du Québec. Histoire et traditions des douceurs de la table*, Québec, Septentrion, 2002, 219 p.

<sup>15</sup> Consulter à ce sujet le site des *Prix du Québec* (page consultée le 4 décembre 2006), [En ligne], adresse URL : <http://www.prixduquebec.gouv.qc.ca/recherche/desclaureat.asp?noLaureat=339>.

<sup>16</sup> Secteurs Archéologie, Conservation et mise en valeur du patrimoine, Loi sur les biens culturels, Aménagement du territoire, Relations avec les autochtones, Tourisme culturel, Muséologie.

**Stéphane Pineault** est étudiant à la maîtrise en développement régional à l'UQAR. Son projet de recherche porte sur le patrimoine religieux du Bas Saint-Laurent. Il est l'auteur de l'article « Les réaménagements pastoraux : qu'advient-il du patrimoine bâti? » publié dans le *Mouton Noir* en juin 2006. Il a également été agent terrain pendant 15 mois lors de l'Inventaire des lieux de culte de la Fondation du patrimoine religieux. Il est aujourd'hui membre de la Table de concertation du Bas Saint-Laurent de la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

**Jean Simard** est résident de la municipalité de Sainte-Louise, à la frontière ouest de la région du Bas Saint-Laurent. Il est professeur-retraité de l'Université Laval, où il enseignait entre autres l'ethnologie, l'iconographie, l'art populaire et la religion populaire. Il est spécialiste du patrimoine religieux et des francophones en Amérique du Nord. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et rapports, dont *Un patrimoine méprisé. La religion populaire des Québécois*<sup>17</sup>. Il est actuellement membre du comité *Ad Santos* du cimetière de Saint-Roch-des-Aulnaies (projet de valorisation d'un ancien cimetière situé sous l'église), membre du projet *Lieu de mémoire* des Augustines de Québec, et participe à deux inventaires du ministère de la Culture et des Communications, soit l'Inventaire du patrimoine religieux mobilier et l'Inventaire du patrimoine immatériel religieux.

---

<sup>17</sup> Jean Simard. *Un patrimoine méprisé. La religion populaire des Québécois*. Montréal, Éditions Hurtubise HMII, Collection «Cahiers du Québec», 1979, 309 p. Autres publications : Jean Simard. *Les arts sacrés au Québec*, Boucherville, Éditions de Mortagne, 1989, 319 p.; Jean Simard et Jocelyne Milot. *Les croix de chemin du Québec. Inventaire sélectif et trésors*. Québec, Les Publications du Québec, Collection «Patrimoines», 1994, 510 p.; Jean Simard. *Le patrimoine religieux au Québec : Exposé de la situation et orientations*, Québec, Publications du Québec, 1998, 55 p.; Jean Simard. *Le Québec pour terrain. Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, Collection «Les Archives du Folklore», 2004, 242 p.

### 3. Méthodologie des entretiens

Le modèle a été envoyé aux intervenants au début d'octobre 2006, environ une semaine avant les rencontres (voir Annexe I pour la lettre envoyée aux intervenants). Nous les avons contactés par téléphone, et nous avons envoyé les documents par courriel et par envoi postal lorsque demandé. Nous avons ensuite pris rendez-vous avec chaque intervenant selon ses disponibilités.

Les deux questions préalables à l'entretien étaient : *Est-ce que ce modèle est adéquat? Est-il pertinent de mettre en relief certaines valeurs communautaires significatives afin de mieux orienter les plans de gestion des églises?* La plupart des intervenants rencontrés ont débuté l'entretien en répondant à la question de la pertinence de réfléchir à l'avenir de ces bâtiments.

Les rencontres étaient individuelles et ont duré en moyenne une heure. Nous les avons enregistrées avec l'accord des participants. Chacun a également donné son accord pour la publication. Aucun événement notable sur la scène politique (municipal ou provincial) n'aurait pu influencer les réponses des intervenants.

## **CHAPITRE 5**

### **ANALYSE ET ENRICHISSEMENT**

La majorité des intervenants ont démontré un intérêt pour notre approche communautaire. Dans la première partie de ce chapitre, nous présenterons d'abord leurs commentaires sur le projet, et nous exposerons par la suite leurs commentaires spécifiques sur le modèle et la démarche. Dans la seconde partie, nous utiliserons ces commentaires et suggestions pour proposer un modèle amélioré et enrichi.

#### **1. Analyse des commentaires recueillis lors des entretiens**

Pour l'analyse des commentaires, nous avons séparé les commentaires généraux des commentaires plus spécifiques dans le but de faciliter la discussion et l'enrichissement du modèle. Voici d'abord les remarques générales sur notre projet.

##### **1.1 Commentaires généraux**

###### **1.1.1 Les noyaux religieux : aller au-delà de l'église**

Dominique Lalande, Paul-Louis Martin et Michel L. Saint-Pierre nous ont suggéré d'élargir notre questionnement sur l'avenir des églises à l'ensemble du patrimoine religieux. Selon eux, l'église est indissociable de l'ensemble de la place et des bâtiments religieux au sein d'un quartier ou d'un village. Le débat devrait d'abord porter sur l'avenir de l'ensemble du patrimoine religieux, et inclure les presbytères, les cimetières, les parcs près des églises. En référence à ce commentaire, quelques suggestions sur l'appellation de ces ensembles ont été faites. Dominique Lalande a suggéré le terme *noyaux villageois*, alors que Paul-Louis Martin a parlé des *noyaux religieux*. Pour sa part, Michel L. Saint-Pierre préfère le terme *ensemble religieux*.

Nous reconnaissons la pertinence de ces commentaires, mais d'entrée de jeu, nous avons choisi d'étudier seulement l'église et les valeurs communautaires qui s'y rattachent, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, les églises sont des lieux de culte, donc des bâtiments beaucoup plus symboliques sur le plan collectif qu'un cimetière ou un parc. Cet élément est précisé dans notre introduction. D'autre part, les églises sont plus souvent le point de mire du débat actuel que le reste de l'ensemble du patrimoine religieux : leur avenir soulève de nombreuses questions sociales, économiques et symboliques. D'un côté, on se questionne sur l'usage de ces bâtiments, sur leur conservation, restauration, destruction ou encore leur conversion. On se questionne également sur les ressources financières et humaines disponibles. De l'autre, on s'interroge sur leur place au sein de notre société. Les églises étant des lieux de culte omniprésents dans nos villes et villages, beaucoup de communautés villageoises et urbaines sont touchées par ces questionnements. Voilà donc pourquoi nous avons restreint notre étude aux églises.

### 1.1.2 L'approche communautaire : une nécessité

La plupart des intervenants ont affirmé qu'une approche communautaire comme la nôtre est essentielle à tout projet. Selon Danielle Dufresne, mettre la communauté au centre d'un projet est même indispensable à toute intervention dans les municipalités : « Un ancrage dans le milieu est essentiel. Il faut que la population se sente concernée pour qu'un projet fonctionne. » Euchariste Morin a confirmé qu'une approche mettant en relief les valeurs communautaires est fondamentale : « C'est la base de tout projet. Il faut aussi que la population y croie, et que le milieu soit mobilisé. Conserver une église pourrait même devenir le projet d'une communauté. »

Euchariste Morin a également affirmé que notre approche s'inscrit au sein d'un courant de pensée actuel dans le domaine patrimonial grandement axé sur l'appropriation du patrimoine par la population. Selon lui, il est maintenant impossible de faire abstraction de cette appropriation du milieu : « C'est ainsi que le patrimoine se définit maintenant, et non plus par ses valeurs artistiques ou historiques. »

Paul-Louis Martin est le seul intervenant ayant eu des réserves sur notre approche. D'abord, il n'était pas d'accord avec notre définition du patrimoine. Selon lui, il existe deux niveaux de patrimoine. Le premier niveau regroupe les objets patrimoniaux possédant une valeur intrinsèque transcendant le temps : « Certains objets traversent le temps : ils sont donc obligatoirement reconnus. Par exemple, la muraille de Chine est un objet qui dépasse le temps, dont tout le monde reconnaît une valeur. » Le deuxième niveau regroupe donc les objets patrimoniaux qui n'ont pas de valeur

intrinsèque transcendant le temps, mais qui sont tout de même reconnus par une population locale : « Il y a donc d'abord la valeur intrinsèque qui traverse le temps, et il y a ensuite le contexte local, l'attachement et l'intérêt que des individus peuvent avoir envers leur patrimoine, notamment leur patrimoine religieux. » Selon Paul-Louis Martin, le modèle peut seulement s'appliquer pour le patrimoine de deuxième niveau.

Malgré le commentaire et l'explication de Paul-Louis Martin, nous maintenons notre définition du patrimoine telle qu'elle a été présentée au début du mémoire, car elle met la communauté – cette communauté pouvant être plus ou moins élargie selon le cas – au centre du processus de patrimonialisation, ce qui fait tout à fait sens dans une approche éthique telle la nôtre. Par ailleurs, certains lieux et objets appartenant au patrimoine mondial (les Bouddhas de Bâmiyân en Afghanistan notamment) ont été détruits au nom de certaines valeurs. On peut donc penser que notre modèle dépasse le seul patrimoine local.

Sur la question de la validation, la plupart des intervenants ont répondu positivement : ils considèrent qu'effectivement, le modèle et la démarche qui l'accompagne sont pertinents. Notre approche patrimoniale communautaire est donc pour eux une approche légitime et nécessaire pour mettre les valeurs de la communauté au centre de la réflexion. Contrairement aux approches par critères, ou encore à une approche basée sur la valeur d'usage, notre approche des valeurs incarnées permet de considérer toutes les valeurs émanant des communautés et donne un sens et un fondement à l'action.

### 1.1.3 L'application du modèle

L'applicabilité du modèle a par contre suscité des opinions divergentes chez les intervenants. Stéphane Pineault et Danielle Dufresne pensent que le modèle pourrait s'appliquer au sein des communautés, et que celles-ci s'identifieraient facilement aux valeurs du modèle. Danielle Dufresne a également affirmé que cette démarche s'avérerait « très profitable, car il faut réfléchir sur les valeurs. » Stève Dionne et Michel L. Saint-Pierre ont par contre affirmé que le modèle était trop théorique pour être directement appliqué au sein d'une communauté. Stève Dionne nous a dit que l'adaptation du modèle était même nécessaire pour intervenir concrètement au sein d'un groupe. Il suggère d'utiliser des mots plus accessibles et de résumer davantage le guide d'utilisation.

Le modèle, dans une éventuelle consultation auprès des communautés, mériterait donc d'être revu. Certains intervenants nous ont toutefois affirmé qu'il pouvait très bien être présenté sous sa forme actuelle : les principaux commentaires étant que les questionnements et les enjeux accompagnant les valeurs les complétaient très bien et permettraient même aux gens de s'y identifier. Par contre, d'autres intervenants nous ont dit le contraire : ils affirment qu'il est beaucoup trop théorique pour être présenté à des communautés. Cela dit, il est important de rappeler que dans le projet, la démarche de consultation est aussi importante que le modèle en lui-même : le guide d'utilisation est en outre essentiel pour bien encadrer la réflexion. Voilà pourquoi le modèle, si considéré seul, peut sembler trop théorique. Il est important de le situer dans une démarche de discussion et de concertation.

#### 1.1.4 L'importance de la sensibilisation

De manière générale, les intervenants interrogés étaient d'accord avec une approche patrimoniale axée sur les valeurs de la communauté, qui s'intégrerait dans une démarche de sensibilisation. Selon Danielle Dufresne, certaines municipalités ont commencé à discuter de l'avenir de leur église :

Des constats ont été faits concernant l'avenir de quelques églises. Mais il n'y a pas de réelle démarche d'entreprise. Ça va de soi que ces bâtiments sont importants. Mais souvent, les communautés qui se penchent sur les questions de sauvegarde de ce patrimoine le font parce qu'elles sont prises à la gorge. Elles le font donc surtout pour des valeurs économiques.

Selon la plupart des intervenants, la sensibilisation est essentielle pour engager l'action. Jean Simard, Dominique Lalande et Danielle Dufresne croient donc qu'une importante sensibilisation et qu'un transfert des connaissances sur le patrimoine religieux devraient avoir lieu dans un court laps de temps. « Car pour l'instant, les gens se mettent la tête dans le sable », affirme Jean Simard.

Pour certains intervenants, notre approche pourrait très bien s'inscrire dans le cadre d'une intervention de sensibilisation au patrimoine religieux. Plusieurs ont affirmé qu'interroger une communauté sur les valeurs que représente son patrimoine permettrait en fait de mieux comprendre *pourquoi* sauvegarder ou non une église. La sensibilisation deviendrait donc en ce sens primordiale : pour que le patrimoine soit protégé, il faut

absolument qu'une collectivité soit consciente de ce qu'il représente. Comme l'a ailleurs affirmé Jean Simard, « ce sont les citoyens qui, en dernière analyse, assumeront ou renieront l'héritage du patrimoine religieux bâti.<sup>1</sup> » Noppen et Morisset partagent en partie cette position, car ils considèrent les églises comme un patrimoine de proximité devant être choisi par les citoyens. Néanmoins, dans cette perspective, il est essentiel d'identifier les raisons et les valeurs sur lesquelles le choix du patrimoine et de sa conservation est fondé. De là l'intérêt de l'approche des valeurs incarnées.

## 1.2 Commentaires spécifiques sur le modèle et la démarche

### 1.2.1 Des précisions sur les termes utilisés

Certains intervenants nous ont reproché de ne pas avoir bien défini les termes utilisés. Ainsi, les termes *communauté* et *valeurs incarnées* ont soulevé certaines interrogations chez des intervenants. Pour Euchariste Morin, le mot *communauté* doit être clarifié : « Maintenant, notamment dans notre région, certaines paroisses sont regroupées en secteur, afin de faciliter la tâche des prêtres. Qui fait donc partie de la communauté? Est-ce au niveau local, régional, ou autre? » Pour Danielle Dufresne, cette question se pose surtout par rapport à la municipalité : « Qui fait partie de la communauté? La fabrique, les élus, les comités de citoyens? » Puisque que nous avons défini ce terme dans notre mémoire, mais pas dans le modèle ni dans le guide d'utilisation, nous avons corrigé ce point dans la deuxième version du guide d'utilisation (annexe II).

---

<sup>1</sup> Jean Simard. *Le Québec pour terrain. Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 176.

Le terme *valeurs incarnées* a également causé des interrogations lors des entretiens. Trois intervenants nous ont demandé de spécifier ce mot. Stève Dionne nous a même fait une suggestion pour le remplacer : « Je suggère d’abord le terme *valeurs appropriées* à la place de *valeurs incarnées*. Le mot *approprié* a deux sens : le premier veut dire *le bon, le convenable*, soit la valeur *appropriée*. Le deuxième sens signifie *appropriation*, qui repose sur des choix, à nous-mêmes, qui nous appartiennent et qui nous ressemblent. On pourrait aussi parler de valeurs *investies*. »

Ces remarques sont retenues dans un sens bien précis. Nous considérons que notre terminologie est bien expliquée dans le guide d’utilisation; une valeur incarnée étant une valeur représentative d’un individu ou d’un groupe d’individu et reconnu par celui-ci. Nous notons cependant que pour une éventuelle présentation du modèle au sein d’une communauté, il serait important d’insister sur la définition des termes afin qu’ils soient bien compris par tous.

### **1.2.2 Les valeurs, les enjeux et les questionnements du modèle**

Certains intervenants ont analysé et commenté chacune des valeurs; ces commentaires sont regroupés dans cette section. Un intervenant a cependant préféré juger de l’ensemble du modèle, son propos sera présenté dans la section suivante.

La valeur de responsabilité a été discutée par Euchariste Morin, Stève Dionne et Michel L. Saint-Pierre. Ces trois intervenants nous ont parlé de la prise en charge et du sens du devoir représentés par cette valeur. Pour Michel L. Saint-Pierre, les mots *devoir* et *héritage* devraient être ajoutés au modèle. Pour Euchariste Morin, la valeur de responsabilité et la valeur d'autonomie devraient être fusionnées, car selon lui, elles symbolisent ensemble la prise en charge de l'héritage à transmettre.

La valeur de tradition a également soulevé certains commentaires. D'abord, Michel L. Saint-Pierre nous a suggéré d'inclure les expressions *culture matérielle* et *savoir-faire traditionnel* dans les questionnements pour cette valeur. Paul-Louis Martin a quant à lui jugé que le questionnement autour de cette valeur était inapproprié :

Les pierres avec lesquelles ont été construites les églises symbolisent l'enracinement, la durabilité. Donc, ça dépasse le *nous* : c'est autant pour ceux qui nous ont précédés que pour ceux qui nous suivront. La question devrait plutôt être *Que faut-il faire pour sauvegarder les églises?* Les églises ont été construites pour passer le temps... le roc, la pierre... Fondamentalement, elles ont été bâties pour durer. *Pierre, tu es pierre...* Ce n'est pas tant *désirons-nous conserver ces églises?* qu'il faut poser comme question, mais plutôt s'interroger sur les moyens que nous voulons nous donner pour les garder. Tu retournes la question aux gens du moment, alors qu'en soi, les églises ont été construites pour transcender le temps.

Nous avons seulement retenu les commentaires de Michel L. Saint-Pierre pour l'enrichissement du modèle. Nous croyons, contrairement à Paul-Louis Martin, qu'il est essentiel d'engager un questionnement sur les raisons de la conservation des églises avant de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre.

Nous avons aussi reçu des commentaires sur la valeur historique. Certains intervenants nous ont affirmé que l'histoire du bâtiment n'est pas le seul élément à considérer; l'histoire des gens et l'histoire du village sont, selon eux, indissociables de l'histoire de l'église. En ce sens, il serait donc préférable, selon Dominique Lalande, de parler de *l'histoire des lieux*. De plus, pour Euchariste Morin, Stéphane Pineault, Michel L. Saint-Pierre et Nadia Fillion, il serait nécessaire d'ajouter *pour qui?* à la question *Est-ce que l'histoire de cette église est significative?*, afin de bien ancrer la réflexion au sein de la communauté. Ces modifications ont été apportées au modèle.

Nous avons également reçu plusieurs commentaires sur la valeur d'usage. Selon Stéphane Pineault, il faudrait subdiviser cette valeur, car elle comprend des enjeux et des questionnements importants et considérables, par exemple la réutilisation des églises et le tourisme religieux. Dominique Lalande est également de cet avis : « Les questions à poser devraient être *Sommes-nous ouverts à un nouvel usage? Peut-on apporter une valeur ajoutée à notre église? Un changement de vocation?* » Pour Euchariste Morin, la valeur d'usage devrait également susciter un questionnement sur la réutilisation des ressources : « Il faudrait parler de développement durable, dans le sens de bonne utilisation, et donc de réutilisation des ressources. Il faudrait aussi parler des besoins des communautés... » Michel L. Saint-Pierre nous a aussi suggéré quelques mots à modifier dans le modèle : « Il faudrait parler de *viabilité* plutôt que de *rentabilité*, et de valeur *marchande* plutôt que *monétaire*. » Selon lui, il serait également nécessaire de discuter du potentiel touristique des bâtiments religieux et de l'importance d'avoir un lieu communautaire dans un village. Il ajoute qu'il faut questionner l'aspect économique : « Il est important de renverser le questionnement sur la valeur

économique afin de forcer la réflexion. Il faut parler du bénéfice à avoir une église dans un village, et du coût qu'il y a à la perdre. *Est-ce que la perte d'une église aurait des retombées économiques négatives pour une population? Est-ce que des familles viendraient s'installer dans un village sans église?* » Tous ces commentaires sont intéressants et fort pertinents : nous les avons donc intégrés au modèle.

Voici finalement quelques brefs commentaires sur le choix des mots utilisés dans le modèle. Selon Euchariste Morin, il serait approprié d'ajouter le mot *spiritualité* à la description de la valeur de transcendance. Pour Michel L. Saint-Pierre, il serait également nécessaire de circonscrire davantage le questionnement relatif à la valeur de bien-être, et d'ajouter les mots *refuge*, *méditation*, ou *recueillement*. Il croit également qu'il faudrait rajouter les mots *artistique* et *architecture* dans les enjeux de la valeur esthétique.

### **1.2.3 D'autres valeurs à ajouter au modèle**

On nous a également suggéré d'ajouter une valeur à notre modèle. Certains intervenants ont en effet affirmé que la valeur de sociabilité était essentielle au questionnement sur l'avenir des églises. Les noyaux religieux ont toujours été, selon Paul-Louis Martin, des lieux de sociabilité et d'échanges, et il est important de faire ressortir les enjeux reliés à cette valeur. Pour Euchariste Morin, cette valeur est également manquante, et elle doit absolument faire partie du modèle. Nous l'avons donc incluse.

Pour Jean Simard, des valeurs citoyennes devraient également être ajoutées. Voici ce qu'il affirme à ce sujet :

*Pourquoi devrait-on tenir à notre église?* Surtout à cause des valeurs citoyennes. L'église a toujours été la maison du citoyen. Elle a toujours été un centre communautaire, culturel, social. Lorsque je parle de valeurs citoyennes, je parle de solidarité, de respect de la diversité et des différences, d'égalité, de justice, de coopération...Par exemple, la paroisse était autrefois un lieu de solidarité. Le Québec et la société canadienne-française ont toujours été considérés comme solidaires. On n'a qu'à penser aux Caisses populaires et à leur contexte de fondation.

L'explication de Jean Simard situe l'église en tant que maison du citoyen. Pour Simard, la paroisse était jadis un lieu de coopération et de solidarité, où les valeurs de respect et de justice étaient au premier plan. Nous nous permettons de douter que la culture socio-politique traditionnelle du Québec se soit caractérisée par un constant souci de justice et d'égalité. La séparation entre l'État et l'Église, l'un des grands chantiers de la Révolution tranquille, indique une lecture fort différente des valeurs sociales issues de la tradition. La hiérarchisation au sein de l'Église et celle entre les clercs et les laïcs dans le Québec d'avant les années 1960 soutiennent également notre choix de ne pas intégrer les valeurs proposées par Jean Simard dans le modèle.

#### **1.2.4 Le guide d'utilisation et la démarche proposée**

Euchariste Morin a été le seul intervenant à commenter la démarche d'utilisation du modèle. À l'étape 1, il suggère d'ajouter la question suivante : *quelle est la nature du bien?* Selon lui, un bon niveau de connaissance sur le bien est préalable au questionnement sur son avenir. Il suggère d'interroger l'intérêt et la reconnaissance de

ce bien à l'extérieur de la communauté : *cette église est-elle reconnue ou protégée par une instance, est-elle classée ou citée?* Ce questionnement encouragerait la considération du « regard de l'autre ». Selon lui, il est important de ne pas agir en vase clos et de s'ouvrir à la reconnaissance de l'autre. Il en serait de même à l'étape 4 lors de la discussion éthique. Nous avons apporté ces corrections au Guide (annexe II).

## 2. Le modèle enrichi

Nous proposons maintenant un modèle enrichi par les commentaires et les suggestions des intervenants. D'abord, la valeur de sociabilité a été ajoutée.

**Sociabilité.** La valeur de sociabilité réfère à la dimension sociale et communautaire du lieu. Elle soulève l'enjeu de préservation d'un espace de rencontre et d'échanges. Elle questionne également l'importance de conserver un lieu de cet ordre au sein d'une communauté. Cette valeur revêt toute son importance lorsque l'on questionne la place de l'église dans de petits villages et de petites communautés.

Nous avons également revu les valeurs et questionnements déjà présents dans le modèle. Nous avons d'ailleurs suivi les principales suggestions des intervenants. Premièrement, nous avons ajouté *Avons-nous un devoir de legs face à cet héritage?* au questionnement sur la valeur de responsabilité. Nous avons également ajouté l'enjeu de préservation des savoir-faire traditionnels à la valeur de tradition. Pour la valeur d'histoire, nous avons également inclus l'histoire des gens et du village aux enjeux soulevés. Nous avons aussi complété certains enjeux et questionnements par les mots

suivants : à la valeur de transcendance, nous avons ajouté le mot *spiritualité*; à la valeur de bien-être, le mot *méditation*; à la valeur esthétique, les termes *valeur architecturale* et *valeur artistique*. Ces suggestions d'ajouts avaient été faites dans le but de faciliter la compréhension des valeurs.

Finalement, nous avons ajouté une définition du mot communauté dans le guide d'utilisation, et nous avons suivi les suggestions d'Euchariste Morin concernant l'interrogation de l'intérêt et de la reconnaissance de l'église à l'extérieur de la communauté (annexe IV). Voici donc le modèle enrichi, qui complète notre projet de recherche.

## Modèle des valeurs incarnées (enrichi)

Valeurs incarnées, enjeux et questionnements face à l'avenir des églises

### Valeurs socioculturelles

#### Responsabilité

**Principal enjeu** : la responsabilité vis-à-vis les générations futures

**Questionnement** : *Que léguons-nous aux générations qui suivront? Avons-nous un devoir de legs face à cet héritage?*

#### Tradition

**Principal enjeu** : la préservation de la mémoire et de la culture matérielle et des savoir-faire traditionnels

**Questionnement** : *Est-ce que notre mémoire collective est importante pour nous? Désirons-nous conserver ces églises, ces savoir-faire, ces paysages?*

#### Identité

**Principaux enjeux** : la protection du rapport au collectif et définition de l'identité (fidélité et appartenance au bâtiment)

**Questionnement** : *Est-ce que cette église est un point de repère identitaire pour nous? Que serait notre village quartier sans ce bâtiment?*

#### Autonomie

**Principaux enjeux** : le respect de soi et de la liberté de choix

**Questionnement** : *Qui doit décider du sort de cette église? Qui doit prendre en charge cet héritage?*

#### Histoire

**Principal enjeu** : l'histoire du bâtiment, des gens et du village/quartier (événements et personnages historiques associés)

**Questionnement** : *Est-ce que l'histoire de cette église, en lien avec celle de notre village-quartier, est significative pour nous?*

#### Transcendance

**Principal enjeu** : la protection d'un lieu de prières, de recueillement et de spiritualité

**Questionnement** : *Est-il important de préserver ce lieu pour l'expérience sacrée, le recueillement et la spiritualité qui le caractérisent?*

#### Bien-être

**Principal enjeu** : l'esprit des lieux et la méditation qu'il suggère

**Questionnement** : *Ce bâtiment nous apporte-t-il une certaine quiétude, du bien-être? Est-il agréable d'y être? Que ressentons-nous devant cette église?*

#### Esthétique

**Principal enjeu** : la plénitude et le merveilleux ressentis devant la beauté des lieux ainsi que les valeurs architecturale et artistique du bâtiment

**Questionnement** : *Est-il important de conserver ce bâtiment pour sa beauté et ses valeurs formelles?*

#### Sociabilité

**Principal enjeu** : préservation d'un lieu de sociabilité et d'échanges

**Questionnement** : *Est-ce que cette église est toujours un lieu social?*

### Valeur économique

#### Usage

**Principaux enjeux** : la question de l'utilité, de l'efficacité et de la viabilité d'une église désaffectée ou en voie de l'être, et sa valeur marchande

**Questionnement** : *Est-ce que ce lieu est utile et viable? Comment en assurer la survie? Peut-on penser à un changement de vocation pour notre église? Sommes-nous ouverts à un nouvel usage?*

## CONCLUSION

Une question fondamentale a orienté notre recherche : *au nom de quoi sauvegarder les églises?* Dès les débuts de notre recherche, nous avons perçu que cette question était trop souvent mise entre parenthèses dans le débat sur l'avenir des églises. Croyant qu'elle devrait y occuper une place centrale, tant sur le plan de la réflexion que sur celui de l'action en matière de sensibilisation et de prise de décision autour du patrimoine religieux au Québec, nous avons décidé d'en faire la question centrale de notre recherche et de faire ressortir les enjeux éthiques qui s'y rattachent.

Ce projet de recherche avait donc comme objectif principal de constituer un modèle des valeurs phares intervenant dans la problématique de la conservation du patrimoine religieux au Québec. En élaborant le modèle, nous avons mis au premier plan les valeurs, qu'elles soient artistiques, symboliques, communautaires, citoyennes, etc., émanant d'une communauté et jouant un rôle potentiel dans la protection et la gestion d'une église.

Dans le premier chapitre, nous avons développé une problématique éthique globale de la conservation du patrimoine religieux au Québec. Nous avons défini certaines notions de base au centre de la problématique (patrimoine, patrimoine

religieux, valeur, éthique) et nous avons procédé à l'analyse et à la critique des écrits théoriques et des documents d'orientation qui constituent actuellement le discours dominant en matière de conservation du patrimoine religieux au Québec. En fonction de ce discours, nous avons ensuite élaboré, dans les deuxième et troisième chapitres, une problématique éthique théorique à partir de la philosophie de Charles Taylor.

Dans le quatrième chapitre, nous avons développé notre modèle des valeurs incarnées. Ce modèle est une adaptation du modèle des valeurs phares de Raymond Massé, aussi présenté dans le chapitre 3. Nous avons interrogé neuf intervenants en patrimoine dans le Bas Saint-Laurent dans le but de valider notre approche communautaire. À la suite de ces entretiens, nous avons établi un modèle des valeurs «incarnées» enrichi, présenté en toute fin du chapitre 5.

Nous désirons maintenant revoir une caractéristique importante de notre recherche : le fait qu'elle questionne surtout le devenir des églises en dehors des grands centres urbains. Car bien souvent, la problématique de l'avenir des églises ne tient pas suffisamment compte de la situation vécue en région. De plus petite densité, souvent culturellement « homogènes », c'est-à-dire peuplées de communautés presque exclusivement francophones et de tradition catholique, certaines régions, dont le Bas Saint-Laurent, ne vivent pas les mêmes problématiques que les milieux urbains face à l'avenir de ces bâtiments. Par exemple, elles ne sont pas soumises à l'offre et à la demande du marché urbain, et elles ne peuvent connaître les mêmes « recyclages » d'églises que les grands centres urbains. Sur la base de ce constat, nous avons choisi de situer notre recherche dans le Bas Saint-Laurent, de questionner des intervenants en

patrimoine ayant œuvré dans cette région, et de faire ressortir des enjeux patrimoniaux plus régionaux.

Revenons aussi sur notre démarche de recherche. D'abord, les entretiens ont confirmé la pertinence de notre référent théorique, la philosophie de Charles Taylor. La plupart des intervenants nous ont bel et bien confirmé que la conservation ou la protection d'une église devrait se faire dans une démarche de réflexion collective, où les membres d'une même communauté doivent se questionner sur ce que représente le bâtiment pour eux. De cette réflexion se dégagent des valeurs communautaires significatives, issues de ce que Taylor nomme l'horizon moral.

Nos entretiens ont également validé notre référent méthodologique, l'approche des valeurs phares de Raymond Massé. Cette approche propose un modèle de valeurs phares pour arbitrer les choix sociétaux fondés des raisons d'agir diverses lors d'interventions en santé publique. Pour faire partie de ce modèle anthropologique, les valeurs doivent être justifiées sur le plan théorique, mais aussi endossées par la communauté. Cette approche pourrait être définie comme une éthique appliquée, car elle veut offrir des guides à un sujet moral (ou un groupe) pour intervenir dans un domaine spécifique.

Le modèle de Massé est un outil pour les professionnels et les décideurs en santé publique, conçu pour les aider à analyser et à définir les limites éthiquement acceptables de leurs interventions. Nous nous en sommes inspiré pour créer notre modèle des valeurs incarnées, dont l'objectif est de fournir aux intervenants en patrimoine des outils

(principes et valeurs) ainsi qu'un cadre d'analyse (modèle) pour gérer des enjeux éthiques issus de la problématique de l'avenir des églises. Le modèle veut aider des communautés à réfléchir aux enjeux liés à la conservation de leur église, à orienter et à légitimer leurs décisions.

Nous pouvons donc affirmer que nous avons réussi à transférer le modèle des valeurs phares de Massé à notre problématique et que cette adaptation s'avère appropriée. Car pour consolider les valeurs du modèle, d'abord justifiées par la philosophie taylorienne, nous avons procédé à des entretiens libres, sans canevas d'entrevues, avec des intervenants en patrimoine dans le Bas Saint-Laurent; nous les avons questionnés sur le modèle et sur la pertinence de notre démarche. Nous avons d'ailleurs accordé à leurs commentaires une place aussi importante qu'au référent théorique, dans notre démarche de validation du modèle et des valeurs qui le composent. Nous considérons en effet, en accord avec l'approche de Massé, que l'avis des personnes interviewées constitue un indice sérieux de la présence active dans la communauté des valeurs proposées dans notre modèle; or cet enracinement constitue, avec l'existence d'un corpus éthique théorique *ad hoc*, le fondement des valeurs phares.

Les intervenants nous ont affirmé qu'un tel outil pouvait certainement enrichir leur réflexion et faire ressortir des questionnements qu'ils n'auraient peut-être pas eus si on ne les avait pas soulevés sous forme de modèle des valeurs. Il serait d'ailleurs intéressant, dans le cadre d'une autre recherche, d'expérimenter un tel modèle auprès de communautés, autant en milieu plus régional, comme dans le Bas Saint-Laurent, que dans des quartiers urbains, comme le quartier italien à Montréal.

Les réflexions des intervenants témoignent d'un virage dans le monde du patrimoine au Québec. Elles indiquent que l'on ne peut pas légitimer les décisions de conservation du patrimoine culturel local sur la seule base des critères définis par les experts. Selon la plupart des personnes interviewées, en effet, il faut également tenir compte des dimensions identitaires, sociales, de responsabilité, etc. Or, ces dimensions constituent une véritable problématique éthique du patrimoine puisqu'elles contribuent à justifier les actions de conservation en fonction d'une finalité, d'un projet de vivre ensemble, répondant à la question : *pourquoi conserver le patrimoine?*

Les témoignages des intervenants, issus directement de la pratique, ont en somme été essentiels à notre démarche. Ils nous ont permis de relever l'importance des valeurs portées par le patrimoine religieux au sein d'une communauté, ce qui nous permet d'affirmer qu'une approche des valeurs comme la nôtre pourrait avoir une place dans un éventuel plan de gestion des églises au Québec. Une telle approche se révèle également pluraliste, invitant chaque sujet moral à accepter que l'église peut incarner une ou des valeurs différentes pour chacun des membres d'une communauté, ce qui nous porte à croire qu'elle s'insérerait très bien dans un projet ouvert de vivre ensemble sociétal qui emprunte la voie de la recherche du consensus dans le débat démocratique.

Au risque de nous répéter, nous continuons d'affirmer qu'il est essentiel de questionner les raisons fondamentales de la conservation d'une église. Comme nous le démontrait Michel L. Saint-Pierre lors de son entretien, il peut-être intéressant, pour analyser une problématique comme la nôtre, de renverser le questionnement pour forcer

la réflexion. Par exemple, plutôt que de parler du profit à tirer de la présence d'une église dans un village, il faudrait parler du coût qu'il y a à la perdre. Non pas qu'il faille par ces propos encourager la sauvegarde de toutes les églises du Québec; mais nous croyons que de retourner ainsi le questionnement pourrait certainement encourager davantage la réflexion et la discussion sur la nouvelle place des églises au sein d'une société comme la nôtre.

Nous croyons aussi que de questionner les fondements de l'action puisse susciter une gestion davantage concertée du patrimoine religieux, une gestion qui inclurait toutes les instances engagées de près ou de loin dans l'avenir de ce patrimoine. Les citoyens, les fabriques de paroisses, les municipalités, les MRC, les organismes de mise en valeur du patrimoine, les communautés religieuses, etc. doivent réfléchir et agir ensemble pour essayer de trouver des solutions responsables et pondérées. Pour le moment, très peu d'actions communes ont été posées ou encouragées. Chacun attend de son côté que l'État entreprenne des démarches de protection et surtout, qu'il gonfle les enveloppes vouées à la conservation et à la mise en valeur de ce patrimoine. Mais pour l'instant, tant que l'on n'aura pas réfléchi collectivement à la place de ce patrimoine dans l'environnement, et à sa place dans le cadre d'un projet de vivre ensemble, son avenir demeurera incertain.

À l'instar de Fernand Dumont, nous nous sommes penchés sur le *pourquoi?* sauvegarder le patrimoine. Nous croyons donc maintenant, à la fin de cette recherche, qu'il est fondamentalement un acte de définition identitaire, et qu'il est par conséquent

un moyen par lequel les communautés construisent leur identité. D'où l'importance de se l'approprier.

## BIBLIOGRAPHIE

### ARTICLES

GERMAIN, Annick. « Le patrimoine en contexte post-moderne », *Trames. Patrimoine et postmodernité : transactions et contradictions*, vol.12, 1997, p. 4-7.

GERMAIN, Annick. « Le patrimoine à l'ère post-moderne : à la recherche du sens perdu », *ICOMOS Canada Bulletin*, vol.5, n° 2, 199, p. 12-17.

GERMAIN, Annick. « Le patrimoine en contexte post-moderne : des demandes sociales ambiguës », conférence prononcée lors du colloque *Le patrimoine est-il soluble dans la postmodernité*, tenu dans le cadre du 65<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, UQTR, 14-15 mai 1997, 11 p.

MORISSET, Lucie K. « Identité urbaine en péril. Le patrimoine ne doit pas être un tombeau », *Le Devoir*, IDÉES, 12 mai 2004, p. A7.

### DOCUMENTS OFFICIELS

Commission des biens culturels du Québec, *Bulletin patrimoine*, hiver 2002.

Commission des biens culturels du Québec, *Bulletin patrimoine*, hiver 2004.

Commission des biens culturels du Québec, *Document de consultation. Mandat entrepris à l'initiative de la CBCQ*, juin 2005.

Fondation du patrimoine religieux, *Bulletin d'information*, vol. 5, n° 1, Printemps 2005.

Fondation du patrimoine religieux, *Bulletin d'information*, vol. 5, n° 3, Automne 2005.

### LIVRES ET ÉTUDES

AVRAMI, Erica; MASON, Randall et de la TORRE, Marta. *Values and Heritage conservation*. Rapport de lecture, Los Angeles, The Getty Conservation Institute, 2000, 100 p.

BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec : 1940-1985*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 383 p.

BOISVERT, Yves. *Le postmodernisme*, Montréal, Les Éditions du Boréal, Collection « Boréal Express », 1995, 123 p.

BOISVERT, Yves. *Le monde post-moderne*, Montréal, Éditions L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », 1996, 151 p.

DECLÈVE, Henri. « Le droit, voix de la nature? », dans GÉRARD, P., OST, F., et VAN DE KERCHOVE, M. (dir.). *Images et usages de la nature en droit*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires de Saint-Louis, 1993, p. 646 à 670.

DROUIN, Martin. *Le combat du patrimoine à Montréal*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, Coll. « Patrimoine urbain », 2005, 386 p.

DUFOUR, Gaétane. *La modernité devient patrimoine. L'église Saint-Thomas-d'Aquin de Saint-Lambert*, Outremont, Les Éditions Carte blanche, 2004, 129 p.

DUMAIS, Monique. *L'Église de Rimouski dans un contexte de développement régional, 1963-1972*, Montréal, Fides, 1978, 395 p.

DUMONT, Fernand. «Le patrimoine : pourquoi faire? » dans *Les actes du Colloque Place Royale*, Québec, Publication du centre de documentaire, Direction de l'Inventaire des biens culturels, 1979, p. 35-39.

GAGNON, Bernard. *La philosophie morale et politique de Charles Taylor*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 303 p.

GAUTHIER, Raymonde. *Construire une église au Québec. L'architecture religieuse avant 1939*, Montréal, Éditions Libre Expression, 1994, 244 p.

GELLY, Alain; BRUNELLE-LAVOIE, Louise et KIRJAN, Corneliu. *La passion du patrimoine, La Commission des biens culturels du Québec 1922-1994*, Saint-Nicolas, Les éditions du Septentrion, 1995, 300 p.

GREFFE, Xavier. *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, La Documentation française, 2003, 383 p.

HARVEY, Fernand. « La production du patrimoine » dans Andrée FORTIN (dir.), *Produire la culture, produire l'identité?*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 3-16.

LAMY, Yvon (sous la dir.). *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Talence, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, 532 p.

LEFEBVRE, Henri. *La production de l'espace*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, « Anthropos », 2000, 485 p.

LINTEAU, Paul-André, DUROCHER, René et ROBERT, Jean-Claude. *Histoire du Québec contemporain. De la confédération à la crise (1867 à 1929)*, Montréal, Les Éditions du Boréal, nouvelle édition refondue et mise à jour, 1989, 660 p.

LIPE, W.D. « Value and meaning in cultural resources », dans H.F. CLEERE (dir.), *Approaches to the archaeological heritage*, Cambridge, 1984, p. 1-11.

LIPOVETSKY, Gilles. *L'ère du vide*, Paris, Éditions Gallimard, Coll. « Folio/Essai », 1983, 341 p.

LIPOVETSKY, Gilles. *Métamorphoses de la culture libérale*, Montréal, Éditions Liber, 2002, 113 p.

MARTIN, Paul-Louis. « Le patrimoine » dans Denise LEMIEUX (dir.), *Traité de la culture*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 65-80.

MARTIN, Paul-Louis. « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution », dans MARTIN, Paul-Louis et LAVOIE, Jean (dir.), *Les chemins de la mémoire. Tome 1. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, p. 1-17.

MARTIN, Paul-Louis et LAVOIE, Jean (dir.). *Les chemins de la mémoire*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, tomes 1, 2, 3.

MARTIN, Paul-Louis. *À la façon du temps présent. Trois siècles d'architecture populaire au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 378 p.

MARTIN, Paul-Louis. *Les fruits du Québec. Histoire et traditions des douceurs de la table*, Québec, Septentrion, 2002, 219 p.

MASSÉ, Raymond. *Éthique et santé publique. Enjeux, valeurs et normativité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 413 p.

MORIN, Euchariste. « Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions. Étude de cas de trois municipalités du Bas Saint-Laurent », mémoire de maîtrise (développement régional), UQAR, 2006, 146 p.

MORISSET, Lucie K; NOPPEN, Luc et DIEUDONNÉ, Patrick. *Patrimoine moderne. L'architecture du vingtième siècle à Chicoutimi*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 2004, 191 p.

Lucie K. MORISSET et NOPPEN, Luc. « De l'avenir (civil) des églises au Québec », dans *Quel avenir pour nos églises? Actes du colloque Bretagne-Québec*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2005, p. 119-152.

NOPPEN, Luc et MORISSET, Lucie K. « De la production de monuments », dans TURGEON, Laurier; LÉTOURNEAU, Jocelyn et Khadiyatoulah FALL. *Les espaces de l'identité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, p. 23-52.

NOPPEN, Luc et MORISSET, Lucie K. *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université du Québec, 2005, 434 p.

ORY, Pascal. *L'histoire culturelle*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « *Que sais-je?* », 2004, 127 p.

RIEGL, Aloïs. *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Les Éditions du Seuil, 1984, 122 p.

SAINT-PIERRE, Michel L. (sous la dir.). *Les promenades historiques de Rimouski*, Rimouski, Office du tourisme et des congrès de Rimouski, Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine, 1993, 86 p.

SCHIELE, Bernard (sous la dir.). *Patrimoine et identité*, Coll. « Muséo », Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2002, 251 p.

SIMARD, Jean. *Un patrimoine méprisé. La religion populaire des Québécois*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, Coll. « Cahiers du Québec », 1979, 309 p.

SIMARD, Jean. *Les Arts sacrés au Québec*, Boucherville, Éditions de Mortagne, 1989, 319 p.

SIMARD, Jean et MILOT, Jocelyne. *Les Croix de chemin du Québec. Inventaire sélectif et trésor*, Québec, Les Publications du Québec, Coll. « Patrimoines », 1994, 510 p.

SIMARD, Jean. *Le patrimoine religieux au Québec : Exposé de la situation et orientations*, Québec, Publications du Québec, 1998, 55 p.

SIMARD, Jean. *Le Québec pour terrain. Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 242 p.

TAYLOR, Charles. *Grandeur et misère de la modernité*, Coll. « L'essentiel », Montréal, Éditions Bellarmin, 1992, 150 p.

TAYLOR, Charles. *Multiculturalisme. Différence et démocratie*. Aubier, Champs – Flammarion, 1994, 144 p.

TAYLOR, Charles et DE LARA, Philippe. *La liberté des modernes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, 308 p.

TAYLOR, Charles. *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal, 1998, 712 p.

TURGEON, Laurier; LÉTOURNEAU, Jocelyn et FALL, Khadiyatoulah. *Les espaces de l'identité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, 324 p.

SAEZ, Jean-Pierre (sous la dir.). *Identités, culture et territoires*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995, 267 p.

#### **OUVRAGES DE CONSULTATION**

*Le Petit Robert*, Paris, Éditions Dictionnaires Le Robert, 2006, 2949 p.

HÖFFE, Otfried. *Petit Dictionnaire d'Éthique*, Suisse, Éditions Universitaires de Fribourg, Paris, Éditions du Cerf, 1993, 371 p.

OGIEN, Ruwen. « Normes et valeurs », dans CANTO-SPERBER, Monique. *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 1110-1121.

SCHAER, Roland. « Patrimoine », dans CANTO-SPERBER, Monique. *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 1151-1154.

#### **MÉMOIRES, RAPPORTS DE RECHERCHE ET DOCUMENTS**

Cahier du participant, colloque *Quel avenir pour quelles églises?*, Université du Québec à Montréal, 19-22 octobre 2005, 39 p.

Fondation du patrimoine religieux, n.d, *Guide explicatif à l'intention des agents de recherche et de comités régionaux*, 10 p.

MASON, Randall. « Assessing Values in Conservation Planning : Methodological Issues and Choices », dans *Assessing the Values of Culture Heritage*, Research Report, The Getty Conservation Institute, Los Angeles, 2002, 120 p.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET. *Cap sur 2010*, Mémoire soumis à la Commission de la culture, Assemblée nationale du Québec, Montréal, août 2005, 82 p.

#### **SITE INTERNET**

GAUTHIER, Richard. *Le devenir de l'art d'église des paroisses catholiques du Québec. Architecture, arts, pratiques, patrimoine (1965-2000)*, (page consultée le 23 mars 2006), thèse de doctorat interuniversitaire en histoire de l'art, Faculté des Lettres de l'Université Laval, 2004,  
adresse URL : <http://www.theses.ulaval.ca/2004/22008/ch03.html>.

MARCOUX, Yvon. *L'histoire des fabriques paroissiales*, (page consultée le 29 novembre 2005), adresse URL : <http://www.gaudium-et-spes.net/droit/fabrique.html>

TRÉPANIÉ, Paul. « L'éclectisme dans l'architecture des églises catholiques québécoises », site de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec* (page consultée le 16 novembre 2005), adresse URL : [http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/eclectisme1\\_f.htm](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/eclectisme1_f.htm)

« La CBCQ », sur le site de la *Commission des biens culturels du Québec* (page consultée le 23 avril 2005), adresse URL : <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/cbcq.html>

« Notre patrimoine, un présent du passé », rapport publié en novembre 2000 par le *Groupe-conseil de la Politique du patrimoine culture du Québec*, sur le site *Notre patrimoine, un présent du passé* (page consultée le 17 novembre 2005) adresse URL : <http://www.politique-patrimoine.org/>

« La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle ». Rapport de recherche de la Commission des biens culturels du Québec (juin 2004), (page consultée le 23 avril 2005), adresse URL : <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/valeurs.html>

Québec, Commission de la culture. *Journal des débats*, le mardi 20 septembre 2005, vol. 38 n° 50 (page consultée le 17 novembre 2005), adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/37Legislature1/DEBATS/journal/cc/050920.htm>

« Patrimoine mondial », *UNESCO* (page consultée le 23 avril 2005), adresse URL : [www.unesco.org](http://www.unesco.org)

Site de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec* (page consultée le 25 avril 2005), adresse URL : <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca>

Site de l'*Institut de la statistique du Québec* (page consultée en juillet 2005), adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

Site du réseau *Villes et villages d'art et de patrimoine* (page consultée le 15 juillet 2005), adresse URL : <http://www.vvap.ulaval.ca>

Site de *Patrimoine 2000*, (page consultée le 4 décembre 2006), adresse URL : <http://www.libertel.org/patrimoine2000>

Site de *Ruralys*, (page consultée le 4 décembre 2006), adresse URL : [www.ruralys.org](http://www.ruralys.org)

Site des *Prix du Québec* (page consultée le 4 décembre 2006), adresse URL : <http://www.prixduquebec.gouv.qc.ca/recherche/desclaureat.asp?noLaureat=339>

## ANNEXE 1

### Lettre envoyée aux intervenants

Rimouski, \_\_\_\_\_ 2006

Monsieur, Madame \_\_\_\_\_,

Suite à notre entretien téléphonique, voici de plus amples informations sur ma recherche. Ci-joint également le document préparatoire à l'entretien que nous aurons prochainement.

Ma formation en éthique ainsi que mon intérêt envers le patrimoine m'ont incitée à me questionner sur la place des valeurs symboliques dans la gestion du patrimoine religieux au Québec. Ma recherche porte spécifiquement sur **les valeurs « incarnées » pouvant orienter la gestion des églises en milieu régional**, soit en dehors des grands centres urbains du Québec.

Les objectifs de mon travail sont les suivants :

- élaborer une problématique éthique tournée vers l'action, c'est-à-dire un modèle des valeurs incarnées pouvant guider la réflexion et inspirer des modes de gestion davantage centrés sur les communautés;
- soumettre ce modèle à certains intervenants clés de la conservation du patrimoine religieux de la région du Bas Saint-Laurent en vue de l'enraciner dans une réflexion éthique issue de la pratique;
- analyser le contenu des entretiens réalisés avec les intervenants clés et enrichir le modèle initial en tenant compte de leur expérience auprès des communautés.

Je suis maintenant rendue à l'étape des entretiens, et je sollicite votre participation pour étudier le modèle en question et pour donner vos commentaires et suggestions. **Le but de cet entretien sera de discuter de la pertinence et de la validation du modèle, et de recueillir tout commentaire pouvant contribuer à l'enrichir.**

En pièces jointes se trouvent le modèle, ainsi qu'un « guide d'utilisation » expliquant les objectifs du projet et la démarche à suivre. Je vous prierais donc, d'ici notre entretien, de consulter le modèle et de réfléchir à son application. *Est-ce que ce modèle fait du sens? Est-il pertinent de mettre en relief certaines valeurs communautaires significatives afin de mieux orienter les plans de gestion des églises?*

Vos propos me permettront de valider la réflexion théorique que j'ai portée jusqu'à présent sur la question. Si vous avez des questions, ou si vous désirez avoir d'autres informations sur ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 723-1986, poste 1784 ou encore par courriel à [juliedufour@hotmail.com](mailto:juliedufour@hotmail.com)

Je vous remercie d'avoir accepté de participer à ma recherche. Votre collaboration est grandement appréciée et vos commentaires seront très utiles à la réalisation de mon projet.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt,

Julie Dufour  
Étudiante à la maîtrise en éthique  
Université du Québec à Rimouski  
(Bruno Leclerc, directeur de recherche et Karine Hébert, co-directrice de recherche)

## ANNEXE II

### Guide d'utilisation enrichi

## Guide d'utilisation du modèle

Le modèle de valeurs incarnées est un outil pour favoriser la réflexion sur les enjeux éthiques de la conservation et de la gestion des églises en milieu communautaire. Il s'adresse principalement aux professionnels et aux bénévoles qui réfléchissent à l'avenir de leur église, mais peut être également utilisé par quiconque est intéressé au domaine patrimonial. Ce modèle a comme premier objectif d'éclairer la réflexion et de proposer un agir responsable et avisé. Il veut également encourager des modes de gestion davantage centrés sur les communautés. Une communauté est un groupe de personnes vivant ensemble et ayant des biens et des intérêts communs.

D'autres objectifs sont également visés par l'utilisation de ce modèle :

- Encourager la communauté à participer à la dynamique patrimoniale (la faire participer à la «fabrication» de son patrimoine);
- Mettre en lumière toutes les valeurs pouvant ressortir de la conservation des églises, qu'elles soient symboliques, affectives, économiques, etc.;
- Encourager l'utilisation des valeurs propres à chaque communauté plutôt que des critères pré-sélectionnés et hiérarchisés, dans l'orientation des décisions et des interventions de conservation des églises;
- Favoriser la communication et la discussion au sein de la communauté et avec les intervenants du patrimoine.

---

### Mais qu'est-ce que le patrimoine?

---

Le patrimoine existe parce qu'un individu ou un groupe d'individus lui reconnaît certaines valeurs significatives. Le patrimoine est une construction sociale : il est un moyen par lequel les communautés construisent leur identité.

Fondamentalement, la conservation du patrimoine se veut un acte de définition identitaire : il engage l'ensemble d'une communauté et la sensibilise à l'importance de léguer des objets symboliques et mémoriels aux générations qui suivront.

---

### Que veut dire «valeur incarnée» ?

---

Le modèle est constitué de valeurs «incarnées», c'est-à-dire de valeurs représentatives d'un individu ou d'un groupe d'individus et reconnues par celui-ci. Elles sont essentielles à chaque communauté dans sa définition identitaire. Elles donnent un sens à la vie individuelle et collective ( histoire, sentiment d'appartenance, sentiment de responsabilité, etc.)

Pour faire partie du modèle, ces valeurs doivent également être majoritairement choisies et endossées par les membres d'une communauté. Elles doivent être déterminées par la reconnaissance sociale : afin d'entrer dans la dynamique patrimoniale, elles doivent être reconnues comme fondamentales à leur définition identitaire.

---

### Comment utiliser le modèle?

---

Le modèle des valeurs incarnées se veut donc un guide pour l'action. Voici les étapes suggérées pour son utilisation :

1. **Étude du cas : recueillir toutes les informations relatives à la nature et à la portée de l'intervention ( nature du problème, contexte, conséquences, enjeux):**
  - *Dans quel état est notre église?*
  - *Quelle est sa nature? Est-elle reconnue ou protégée par une instance, est-elle classée ou citée?*
  - *Quelles sont nos ressources financières? Nos ressources humaines?*
  - *Que se passerait-il si notre église fermait ses portes? Si elle accueillait un projet communautaire? Quels sont nos besoins en matière d'infrastructure communautaire?*

**2. À l'aide du modèle, identifier les principales valeurs incarnées par la communauté et susceptibles d'orienter l'intervention:**

- *Quelles valeurs sont importantes pour nous? L'histoire, la responsabilité, l'usage, autres?*
- *Parmi ces valeurs, lesquelles peuvent apporter réponse à la question suivante: Au nom de quoi sauvegarder notre église?*

**3. Spécifier ces valeurs;**

- *En considérant ce que nous avons répondu aux étapes 1 et 2, quelles valeurs correspondent le mieux à nos aspirations et à nos moyens?*

**4. Soumettre ces valeurs à la discussion éthique avec toutes les personnes concernées et intéressées à participer au processus d'arbitrage des valeurs, pour ainsi identifier les valeurs centrales pouvant orienter la gestion du bâtiment;**

- *Est-ce que toutes les valeurs ont été considérées?*
- *Est-ce que toutes les personnes intéressées à participer ont pu intervenir et donner leur point de vue?*
- *A-t-on considéré la reconnaissance de l'église par des instances extérieures?*
- *Est-ce que les valeurs centrales identifiées répondent bien à ce que nous sommes, à ce que nous désirons comme communauté?*
- *Avons-nous bien répondu à la question Au nom de quoi sauvegarder notre église?*

Il est important de se rappeler que le modèle des valeurs incarnées n'est pas exhaustif, et que la démarche qui l'accompagne ne se veut pas mécanique ou procédurale. Le but de l'exercice est d'identifier toutes les valeurs pouvant éclairer la réflexion sur la gestion des églises, de circonscrire celles qui incarnent le mieux la communauté, et d'encourager ainsi un agir éclairé pour l'avenir de ces bâtiments. Il est donc important, à l'étape de la discussion éthique, d'assurer le respect de la pluralité des valeurs et des interprétations de ces valeurs.